

SOUS LA DIRECTION DE  
François POUILLON

(1976)

L'anthropologie économique  
*Courants et problèmes*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES  
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.  
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: [classiques.sc.soc@gmail.com](mailto:classiques.sc.soc@gmail.com)

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Sous la direction de  
François POUILLON

### **L'anthropologie économique. Courants et problèmes.**

Paris : François Maspero, Éditeur, 1976, 156 pp. Collecti“n :  
|Dossiers africains” dirigée par Marc Augé et Jean Copans.

[Autorisation formelle accordée par MM. Jean Copans et Jean Jamin le 24  
février 2011 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales, par  
l'entremise de M. Jean Benoist.]



Courriels : [oj.benoist@wanadoo.fr](mailto:oj.benoist@wanadoo.fr)  
[jamin@ehess.fr](mailto:jamin@ehess.fr)  
[jean.copans@biomedicale.univ-paris5.fr](mailto:jean.copans@biomedicale.univ-paris5.fr)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008  
pour Macintosh.

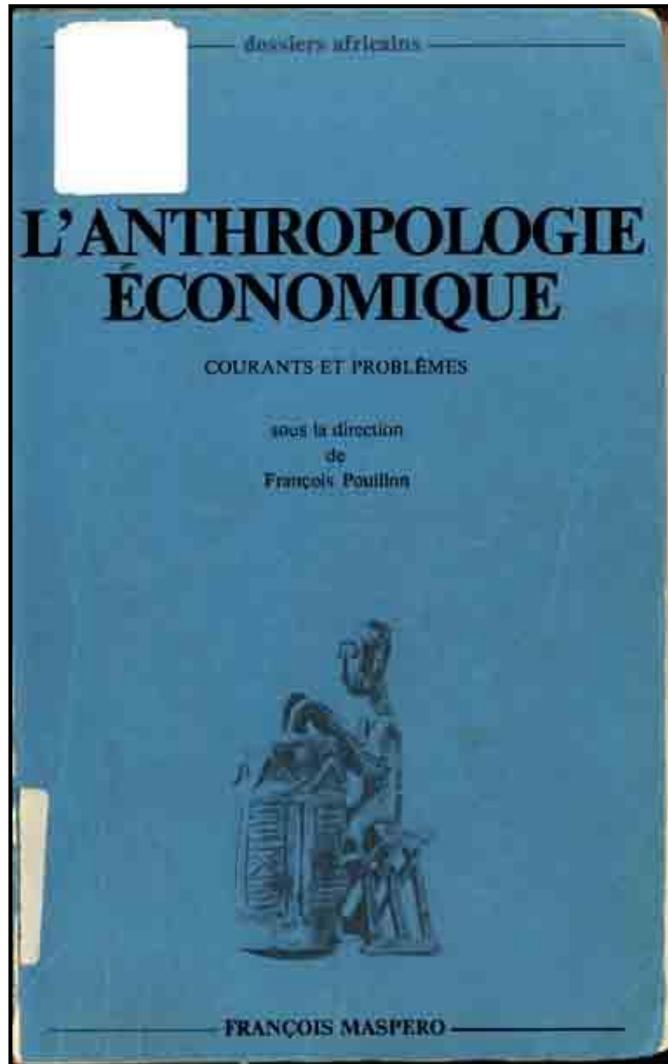
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 17 juin 2019 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE  
François **POUILLON**

L'anthropologie économique.  
*Courants et problèmes.*



Paris : François Maspero, Éditeur, 1976, 156 pp. Collecti“n :  
|Dossiers africains” dirigée par Marc Augé et Jean Copans.

— dossiers africains —

# L'ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE

Courants et problèmes

par

Lucien Démonio, Alain Marie, Roger Meunier,  
Henri Moniot, François Pouillon

Sous la direction de

François Pouillon

François Maspero  
1, place Paul Painlevé, V

Paris

1976

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[4]

© Librairie François Maspero, 1976

ISBN 2-7071-0860-X

[158]

L'anthropologie économique. Courants et problèmes.

## Table des matières

Introduction [5]

1. Lucien Demonio, "LA PROBLÉMATIQUE ANGLO-SAXONNE : ÉCONOMIE POLITIQUE ET ANTHROPOLOGIE," [10]  
Lectures des Argonautes de B. Malinowski : le roman des origines [10]  
Échange kula et système économique [17]  
D'une fiction à l'autre : homo œconomicus et homme primitif [20]  
Les formalistes : économie politique ou behaviorisme ? [25]  
L'analyse substantiviste [29]
2. Henri Moniot, "EN FRANCE : UNE ANTHROPOLOGIE D'INSPIRATION MARXISTE." [33]  
Conditions et contexte de développement [34]  
Quelques auteurs (G Meillassoux, M. Godelier, E. Terray, P.-P. Rey) [38]  
Thèmes, orientations, portée [48]
3. François Portillon, "LA DÉTERMINATION D'UN MODE DE PRODUCTION : LES FORCES PRODUCTIVES ET LEUR APPROPRIATION." [57]  
La thèse du primat des forces productives [57]  
*Haches de pierre et haches d'acier* [60]  
*Société de chasse-cueillette/société agricole* [65]  
Travail, division du travail, coopération [72]  
L'appropriation des moyens de production [80]
4. Alain Marie, "RAPPORTS DE PARENTÉ ET RAPPORTS DE PRODUCTION DANS LES SOCIÉTÉS LIGNAGÈRES." [86]  
Parenté dominante, parenté déterminante ? [86]  
La détermination par l'économique [91]  
*Le modèle gouro : famille et lignage* [92]  
*Le statut théorique de la parenté : production et reproduction* [96]

[La nature des rapports de production en société lignagère : le problème de l'exploitation](#) [101]

[Conclusion](#) [114]

5. Roger Meunier, “[FORMES DE LA CIRCULATION.](#)” [117]

[Les contours empiriques des faits de circulation](#) [118]

[L'ampleur des faits de circulation](#) [121]

[Biens échangés et sphères d'échange](#) [123]

[Mauss et l'échange de dons](#) [126]

[Commerce et marché](#) [130]

*Le commerce et la traite* [131]

*Marchés africains* [138]

[Taux d'échange ; monnaies traditionnelles](#) [141]

[BIBLIOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE DES TRAVAUX CITÉS OU CONSULTÉS](#) [146]

[Publications du Centre d'études africaines — CARDAN](#) [154]

[5]

## **L'anthropologie économique.**

*Courants et problèmes.*

# **INTRODUCTION**

[Retour à la table des matières](#)

L'anthropologie économique existe-t-elle comme domaine autonome de la science sociale, avec, comme il se doit, sa (ses) théorie(s), ses méthodes, son objet ? On peut très nettement répondre que non, et une part notable des discussions menées sous cette rubrique ont porté sur la légitimité même d'un tel objet. De fait, la plupart des auteurs que l'on rattache à cette problématique ne la revendiquent pas en propre et il n'y a guère que les tenants d'une application de la « science » économique à l'ethnologie (le courant dit « formaliste ») qui l'aient soutenue avec une certaine cohérence.

Alors, pourquoi ce dossier ? Sans trancher la question de droit, on constate que, dans les années soixante, aux États-Unis d'abord, en France ensuite, un intérêt particulier s'est manifesté pour l'étude d'une dimension jusque-là négligée par la recherche ethnologique, celle de l'activité économique des sociétés dites « primitives ». En France en particulier, c'est toute une génération de chercheurs « progressistes » qui a senti la nécessité de combler un vide laissé par l'ethnologie universitaire, un « oubli ». Comme, avant eux, des historiens marxistes avaient mis à leur programme l'histoire économique, ils se sont trouvés faire de l'anthropologie économique. Ils seraient les derniers à prétendre avoir fondé une discipline nouvelle et surtout n'avoir fait que cela. Mais il a fallu plus qu'une simple convergence empirique pour assurer la cohérence de leur démarche. Dans une [6] première phase, celle du défrichage, cette démarche est apparue particulièrement unifiée.

Elle ne l'est plus. La recherche centrée de façon quasi exclusive sur la construction d'une théorie des modes de production précapitalistes a rencontré un certain nombre de difficultés, parfois d'impasses, et, sous cette forme au moins, a tourné court. Sans renier les acquis incontestables de cette période, mais au contraire pour les prolonger, il est apparu nécessaire de sortir de ce cadre étroit. Des directions divergentes se sont affirmées dans ce groupe de chercheurs. Au nombre de celles-ci, dans le domaine africaniste, des travaux d'histoire sociale proprement dite sur la période précoloniale ; l'analyse historique *et politique* des processus de domination impérialistes ; celle des mouvements idéologico-politiques dans l'Afrique contemporaine ; le déchiffrement des processus complexes dans l'idéologie et la pratique sociale que le marxisme, dans sa théorie des instances, ne fait que désigner à l'analyse.

Parler avec sérieux d'anthropologie économique c'est donc, à notre sens, analyser un *moment* d'une recherche en science sociale qui s'est développée dans les années soixante ; en retracer non pas l'histoire à proprement parler mais l'*itinéraire*. Entre la tentation de la critique radicale, du bilan de faillite et, au contraire, celle de la proclamation théorique, du programme *a posteriori*, il ne nous a pas paru inutile de revenir sur le parcours accompli de cette manière : identifier les objets que l'on s'est donnés, les propositions que l'on a construites, et cerner d'aussi près que possible les points de discussions contradictoires. Pour cela, on a adopté successivement deux perspectives complémentaires : dans la première (parties I et II), une présentation critique des « écoles » ; dans la seconde (parties III, IV et V), une présentation systématique des questions.

Des écoles ! c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit quand on constate la remarquable autonomie régionale (provinciale) des courants de recherche anglo-saxons d'une part, français de l'autre. Et leur cohérence respective qui tient à leur inscription (trop) stricte dans des problématiques théoriques auxquelles on se réfère de part et d'autre. Deux champs bien distincts qui n'ont de commun que la propension à se transformer en champs de bataille <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Des ponts ont pourtant été lancés à plusieurs reprises. Du côté français, Maurice Godelier a régulièrement rendu compte de la querelle entre « formalistes » et « substantivistes », notamment dans des préfaces de recueils

[7]

Dans les limites de ce dossier, on ne pouvait parler qu'allusivement du domaine immense défriché par les anthropologues anglo-saxons. L'ordre d'apparition — et de filiation — imposait cependant d'en traiter en premier lieu. Lucien Démonio montre (partie I) comment ce courant de recherche peut se définir à partir de la lecture (erronée) qu'il fait d'un père fondateur, Bronislaw Malinowski. Précisons qu'il ne s'agit ici que d'évoquer les principales positions *théoriques* et la problématique générale de ce qui s'est donné, à partir de 1952 (Herskovits), comme anthropologie économique. Les contributions véritablement scientifiques, à partir du terrain, des chercheurs anglo-saxons s'appuient sur une tradition plus ancienne et constituent une somme considérable et très diversifiée. On y revient à plusieurs reprises par la suite, notamment dans la partie sur la circulation (partie V) qui s'en nourrit presque exclusivement.

Mais on comprendra que la plus large part de ce dossier soit consacrée aux recherches menées en France dans les années soixante. Leur unité tient moins à un caractère national — sinon celui qui ressortit à une histoire politique telle quelle se reflète à l'université — qu'à la perspective marxiste très homogène qui les unit... et les oppose <sup>2</sup>. Henri Moniot analyse (partie II) les conditions d'apparition de ce courant original, les auteurs qui l'ont particulièrement illustré, enfin les positions qu'il a conquises.

---

traduits qui la rendent accessible au lecteur français (1974 ; POLANYI, 1975). Celle-ci n'a visiblement pas pris de ce côté-ci de l'université, et la plupart des chercheurs — et Godelier lui-même — ont rejeté plus ou moins radicalement *cette* problématique, alors qu'ils se sont nourris de la masse des travaux empiriques des Anglo-Saxons. Dans l'autre sens, et on ne saurait l'imputer à un décalage dans la parution, ce n'est que récemment que des contributions de Français ont été reconnues, sinon comprises, tout simplement découvertes — et traduites avec un décalage considérable — dans des collections scientifiques en anglais. Cf. BLOCH éd., 1975 ; SEDDON éd., 1976 ; et les livraisons de la revue « radicale » *Economy and Society* (depuis 1972). Il s'agit visiblement ici d'autre chose que de chauvinisme ou de barrière linguistique : une coupure épistémologique !

<sup>2</sup> Cf. sur l'inscription de ce courant dans l'histoire universitaire et la politique et pour un bilan critique, les pages qu'y consacre Jean Copans dans la préface à SEDDON éd., 1976.

La suite des textes reprend thèmes et auteurs ainsi présentés pour analyser systématiquement un certain nombre de questions carrefours autour desquelles les recherches et *les* discussions se sont construites. La scansion adoptée — force productive, rapports de production, circulation — apparaîtrait trop stricte *si* on ne l'avait adoptée que par commodité et sans craindre d'en transgresser les limites pour en montrer la relativité.

[8]

Car il ne s'agissait pas — ce serait d'ailleurs fort prématuré — de dresser, dans une grande synthèse, *la* théorie des modes de production précapitalistes, de fournir en quelque sorte un « Pré-Capital » à l'usage des écoles ! En adoptant ce schéma d'analyse relativement banalisé on a voulu, à l'opposé de cette visée d'exhaustivité systématique, repérer les zones d'ombre et les contradictions telles qu'elles apparaissent dans les recherches théoriques effectivement menées : les difficultés, restituées comme telles, ne nous sont pas apparues moins intéressantes que les acquis.

À propos de la notion de forces productives, François Pouillon cherche à montrer (partie III) les divergences qui se manifestent quand elle est utilisée dans une analyse concrète : le principe sacro-saint de la primauté de ces forces productives, quand il s'agit de définir un mode de production, se révèle d'une application difficile ; on est chaque fois renvoyé à l'identification des rapports de production qui apparaissent ainsi logiquement premiers, en tout cas décisifs dans ce travail de construction théorique.

Cette question des rapports de production est reprise par Alain Marie (partie IV), non pas pour faire un inventaire des modes de production identifiés<sup>3</sup>, mais à propos de l'un d'eux dont l'analyse a été particulièrement poussée : le modèle d'un mode de production « lignager », spécifique, selon Claude Meillassoux, aux sociétés agricoles d'autosubsistance.

---

<sup>3</sup> Par exemple celui des États prédateurs avec la notion de mode de production tributaire ; l'articulation des formations étatiques sur le grand commerce avec la notion de mode de production africain ; la question de l'existence d'un mode de production esclavagiste en Afrique précoloniale ; la formule spécifique applicable aux sociétés pastorales, aux sociétés de chasseurs-collecteurs, etc.

Les questions soulevées par ce modèle ont porté sur l'interprétation du recoupement des liens de parenté — de caractère idéologique, politique, social — et des rapports de production, et le rapport causal qu'ils entretiennent ; elles ont porté également sur l'identification des partenaires de la relation posée comme fondamentale (hommes/femmes ; aînés/cadets) et sur sa nature (exploitation, rapport de classes...).

Roger Meunier s'attache enfin (partie V) à montrer la diversité des formes de circulation des biens, depuis les prestations liées à la nature des liens personnels jusqu'aux systèmes extrêmement complexes des grands marchés où les échanges sont largement monétarisés. Il propose d'expliquer cette diversité en affirmant une indépendance [9] relative entre ces formes de circulation et les conditions de la production. Mais on rendrait aussi bien compte du caractère éclaté de ces phénomènes par la nature même des recherches menées dans ce domaine, qui ont un caractère plus empirique et descriptif que théorique et que l'on saurait donc moins facilement unifier sous quelques déterminations fondamentales.

Le dossier se clôt sur une bibliographie qui sélectionne dans la liste des ouvrages cités (ou consultés) les titres qui apparaissent essentiels : ce qui répond à l'ambition de ce dossier qui est d'introduire à un ensemble de recherches auxquelles on devra se reporter... pour les continuer. Sur ce point également on n'a voulu être ni exhaustif<sup>4</sup> ni définitif.

---

<sup>4</sup> Il existe maintenant une bibliographie assez complète dans notre domaine (VAN DER PAS, 1973) ; on regrette qu'elle ne comporte pas d'index des notions... probablement irréalisable.

[10]

L'anthropologie économique.  
*Courants et problèmes.*

## Chapitre 1

---

“La problématique anglo-saxonne :  
économie politique  
et anthropologie.”

Lucien DEMONIO

Lecture des « *Argonautes* » de B. Malinowski :  
le roman des origines

[Retour à la table des matières](#)

Un curieux parcours. L'anthropologie économique naît tout armée du simple rapprochement de deux concepts. Il aura suffi de quelques remarques acerbes à l'intention des économistes, dans *Les Argonautes du Pacifique occidental* ; de brèves observations — souvent des notes — d'une monographie ([1922], 1963) qui, certes, fait date dans l'histoire de l'anthropologie, mais qui, par là même, reste des plus classique dans sa visée, pour qu'apparaisse fondée une discipline nouvelle, constituée puisque nommée : l'anthropologie économique.

Le procédé ne manque pas d'étonner par son tour excessif. Comment et surtout pourquoi <sup>5</sup> les anthropologues (notamment Herskovits, Firth, Goodfellow — ces derniers furent d'ailleurs des élèves de Malinowski)

---

<sup>5</sup> Outre le caractère erroné du point de vue épistémologique d'une telle proposition : l'ouverture d'un domaine de la science ne saurait être le fait d'un seul, mais bien celui d'une époque, ce mot définissant une série d'avancées successives et solidaires.

ont-ils été tentés de voir dans une monographie qui respecte suffisamment l'impératif d'« exhaustivité » du genre pour [11] ne pas faire de l'analyse économique son versant essentiel, l'acte de naissance de l'anthropologie économique ?

D'autant qu'explicitement l'ouvrage de Malinowski s'offre comme appréhension globale de la société trobriandaise, à partir de la *kula* saisie comme institution privilégiée, c'est-à-dire comme lieu d'où peut être aperçu *l'ensemble* de la structure sociale. Mieux : cette paternité attribuée à Malinowski n'annonce nulle critique radicale, nulle reprise rigoureuse de ses thèmes <sup>6</sup>, un peu comme *si* son œuvre devait essentiellement faire office de prétexte, d'origine à partir de laquelle pourrait s'instaurer un discours de l'anthropologie économique. Appliqué *ici*, le procédé redouble l'artifice : la référence à Malinowski ne *vis*e pas un seul instant le cœur de l'argumentation mais se tient délibérément à la surface d'un texte dont elle n'attend rien d'autre qu'une certaine assurance, ou, si l'on veut, sa raison.

Où il s'avère qu'à son principe l'anthropologie économique s'établit sur un leurre, en quoi consiste un tel abord des *Argonautes*, ici chargé de tenir le rôle de la cause efficiente. Il s'agit en effet d'y tenir pour constitutifs d'une théorie de l'anthropologie économique des arguments qui, en fait, ne peuvent occuper cette fonction, dans la mesure où leur fait défaut la dimension abstraite et universelle essentielle à ces fins. On peut alors à bon compte faire apparaître le travail de Malinowski comme le négatif ou comme le mythe originaire d'une théorie nouvelle, indépassable celle-là et pourvue de tous *les* attributs métaphysiques du Progrès et de la Vérité <sup>7</sup>. On fait ainsi l'économie d'une critique, puisque

<sup>6</sup> À cet égard, la contribution de Firth à l'ouvrage collectif consacré à Malinowski est significative. Après avoir fort justement remarqué la faible place laissée à l'économie dans [Les Argonautes](#) — fait qui pourrait étonner dans un ouvrage censé traiter d'anthropologie économique —, Firth, imperturbable, se livre à une critique néo-classique de l'ouvrage (cf. R. FIRTH, « The Place of Malinowski in the History of Economic Anthropology », in R. FIRTH éd., 1964, p. 219 et s.).

<sup>7</sup> C'est du moins ce qui transparait, près de trente ans plus tard, de la rétrospective entreprise par Le Clair et Schneider dans le « reading » dont ils sont éditeurs (1968). A les lire, la supériorité du point de vue développé par Firth et Goodfellow à la fin des années 1930 semble tout à fait évidente, et ce en fonction d'un schéma qui n'est pas sans rappeler celui d'un progrès continu vers les lumières. À la condition bien entendu que ce processus s'arrête à la

le Vrai paraît alors surgir du Faux comme par miracle, non des effets d'une démonstration [12] en règle, mais par une simple application, les prétendues ténèbres de l'objet critiqué rendant plus vives les lueurs de la critique.

Quelle est d'ailleurs la part de préméditation dans cette interprétation de l'œuvre de Malinowski ? Le fait que Firth, par exemple, ou Le Clair et Schneider soient amenés à voir en elle une manière de préfiguration de l'anthropologie économique peut être aussi bien conçu comme l'effet de positions déjà acquises que comme ce qui constitue leur origine même. L'intérêt porté aux *Argonautes* dépend-il en effet des avantages qu'on pense pouvoir tirer d'un certain « maniement » du texte, ou est-il dû au contraire à la conviction authentique d'y voir la première tentative de l'anthropologie économique ? La réponse importe peu ici, dans la mesure où le résultat reste le même, à savoir une interprétation tronquée où se joue la problématique de l'anthropologie économique. Le mécanisme de cette opération se révèle décisif et vaut, par l'importance de ses effets, d'être brièvement relaté.

Considérons d'abord son but. Il s'agit d'accréditer la possibilité d'une analyse isolée des phénomènes économiques (ou de la « vie économique »), en tant que cette idée constitue la base même d'une anthropologie économique. Sans elle, en effet, pas de « vie économique » - distincte par exemple de l'activité religieuse, c'est-à-dire pas d'objet spécifique, donc pas d'anthropologie économique. On suppose ainsi au point de départ ce qu'il s'agit en fait de démontrer, à savoir qu'à travers des expressions telles que celle d'« activité » ou de « comportement économique » on saisit bien un phénomène réel formant une entité au sein des rapports sociaux. Chacun peut en effet, selon son expérience quotidienne, se reporter à un certain type de comportement qui, empiriquement, semble former une classe. Ainsi se trouve-t-on confronté à l'achat et la vente, à la thésaurisation et à l'épargne, sans s'interroger sur leur finalité et surtout sans se poser la question de leur nature. Ils semblent tout naturellement renvoyer à l'économie conçue comme un domaine spécifique, pour autant qu'ils

---

théorie économique néo-classique qui apparaît « naturellement » comme l'objectif, désormais atteint, de toute l'histoire antérieure. C'est pourquoi la critique adressée à Malinowski de n'avoir pas eu recours aux éléments d'explication proposés par *cette* théorie est amplement suffisante à leurs yeux (cf. LE CLAIR et SCHNEIDER éd., 1968, pp. 3-4).

font intervenir la monnaie et, avec elle, des catégories confusément saisies comme « économiques », en particulier l'échange. Ma « vie économique » (*economic life*) serait donc cette part de mon activité où je vends et achète, épargne et investis, toutes ces opérations ayant en commun un certain rapport à la monnaie et étant supposées former une unité indépendante des autres rapports sociaux.

Or on sait que dans *Les Argonautes* Malinowski décrit la société trobriandaise en s'attachant tout particulièrement aux relations qu'elle [13] entretient avec ses voisins de la pointe orientale de la Nouvelle-Guinée et des archipels environnants par l'intermédiaire de la *kula*. Celle-ci consiste en l'échange réglé des deux types de « biens de prestige », dont les premiers, coquillages *soulava*, circulent dans le sens des aiguilles d'une montre, tandis que les seconds, bracelets de nacre *mwali*, passent de main en main en sens inverse. Mais la *kula* ne se limite pas au simple échange de deux types d'objets déterminés : elle engage à travers tout un appareil, où le rituel tient une place prépondérante, l'ensemble de la structure sociale, en un processus à la fois symbolique et réel, qui manifeste toutes ses composantes, tant économique que sociale (familiale), magique et religieuse. De ce fait, elle ne ressortit pas au seul domaine de l'économie où se situe par exemple le type d'activité que nous évoquions précédemment. Ce qui apparaît, au contraire, c'est l'existence de rapports sociaux où la limite entre l'activité économique et les autres composantes de la vie sociale n'est pas clairement définie et où, d'ailleurs, pareille question perd tout son sens.

C'est pourtant sur ce thème que s'organise la critique adressée à Malinowski. Négligeant les caractères spécifiques de la *kula*, elle en réduit le contenu à celui d'une simple transaction, qui relève alors de la seule analyse économique. Par là se trouve niée toute diversité culturelle et mesurés à la même aune échange marchand et échange *kula* cérémoniel. Malinowski peut apparaître comme le premier « anthropologue économiste » (*anthropology's first true economic anthropologist* ; cf. LE CLAIR et SCHNEIDER, 1968, p. 4), à condition d'assimiler l'objet de l'anthropologie économique à celui de l'économie politique. La différence entre ces deux démarches réside alors simplement dans le fait que, une fois donnée l'unité du comportement économique, l'anthropologie économique a pour tâche

la *recollection* des différentes *formes* qu'emprunte ce comportement au sein des sociétés les plus diverses.

Tout cela semble des plus corrects et, dirait-on, évident. C'est ici qu'apparaît pourtant la mystification. Car, en dépit de cette *vis œconomica* attribuée à la *kula*, on ne trouve pas dans *Les Argonautes* la moindre référence aux catégories traditionnelles de l'économie politique<sup>8</sup>. Et ce fait ne peut manquer de mettre en péril tout l'édifice. On ne peut en effet soutenir la thèse qu'un ouvrage de plus de cinq cents pages, censé traiter des phénomènes économiques, se [14] préoccupe avant tout de religion, de magie, voire de parenté, ne consacrant que quelques lignes, encore que bien précieuses, à l'analyse économique. Ou bien celle-ci ne constitue pas — du moins essentiellement — l'objet des *Argonautes*, et dans ce cas la *kula* se révèle bien être l'indice de l'existence de certains types de rapports sociaux au sein desquels l'activité économique est indissociable, c'est-à-dire non analytiquement isolable de l'ensemble de l'activité sociale ; mais alors la possibilité d'une anthropologie seulement et simplement *économique* s'évanouit. Ou bien, et cela revient au même, la science économique ne se montre pas pertinente dans la saisie de la réalité économique au sein des « sociétés primitives », précisément dans la mesure où celle-ci n'est pas distincte de la réalité sociale, religieuse, *etc.* La nécessité s'impose alors d'admettre soit une diversité des objets, c'est-à-dire une pluralité des modes d'existence de la réalité économique, soit une diversité des méthodes, afin de pouvoir saisir un objet qui se présente chaque fois de façon déterminée quant à son contenu (et non seulement dans ses formes).

À moins — ultime recours contre l'évidence — d'assigner la faute à l'analyse même de Malinowski. L'hypothèse selon laquelle celui-ci n'aurait pas fait appel à la science économique par *ignorance de ses concepts* permet en effet de préserver le postulat de sa validité universelle : selon ce point de vue, ce n'est pas l'outil qui *est* défectueux mais l'usage qui en est fait. Revoyons en effet les temps forts de la démonstration.

*Temps I* : Malinowski est le créateur/précurseur de l'anthropologie économique. Il *est* le premier à s'intéresser à la « vie économique » dans

---

<sup>8</sup> Si ce n'est, nous le verrons, de façon tout à fait indirecte, et, surtout, extrêmement déterminée (*cf. infra*, p. 17 et s.).

les sociétés primitives. Il prend pour objet la *kula*, rapport d'échange donc activité économique.

*Temps II* : mais, à bien le lire, on s'aperçoit qu'il ne se réfère pas à l'économie politique, la *kula* n'étant pas saisie par lui comme rapport économique, mais en même temps comme rapport religieux, familial, technique, etc.

*Temps III et conclusion* : « Malinowski was essentially a common-sense descriptive economist [...]. In general he failed to adequately appreciate the range of economic theory as it might apply to his data » (LE CLAIR et SCHNEIDER, 1968, p. 4).

Suprême habileté : si Malinowski ne fait pas intervenir la théorie économique, *c'est* en quelque sorte de façon *involontaire* : « common-sense descriptive economist », il ne maîtrise pas les ressorts de cet outil éminemment « moderne » et nous donne cette interprétation [15] *archaïsante* et dépassée de la *kula*. L'avenir de l'anthropologie économique n'est pas remis en question : il réside dans l'application aux sociétés primitives des catégories de la science économique.

On saisit bien à présent le mécanisme : promouvoir le concept d'une activité économique isolée, qui seul permet de fonder une anthropologie économique sur la base d'une extension des catégories de l'économie politique, dans la mesure où celle-ci suppose précisément une telle séparation comme la plus importante de ses prémisses. D'où tout au long du raisonnement un certain glissement, un certain « jeu » sur la notion d'économique (*economics*). Sous sa forme verbale (*to economize, economizing*), celle-ci décrit à la fois le comportement (*behaviour*) du sujet économique néo-classique et le principe de l'action rationnelle par rapport à un but (*zweckrational*) défini par M. Weber comme l'application à des fins (éventuellement irrationnelles) d'un ensemble de moyens rationnels. Il suffit alors d'assimiler le particulier au général, le sujet économique au sujet rationnel, pour que, déterminant subtilement les fins, la conduite de l'acteur économique apparaisse comme l'essence même du principe de l'action rationnelle. Une telle errance nous entraîne dans la direction d'une théorie de l'action économique rationnelle, devenue « théorie des systèmes <sup>9</sup> »,

---

<sup>9</sup> Essentiellement utilisée en vue de la planification des choix budgétaires. Un bon exemple en est fourni par l'outil élaboré sous le nom de P.P.B.S.

c'est-à-dire bien loin du terrain de l'anthropologie économique (à lui supposer une existence singulière, c'est-à-dire « séparée »).

Identifier l'action du sujet économique à l'action de l'individu rationnel de M. Weber, c'est en effet ressusciter une très vieille lune de l'économie bourgeoise : tenter de justifier les rapports sociaux de la société bourgeoise en démontrant leur universalité. Seule la manière change ici. Ce que Marx appelait « éternisation des rapports de production capitalistes » revient sous un autre nom : universalisation des rapports de production capitalistes. Rien d'étonnant donc à l'ostracisme manifesté à l'égard de Malinowski par ces tenants d'une anthropologie économique « moderne » que sont les formalistes : le précurseur devient gênant dans son insistance à souligner les caractères spécifiques de la société trobriandaise. Non pas guidé en cela par une problématique dépassée, comme voudraient le faire croire les formalistes, mais pour s'élever contre la notion d'un [16] « homme économique primitif » indolent, individualiste et insouciant, dont l'existence serait réduite à cueillir au jour le jour les fruits surabondants d'une nature particulièrement généreuse. Malinowski montre que le « sauvage » sait concevoir des formes de travail et d'organisation complexes, qu'il dispose de formes de commerce et d'échange régulières et organisées, qui n'interviennent pas par à-coups, de loin en loin sous l'empire du besoin immédiat.

Mais il annonce dans le même mouvement, sans en être tout à fait conscient il est vrai, à travers le caractère dominant de la parenté et de la sorcellerie dans la société trobriandaise, l'irréductibilité des formes « précapitalistes » à l'ensemble des sociétés occidentales contemporaines, ce qui se résume pour lui dans le fait que l'homme primitif n'est pas « guidé d'une façon exclusive par des mobiles strictement réalistes et utilitaires ». La formule n'est sans doute pas très heureuse, qui laisse penser qu'ailleurs l'homme puisse, dans tous les domaines, agir conformément à une stricte rationalité. Mais l'idée est présente dans *Les Argonautes* — maints passages en témoignent — de la diversité des choix que peut opérer, à partir d'une matrice unique (il faut produire, se (re)-produire), un ensemble social pour se signifier à soi en fonction de son histoire propre.

---

(Planning, Programing, Budgeting System) par l'administration McNamara pour le « Department of War » des États-Unis.

C'est un tel principe qui se révèle inaccessible à la tendance « formaliste », c'est-à-dire au courant de pensée qui manifeste le plus clairement le projet d'une anthropologie économique, pour autant que celle-ci se propose de considérer les rapports économiques pour eux-mêmes au sein de la structure sociale, indépendamment en quelque sorte de ses autres aspects ? Du point de vue formaliste, nul écart en effet : à travers l'universalité du sujet rationnel, devenu sujet économique rationnel, se manifeste la pérennité des mécanismes de l'économie bourgeoise, à charge pour l'anthropologue d'en retrouver dans les sociétés qu'il étudie la promesse ou, inversement, la trace. En un modèle qui rappelle curieusement le XVIII<sup>e</sup> siècle, s'agissant d'une théorie qui se veut résolument moderne, une « nature humaine » est postulée, en droit définie par sa neutralité quant au procès de l'histoire, mais qui se présente dans les faits sous les traits du sujet économique construit par les économistes néo-classiques. D'où ce retournement de perspective où s'anéantit la démarche de l'anthropologie : construite en vue d'élucider la diversité des modes d'existence humains — ce qui ne saurait être, certes, sans considérer « l'unité », c'est-à-dire « l'homme en tant que sujet déjà donné [17] d'avance » (MARX [1844], p. 128) —, elle se trouve contrainte de réduire les différences afin d'accéder à ce niveau abstrait où le sujet, manquant de toute détermination, paraît universel.

La critique substantiviste de Polanyi et de ses disciples intervient en ce lieu précis où la généralité fait problème. Le système formaliste y est atteint en son principe par la restitution de l'anthropologie à sa vocation d'observation des sociétés concrètes, tandis que cette analyse même laisse découvrir la diversité des rapports sociaux et, à travers elle, la diversité des rapports économiques et de leur représentation.

## Échange « kula » et système économique

[Retour à la table des matières](#)

Il semble que l'anthropologie économique ne puisse se définir sans faire référence à un ensemble de textes érigés en énoncés canoniques et destinés à lui donner corps de leur simple présence. Les ouvrages d'un Firth, d'un Herskovits et surtout ceux de Malinowski, toujours cités en bonne place, forment les éléments d'une matrice où l'anthropologie

économique aime à se reconnaître et dont la simple existence semble en tout cas suffire à témoigner de sa réalité.

Quoique le cercle soit ici évident (l'anthropologie économique n'existe que dans la mesure où des ouvrages la prennent pour thème), il ne s'agira pas d'en montrer le mécanisme en ayant recours à une critique épistémologique qui, à ce propos, serait seule adéquate. On notera seulement la fragilité du procédé, fréquent dans les sciences humaines, qui consiste pour une discipline à chercher son identité dans des discours préliminaires ; cette méthode n'a en droit pas de fin, et la quête de « grands ancêtres » marque en tout cas le glissement vers l'origine des difficultés *actuelles* de la science.

Nous voudrions plutôt interroger l'anthropologie économique selon son axe chronologique et indiquer les effets, à notre sens décisifs quant à son orientation ultérieure, d'un déplacement des questions de l'œuvre de Malinowski à celle de ses successeurs, déplacement qui, dans la mesure où il autorise l'occultation du contenu idéologique, introduit le semblant de rigueur qui tient lieu de scientificité à l'anthropologie économique.

La problématique des *Argonautes* n'est en effet que fort peu concernée par l'économie politique qui n'y intervient qu'à titre accessoire. Plus précisément, ce n'est que dans la mesure où Malinowski rencontre [18] l'économie qu'il fait intervenir quelques-unes de ses notions, issues d'ailleurs d'une conception très laxiste de l'objet et des méthodes de celle-ci. Qu'il ait pu laisser croire, avec quelque inconséquence, que le thème essentiel de son ouvrage ait été d'« ordre économique » (p. 53) n'implique pas qu'une telle affirmation doit être prise au pied de la lettre et pose en tout cas la question du rapport entre le thème avoué et le contenu réel des *Argonautes*. Celui-ci nous semble à la fois plus conforme aux problèmes de l'époque et à la place qu'occupe Malinowski dans l'histoire de l'anthropologie : il s'agit de la consommation de la rupture entre, d'une part, l'analyse ethnographique dotée de son objet et de ses méthodes et, d'autre part, la pratique de l'ethnologie « missionnaire » ou dilettante (« récits et voyages ») qui l'avait précédée. Malinowski écrit contre les vérités toutes faites, et ce n'est pas là son moindre mérite. D'où les préoccupations méthodologiques qui dominent toute la première partie de l'ouvrage. D'où également — cette fois présent de part en part — le thème, pour nous totalement inactuel, de la réhabilitation du

« sauvage », de son retour à l'humanité, c'est-à-dire à la culture. Et cela grâce à la « science moderne », c'est-à-dire à l'anthropologie définie comme technique d'enquête assortie d'hypothèses théoriques, et non plus simple récit ou compte rendu de choses (mal) vues <sup>10</sup>.

Présente tout au long des *Argonautes*, cette idée en constitue la trame. Elle commande le choix de la *kula* en tant qu'objet et rend compte de l'extrême importance accordée par Malinowski à cette institution. C'est que, voulant démontrer l'humanité et la socialité du « sauvage <sup>11</sup> », il n'est de meilleure preuve que de le montrer vivant des mœurs diamétralement opposées à celles qu'on lui attribue. Malinowski répond ainsi en plusieurs points aux « vues courantes » sur l'homme primitif, qu'il assimile, nous le verrons, à un « homme économique primitif » des plus mythiques.

[19]

- L'homme primitif n'est pas un être « indolent, individualiste et insouciant » : il « travaille » et n'attend pas pour le faire d'être contraint par des besoins urgents.
- L'homme primitif n'est pas « guidé d'une manière exclusive par des mobiles strictement réalistes et utilitaires ».
- Le sauvage sait concevoir des formes de travail complexes et non « simples, sans méthode ni organisation ».

---

<sup>10</sup> Ce passage nous semble caractéristique à cet égard : « Qu'il y a loin de la réponse fameuse faite jadis par le fonctionnaire qui, interrogé sur les us et coutumes des indigènes, répliquait : "Aucunes mœurs, manières bestiales", à la position de l'ethnographe moderne ! Celui-ci, avec ses tables de parenté, ses généalogies, ses croquis, plans et diagrammes prouvant l'existence d'une forte et vaste organisation sociale, établit la composition de la tribu, du clan, de la famille ; et il nous brosse un tableau d'indigènes assujettis à un code strict de conduites et de bonnes manières, à côté duquel la vie à la Cour de Versailles ou à l'Escurial apparaît comme libre et facile. » (1963, p. 67.)

<sup>11</sup> On utilisera désormais sans guillemets dans le texte les termes « sauvage », « primitifs », dans la mesure où, signes d'une époque, ils sont constamment employés par Malinowski lui-même.

- Les aborigènes disposent de formes de commerce et d'échange complexes, qui n'interviennent pas simplement « par à-coups, de loin en loin, lorsque nécessité fait loi ».

C'est donc dans la mesure où la *kula* met particulièrement en évidence les aspects éminemment *sociaux* de la vie des Trobriandais qu'elle devient l'objet central des *Argonautes* : elle exprime en effet à elle seule le contenu des thèses que l'on vient d'énumérer. Mais, au cours de sa démonstration, Malinowski accorde incontestablement un privilège à ce qu'on pourrait appeler l'élément symbolique de la structure sociale, ce qui, nous semble-t-il, restreint la portée de son analyse : il est vrai que les Trobriandais échangent selon un ordre et un cérémonial parfaitement réglés des parures déterminées ; il est également vrai qu'un tel phénomène montre la richesse et la complexité de leur vie sociale ; mais rien n'autorise à penser pour autant que ces pratiques les amènent à négliger des formes de commerce plus quotidiennes, au cours desquelles sont échangés les biens de subsistance. Et de cela, Malinowski ne nous dit rien, ou fort peu de chose. Partageant en cela l'idéologie de ceux qu'il regarde vivre, il laisse dans l'ombre toute une part de leur vie sociale — qui concerne en gros la production et la circulation des objets usuels — parce qu'eux-mêmes disent (ou feignent) n'y accorder que très peu d'intérêt (1963, p. 154). C'est ainsi que les transactions pourtant très importantes (puisqu'elles devaient permettre aux partenaires *kula* de se procurer les objets qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes) qui se produisent parallèlement à la *kula* sous le nom d'échange *gimwali* sont décrites avec une concision qui contraste fortement avec le luxe de détails et l'attention patiente réservés à la *kula* (près de quatre cents pages !).

Seuls donc la production et l'échange de biens *cérémoniels* trouvent grâce aux yeux de Malinowski. C'est pourquoi la thèse d'un Malinowski « économiste » ne nous semble absolument pas fondée, et ce dans la mesure où la théorie de la production et de l'échange [20] des « bijoux de famille <sup>12</sup> » ne saurait en tout état de cause constituer qu'un chapitre extrêmement réduit de l'économie politique.

---

<sup>12</sup> L'expression est de Malinowski lui-même. Cherchant à définir les *vaygu'a* (terme qui désigne les parures échangées dans la *kulaj*, il les compare aux

## D'une fiction à l'autre : « homo oeconomicus » et homme primitif

[Retour à la table des matières](#)

Un fait cependant peut expliquer la persistance de ce mythe qui trouve son origine au sein même des *Argonautes*, Pour les besoins de la démonstration du caractère social de l'existence des sauvages, Malinowski, faisant la somme des fantasmes issus du sens commun, bâtit de toutes pièces le portrait du primitif conforme à l'imagerie ethnocentriste. À cet homme aux mœurs et aux manières « bestiales », il donne tantôt le nom d'« homme primitif », tantôt celui d'« homme économique », l'assimilant alors à l'*homo oeconomicus* de la théorie classique. Or il s'agit là d'une invraisemblance qui témoigne d'une incompétence certaine dans le domaine de l'économie politique. Cet être mythique auquel il s'attaque avec juste raison (qui satisfait ses besoins au jour le jour et attend d'avoir faim pour cueillir ou chasser) n'a en effet guère de points communs avec la « fiction pauvrement imaginée » dont parle Marx<sup>13</sup>. Alors que Malinowski nous décrit un être irréfléchi, voire privé de raison, Robinson ou le chasseur et le pêcheur primitifs imaginés par Ricardo se comportent en capitalistes avisés. Le premier, qui, nous dit Marx, « a sauvé du naufrage montre, grand livre, plume et encre, ne tarde pas en bon Anglais qu'il est à mettre en note tous ses actes quotidiens » [1867], 1, pp. 88-89) ; les seconds, quant à eux, par un singulier anachronisme, « consultent pour le calcul de leurs instruments de travail les tableaux d'annuités en usage à la Bourse de Londres en 1817 » (*ibid.*, note).

Les caractères qui définissent l'*homo oeconomicus* se révèlent donc tout aussi fictifs que ceux que fait intervenir Malinowski dans sa [21] définition de l'homme économique primitif. Mais, quant au premier, l'idée d'un producteur isolé dans son île ne vise en rien la description de

---

« Joyaux de la Couronne » (p. 147). Cette métaphore indique, nous semble-t-il, les limites de son propos.

<sup>13</sup> « Le chasseur et le pêcheur [...] isolés, par lesquels commencent Smith et Ricardo, font partie des plates fictions du XVIII<sup>e</sup> siècle [...] ». (MARX [1858-1859], p. 149.)

l'homme à l'état de nature. Elle ne fait qu'exprimer la réalité des rapports de production capitalistes où les notions de travail libre et d'initiative privée ne sont que l'expression exacte des représentations qui viennent redoubler les termes de la pratique sociale. C'est pourquoi le reproche adressé par Malinowski à la théorie économique de ne pas donner, avec l'*homo oeconomicus*, une image satisfaisante du comportement économique de l'homme primitif n'atteint pas le but visé. Imaginaire, l'individu solitaire des démonstrations de micro-économie ne prétend pas être conforme aux faits ; il n'existe que pour témoigner par son comportement de la nécessité et de la logique des catégories économiques capitalistes.

Il faut donc voir dans « l'homme économique primitif » de Malinowski l'amalgame de deux notions étrangères : d'une part, une image déformée de l'*homo oeconomicus* qui, nous venons de le voir, le conduit à faire grief à l'économie d'un travers qui en fait ne la concerne pas ; d'autre part — et solidaire de cette allégation —, une fiction élaborée en vue de battre en brèche la thèse d'un homme primitif marqué de tous les maux : imprévoyance, paresse, manque d'organisation, etc. Bien que malaisément discernables, ces deux notions n'en correspondent pas moins à des niveaux distincts de l'analyse.

Ce que souligne en effet, avec ses raffinements et sa complexité, la *kula*, c'est la présence d'institutions dans toute société humaine, et qu'on ne saurait concevoir d'homme vivant sans mœurs et sans lois dans un imaginaire état de nature perçu tantôt comme âge d'or de l'humanité, tantôt au contraire comme la manifestation d'un manque radical par rapport à nos sociétés occidentales « civilisées ». A ce titre, elle illustre le postulat du caractère universel de la culture qui fonde la démarche anthropologique et sans lequel aucun savoir ne pourrait avoir lieu dans ce domaine. Mais elle témoigne également — et c'est là le second aspect — de la diversité des manifestations du caractère social de l'existence humaine. Présence universelle au sein de la culture, certes, mais également variation dans les modèles, en fonction de la pluralité des choix possibles, c'est-à-dire des sociétés chaque fois déterminées. Ainsi, dans la *kula* les Trobriandais se livrent-ils à l'échange, mais selon des principes qui leur sont propres et qui diffèrent des règles présidant aux relations économiques entre pays « évolués » ; de même ils produisent, mais leur conception du [22] travail agricole confère autant

d'importance à la parenté et à la sorcellerie qu'à l'activité de subsistance.

Ces deux versants — universalité de la culture et diversité des cultures — ne sont pas analytiquement distingués dans *Les Argonautes* ; c'est d'ailleurs l'un des points forts de cette monographie que de les mettre en évidence à travers une institution unique qui permet de les appréhender immédiatement et conjointement. Cette unité devait cependant avoir des conséquences quelque peu paradoxales. La distinction de ces deux thèmes n'étant pas en effet opérée dans l'analyse, ce à quoi ils s'opposent demeure corrélativement indéterminé. Et cette indétermination se retrouve naturellement dans l'anti-modèle imaginé par Malinowski, l'homme économique primitif, chargé d'assumer l'ensemble des arguments auxquels Malinowski entend faire face. Ainsi, lorsqu'il s'agit de stigmatiser l'opinion selon laquelle le sauvage est tout entier déterminé par la nature, « l'homme primitif » rappelle par antiphrase celui de Rousseau, libre et vivant dans un état présumé d'innocence ; de même il emprunte certains de ses caractères au Robinson des économistes classiques quand Malinowski veut spécifier le comportement non marchand des acteurs de la *kula* <sup>14</sup>.

Dans l'économie de la démonstration, le personnage ainsi conçu joue exactement le rôle qui lui est assigné, celui de repoussoir. Mais, assimilé par Malinowski à l'*homo oeconomicus*, avec lequel il n'a rien (ou presque) de commun, il accrédite par sa présence la fable d'un Malinowski « père de l'anthropologie économique ». N'eût été en effet sa polémique avec des économistes fictifs (censés émettre ces « vues courantes » sur l'homme économique primitif) à propos d'un personnage non moins fictif (l'homme économique primitif lui-même),

---

<sup>14</sup> Il est naturellement très difficile d'isoler ces deux aspects du comportement de l'homme économique de Malinowski, dans la mesure où, précisément, ils sont toujours confondus. On peut cependant se reporter par exemple page 66 et page 228 dans le premier cas, et pages 117-229 dans le second. Page 227, on trouvera un bon exemple de l'amalgame : « Elles [les "vues courantes" sur l'homme économique primitif] dépeignent ce dernier comme un être indolent, individualiste, insouciant, *mais en même temps* [nous soulignons] logique et conséquent dans sa conduite, guidé d'une manière exclusive par des mobiles strictement réalistes et utilitaires. » À la fois donc l'homme du *Discours* de Rousseau et son contraire, le chasseur-pêcheur de Ricardo, préoccupé de calculer le taux d'amortissement de son capital.

il n'est pas invraisemblable de penser que sa « contribution » en ce domaine fût passée inaperçue, ou plutôt qu'elle eût été retenue [23] par la tradition à une tout autre enseigne. Le niveau d'abstraction auquel il se situe rattache en effet bien plus son propos à l'héritage sociologique classique qu'à l'anthropologie économique, dans la mesure où il ne suffit pas, pour poser véritablement le problème de la diversité des modes de production, de circulation et d'échange, d'émettre quelques thèses isolées concernant le comportement non marchand des Trobriandais dans leurs transactions ou leur attitude obsessionnelle dans la pratique du jardinage. Malinowski ne nous en dit pas assez à ce sujet pour que son propos puisse être assimilé au discours de l'anthropologie économique.

Que l'influence des *Argonautes* sur la problématique de l'anthropologie économique ait été déterminante, voilà pourtant qui eût été indéniable, si cette influence ne s'était exercée de façon particulièrement oblique et déviée. On ne trouve pas, en effet, entre la thèse de Malinowski et celle de ses successeurs le lien dialectique qui unit d'ordinaire les propos contradictoires tenus dans toute polémique. Pour Firth, Herskovits et tous ceux qui défendent le point de vue formaliste, Malinowski n'est pas cet interlocuteur à qui l'on s'oppose en énonçant une série d'objections réglées, mais bien plutôt celui qui fonctionne comme prétexte et joue le rôle dérisoire de mobile ou de faire-valoir : les propositions formalistes, tout en étant totalement étrangères au propos des *Argonautes*, en utilisent néanmoins les points faibles pour affirmer et asseoir leurs prétentions à la véracité.

Avec les formalistes se trouve en effet brusquement introduite dans le débat une thèse déjà constituée, et qui ne doit rien au processus de développement interne de l'anthropologie. Malinowski, suivant en cela la méthode scientifique correcte, soumettait la société trobriandaise à un ensemble d'hypothèses sur le mode d'existence des sociétés non occidentales et sur la méthode ethnographique à mettre en œuvre pour mieux les vérifier (1963, introduction, pp. 57-82). Ces hypothèses, infirmées ou confirmées par les faits, devaient en droit aboutir à une nouvelle formulation théorique qui, à son tour, était susceptible d'une même vérification empirique. Les formalistes suivent la démarche inverse : ils empruntent à la théorie économique un corps de concepts *particuliers* — élaborés pour rendre compte des rapports économiques de la société dans laquelle ils ont été formulés : la société bourgeoise

en un moment déterminé de son histoire — auxquels ils confèrent une portée générale et [24] qu'ils demandent à l'anthropologie d'appliquer aux sociétés qu'elle étudie <sup>15</sup>.

Arrêtons-nous un instant avant d'aller plus loin dans l'examen de ces propositions. On voit mieux à présent comment Malinowski peut prêter le flanc à la critique. D'abord une considération subjective mais qui a son importance : l'incompétence dont il fait preuve en matière d'économie politique, et qui se manifeste par des allusions répétées aux « vues courantes » sur l'économie primitive <sup>16</sup>, laisse à ses contradicteurs le loisir de déconsidérer sa position en la présentant comme celle d'un néophyte, qu'on peut donc écarter globalement sans l'exposer dans ses détails. La forme — maladroite ou erronée — du jugement permet d'en réfuter sans peine le contenu. Mais aussi (et surtout) les contradictions qui affectent l'« homme économique primitif » font ressortir à un point tel son irréalité que tout ce qu'il représente — et nous avons vu que ses caractères étaient empruntés à des types divers, voire opposés — peut être indistinctement nié. Arrêtons-nous de nouveau sur ce point. Malinowski montre en analysant la *kula* comment certaines catégories communes à toute société — famille, production, religion, échange, etc. — sont néanmoins aménagées, déterminées et, finalement, vécues selon des modes extrêmement différents d'une société à l'autre. Il remarque notamment que là où division sociale et division naturelle du travail ne font qu'une, c'est-à-dire lorsque le travail n'est pas conçu comme équivalent général, comme celui de l'individu isolé, travail privé, créateur de valeur d'échange, la production et la circulation du produit ne prennent pas le caractère marchand qu'elles acquièrent dans les rapports de production capitalistes ; que, la « communauté posée avant

<sup>15</sup> Cela, qui peut paraître surprenant, n'est que l'exact résumé de l'exposé qu'en font Le Clair et Schneider dans leur Introduction (1968). Voici d'ailleurs le passage concerné : « [...] all three [Herskovits, Firth, Goodfellow] argued that the conventional economic theory of the day was generally valid, or at least that its premises were valid. From this they argued that anthropologists could learn much by applying conventional theory to the settings of primitive economic Systems » (p. 6).

<sup>16</sup> Cette incompétence est également perceptible dans l'imprécision des références. Malinowski a une façon cavalière de *ne pas* citer ses sources quant à ces fameuses « vues courantes » qui ne pouvait qu'irriter les chercheurs plus avertis des choses économiques. Voir par exemple 1963, p. 155, note.

la production » conférant un caractère directement social au produit du travail, celui-ci ne peut apparaître au producteur comme un simple objet, prenant avant tout valeur comptable, et qu'en conséquence [25] le comportement des Trobriandais concernant la productivité du travail et l'échange pouvait différer absolument, en ce domaine, de celui de l'acteur économique classique<sup>17</sup>. Or cela, qui constitue incontestablement l'aspect le plus pertinent de l'approche de Malinowski, et qu'il est tout à son mérite d'avoir vu et souligné, ne nous est pas présenté de façon rigoureuse. : il n'est jamais question que d'un homme économique primitif qui n'est pas, dit-il, « guidé par l'intérêt particulier » (*motivated by self interest*).

## Les formalistes : économie politique ou behaviorisme ?

[Retour à la table des matières](#)

Les formalistes ne se feront pas faute de condamner un homme économique aux caractères si peu définis — avec d'ailleurs juste raison. Mais — et c'est là le point essentiel — ils oblitérent du même coup son seul aspect positif, à savoir les traits qui enfin étaient destinés à souligner la spécificité de la réalité économique dans les sociétés précapitalistes, échange non marchand, consommation somptuaire, organisation familiale du travail, etc. Car ils s'y retrouvent : ils nient, nous l'avons vu, toute diversité à ce niveau. Pour eux, la « théorie économique traditionnelle » (*conventional economic theory*), c'est-à-dire l'ensemble de propositions élaboré par les économistes néo-classiques<sup>18</sup>, exprime en les réduisant à un principe unique tous les rapports économiques qui sont à l'œuvre dans les sociétés humaines. Autrement dit, les rapports de production qui régissent la société capitaliste sont fondamentalement de *même nature* que ceux qui

---

<sup>17</sup> Malinowski constate simplement ce fait et n'en donne pas l'explication comme nous le faisons rapidement ici, d'après Marx ([1867], 1, pp. 89-91).

<sup>18</sup> Walras, Menger, Jevons qui, chacun de leur côté et à quelques années près, ont développé les mêmes principes.

gouvernent les diverses sociétés qu'étudient les anthropologues <sup>19</sup>. [26] Cette proposition, en quoi consiste le point central du système formaliste, est développée selon deux axes, entre lesquels oscille le raisonnement sans que soient pour autant distingués deux moments dans le cours de l'argumentation.

L'économie est en effet définie par les formalistes comme l'« étude de la relation entre des fins et des moyens rares ayant des usages alternatifs », c'est-à-dire que l'aspect social du processus économique (production, circulation, distribution dans des conditions déterminées) *est* éclipsé au profit d'une relation logique (« formelle ») qui ne concerne plus des rapports entre groupes mais un comportement (*behaviour*), dit comportement de choix rationnel, effectué en fonction du principe connu sous le nom de calcul de maximisation. Mais ce système peut être toutefois doublement qualifié d'« économique », dans la mesure où son extension varie en fonction de ses domaines d'application. Corrélativement, la polysémie qui autorise la subsomption de deux « significations » par le concept d'économie laisse

---

<sup>19</sup> À ce propos une question nécessiterait à elle seule une recherche consacrée à la formation sociale des États-Unis dans les années 1930-1940 et à la place qu'y occupait l'anthropologie. Pour quelle raison certains des anthropologues dont il est ici question (et avec lesquels s'instaure l'anthropologie économique — Firth, Hershkovits, Goodfellow commencent à produire à la fin des années trente) font-ils référence, lorsqu'il s'agit d'économie politique, à une théorie déjà en train d'être surclassée — en ce qui concerne en tout cas son pouvoir d'explication et d'action — par le système de Lord Keynes ? Et ce pratiquement au travers de la seule introduction — sempiternellement citée — à l'ouvrage de L. ROBBINS, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (Références et Introduction in LE CLAIR et SCHNEIDER, 1968, pp. 88-100), défenseur tardif et souvent outrancier du marginalisme, plutôt que dans le texte de Walras, qui à cet égard reste exemplaire. Simple phénomène de « retard » dans lequel se manifeste l'outrecuidance des formalistes quant à leur compétence (toujours subtilement suggérée) en économie politique ? Ou bien — la théorie marginaliste n'étant que la formalisation des rapports de production de la société bourgeoise en ce XIX<sup>e</sup> siècle où elle triomphe — *rigoureuse nécessité* où s'annonce le projet idéologique ? Mieux : dans quelle mesure n'est-ce pas *précisément* la crise, dont le capitalisme ne sortira vainqueur qu'avec l'économie de guerre, qui détermine et oriente, en une démarche inouïe qu'il conviendrait alors d'examiner, l'extension et l'adaptation à d'autres sociétés d'un système qui à *ce moment précis* montre sa faillite ?

la possibilité de jouer sur ce mot en faisant paradoxalement coïncider ses deux acceptions.

Ou bien en effet on ne considère que le principe universel de l'action rationnelle, par lequel tout sujet mis en situation d'atteindre un but donné est supposé adapter sa conduite à la façon la plus efficace de l'atteindre, et l'on saisit alors une forme générale, une matrice à quoi peut se conformer l'action dans des domaines très différents. C'est le cas par exemple de la stratégie, où les acteurs sont censés atteindre la victoire dans le temps le plus court et en subissant le moins de pertes possible. Mais c'est aussi le cas du rat de laboratoire qui cherche dans un labyrinthe le chemin qui lui permettra d'atteindre la friandise convoitée. Ces exemples ne sont [27] que l'illustration dans divers domaines du principe de moindre action énoncé au XVIII<sup>e</sup> siècle en mécanique par Maupertuis. On peut en gros l'exprimer comme le rapport du but à l'économie des *moyens mis en service* pour l'atteindre.

Ou bien on vise au contraire une détermination de ce principe dans le domaine *particulier* de l'économie *politique* (par opposition sans doute à l'économie « domestique », dans la mesure où la « science de la richesse » des classiques se veut l'étude de la richesse *des nations*, richesse sociale et non plus simplement celle d'un ordre ou d'une classe) — et l'on doit convenir que, dans ce cas, l'économie des moyens (ici « travail » et « capital ») est exprimée de façon comptable sous la forme générale d'un bilan <sup>20</sup>.

Or les formalistes entendent *conjointement* ces deux acceptions du terme d'économie. Partis en tant qu'anthropologues de l'économie au sens restreint, c'est-à-dire de l'étude des rapports économiques au sein de sociétés déterminées, ils aboutissent, sans solution de continuité semble-t-il, à la formulation du principe logique de choix rationnel que nous avons brièvement résumé.

Comme nous l'avons avancé (et comme les anthropologues formalistes l'ont eux-mêmes laissé entendre), il semble que cette démarche résulte de la pure et simple application des concepts de la théorie néo-classique aux sociétés étudiées par l'anthropologie. Il y a plus cependant, si l'on y regarde avec attention, que la simple adaptation

---

<sup>20</sup> On peut se reporter ici à l'Introduction aux *Essais sur la sociologie de la religion* où M. Weber signale la présence *systématique* du bilan comme un des corrélats du capitalisme.

ou extension de catégories à un domaine qui leur est étranger. Une fois encore, nous sommes tentés d'apercevoir ici les effets d'une réorganisation du champ des sciences sociales dans l'Amérique des années trente, cette fois à travers le texte de L. Robbins dont nous avons déjà parlé. Car il ne s'agit pas là d'une simple compilation des propositions de la théorie néo-classique. Robbins y énonce en effet une variante *behavioriste* du système marginaliste qui, reprise par les anthropologues, aura pour conséquence la formation de l'anthropologie économique en tant que problématique propre à l'anthropologie américaine <sup>21</sup>.

[28]

Cette réinterprétation aboutit à la/définition de l'économie comme la science qui étudie le *comportement* humain en tant que relations entre des fins et des moyens rares, définition qui s'inspire incontestablement d'une généralisation de la thèse marginaliste, mais à laquelle il n'est pas sûr qu'un Walras eût acquiescé, dans la mesure où le « comportement » de l'acteur économique néo-classique est, lui, étroitement déterminé par le système des prix. L'« économie pure » de Walras étant définie « essentiellement [comme] la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue <sup>22</sup> », et son objet, « la richesse sociale », comme « l'ensemble de toutes les choses matérielles ou immatérielles qui sont susceptibles d'avoir un prix parce

---

<sup>21</sup> À de rares exceptions près, qui sont en fait la reprise d'arguments déjà développés, la polémique formalisme/substantivisme est tout entière américaine. C'est à notre sens — et cela n'engage que nous — un abus de langage que de parler d'anthropologie *économique*, s'agissant de la tendance « européenne » — d'obédience marxiste — en ce domaine. Conformément à la théorie marxiste, il n'y a pas plus d'anthropologie « marxiste » que d'anthropologie « économique », dans la mesure où l'anthropologie ne fait que restituer au marxisme la dimension de l'observation concrète qu'il avait quelque peu perdue ; quant à la possibilité d'isoler le contenu proprement économique des relations sociales, elle semble tout à fait opposée au projet de Marx dont la « critique de l'économie politique » consiste précisément à en contester le caractère abstrait, pour la montrer fonctionnant dans les rapports sociaux, « représentée » au même titre que les diverses « instances ».

<sup>22</sup> L. WALRAS, *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1952, Préface, p. XI.

qu'elles sont rares, c'est-à-dire à la fois utiles et limitées en quantité <sup>23</sup> », le sujet économique walrasien est supposé maximiser sa « satisfaction », c'est-à-dire *son revenu monétaire*, en fonction de l'utilité qu'il confère à des biens. C'est dire que l'« économique » ici ne consiste pas en la simple éventualité d'un choix, mais en la concrétisation de celui-ci par une décision d'ordre *monétaire* en fonction de ce que Walras appelle l'« utilité intensive » d'un bien, qui n'est que « le rapport entre l'augmentation du prix et la diminution de la demande provoquée par cette augmentation <sup>24</sup> » ; ce qui suppose à son tour la définition d'un marché (hypothétique) où se rencontrent « des vendeurs de services au rabais et des acheteurs de produits à l'enchère ».

Comme on peut le voir grâce à *ces* seules propositions et, contrairement à ce qu'affirme Burling, l'hypothèse que « c'est l'argent qui est maximisé » n'est pas « une simplification commode [sic] qu'utilisent les économistes pour ramener en général leurs études aux exemples de choix et de comportement dans lesquels la question de l'argent entre en jeu » (GODELIER, 1974, p. 113). Vidée par Burling [29] de son contenu, la théorie marginaliste devient une forme dérisoire, une formule triviale, incapable de toute présentation théorique <sup>25</sup>. Car, si « la ménagère qui organise son travail domestique, l'homme qui partage son temps entre sa famille et son club, l'enfant qui choisit entre le football et les patins à roulettes » (*sic*) sont déclarés prendre des « décisions économiques », et si « les fins peuvent être aussi bien le prestige, l'amour, les loisirs, que la monnaie », on ne conçoit pas très bien les critères d'évaluation possibles de tels phénomènes. Parlera-t-on de vendeurs au rabais et d'acheteurs à l'enchère de prestige ou d'amour ? Et, dans l'affirmative, à quoi pourra bien ressembler une courbe d'utilité — d'« amour » par exemple —, puisque, rappelons-le, l'utilité n'est que le rapport entre l'augmentation du prix et la diminution de la demande provoquée par cette augmentation ?

---

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>25</sup> Ce qui eût bien étonné Walras, pour qui le point fort de son système était de pouvoir présenter une formalisation précise, c'est-à-dire *mathématique*, de l'équilibre économique.

## L'analyse substantiviste

[Retour à la table des matières](#)

C'est la présence de cette aporie dans l'approche formaliste des systèmes économiques qui détermine la mise au point « substantiviste <sup>26</sup> » opérée par K. Polanyi et ses disciples. Restituant à l'économie l'étude de la production, de la circulation et de la distribution des biens et des services, Polanyi distingue en effet le sens « formel » du concept d'économie, « qui dérive du caractère logique de la relation entre fins et moyens », du sens qu'il appelle « substantif » et qui tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie (POLANYI, 1975, p. 239). L'économie est alors définie comme « un procès institutionnalisé d'interactions entre l'homme et son environnement, qui [30] se traduisent par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction de ses besoins <sup>27</sup> ».

Il faut donc distinguer, dans la contribution des substantivistes à l'anthropologie économique, une critique justifiée des thèses formalistes qui, en visant la confusion entre le sens formel et le sens substantif de l'économie atteint son but, et, d'autre part, la constitution d'une théorie originale des systèmes économiques dont le caractère probant dépendra de l'examen des propositions qui la composent. Dans ces deux domaines toutefois, on peut affirmer que la formation

---

<sup>26</sup> On se bornera, en ce qui concerne l'approche substantiviste, à un bref exposé se rapportant à l'aspect historique et logique de la polémique qui l'oppose aux formalistes. Contrairement à ces derniers, en effet — qui ont toujours exposé leur position eux-mêmes, donc de façon partisane ou trop brièvement évoquée (à plusieurs reprises par M. GODELIER, 1965b, 1969a, 1971a, 1975) —, il existe un exposé et une critique détaillée des propositions substantivistes. On les trouvera dans la Présentation de M. Godelier à K. POLANYI *et al.*, 1975.

<sup>27</sup> 1975, p. 242. Signalons au passage qu'une part importante de l'argumentation formaliste est basée sur le fait que la conception substantive excluait de ses préoccupations les « services » économiques. Voilà une occasion de remettre les choses au point puisqu'à la phrase que nous venons de citer Polanyi ajoute : « La satisfaction des besoins est "matérielle" si elle implique l'usage de moyens matériels pour satisfaire des fins ; *lorsqu'il s'agit d'un type précis de besoins physiologiques, tels que la nourriture ou le logement, seuls ce qu'on appelle les services entrent en jeu* » (nous soulignons).

intellectuelle de Polanyi joue un rôle déterminant. Economiste et historien des doctrines économiques, sa connaissance de la profondeur et de la relativité historiques devait sans doute contribuer fortement à sa détermination à réfuter un système qui se prétend universel. Inversement, la confusion opérée par lui entre institutions et rapports de production n'est sans doute pas non plus étrangère à son passé de juriste. Ce qui est certain en tout cas, c'est que, dès la publication, en 1944, d'une analyse consacrée aux conditions d'émergence du capitalisme (*The Great Transformation*), son attention est fixée sur la diversité des façons dont l'économie humaine est « enchâssée » (*embedded*) dans les institutions, *qu'elles soient économiques ou non*.

C'est en effet la présence de cette alternative qui caractérise le système substantiviste. Le procès économique — défini comme un mouvement, c'est-à-dire soit un changement de lieu, soit une appropriation (changement de « mains »), soit les deux — y est supposé requérir pour fonctionner la présence de « formes d'intégration » qui aboutissent à son « institutionnalisation » par l'intermédiaire de « supports institutionnels ». Ces formes d'intégration n'ont en droit rien de commun avec la réalité économique au sein d'une société donnée et varient avec chacune d'entre elles.

Sur une base empirique, les substantivistes repèrent trois formes d'intégration principales : *la réciprocité, la redistribution et l'échange marchand*.

[31]

Ces formes d'intégration supposent trois types de supports institutionnels : respectivement, la symétrie, la centralité (*centricity*) et le marché, lesquels supposent à leur tour des structures qui leur soient « symétriques » dans les rapports sociaux. Arrêtons-nous un instant sur ce point. La réciprocité implique un support institutionnel tel qu'il y ait symétrie, c'est-à-dire égalité de droit, entre les co-échangistes ; la redistribution implique que la société ait un centre (État, de type despotique ou bureaucratique) qui répartisse les ressources après les avoir reçues ; l'échange requiert le support d'un système de formation des prix déterminé par le marché. Mais il y a là une tautologie évidente. Car, pour être « intégrantes », les formes d'intégration supposent que soient déjà *données* dans les rapports sociaux des structures qui lui soient symétriques. Ainsi, par exemple, « la conduite de réciprocité

entre individus n'intègre l'économie que s'il existe des structures symétriquement ordonnées, tel un système symétrique de groupes de parenté » (p. 245).

À la question de la cause de ces structures, qui supportent en fait tout le poids du raisonnement, Polanyi ne répond pas. Non plus qu'à la question de l'avènement des formes d'intégration. Pourquoi, à un certain moment de l'histoire des sociétés, l'une de celles-ci en remplace-t-elle une autre ? On déclare par exemple que « la société dite sauvage est caractérisée par l'intégration de la terre et de la main-d'œuvre dans l'économie à travers les biens de parenté » (pp. 248-249) et, plus loin, que « les marchés créateurs de prix [...] ne virent pas le jour [...] avant le premier millénaire de l'Antiquité, et ce ne fut que pour être éclipsés par d'autres formes d'intégration » (p. 250). Pourquoi dans un cas la parenté et dans l'autre le marché ? Et en vertu de quels principes une forme d'intégration se trouve-t-elle « éclipsée » par une autre ? Aucune réponse ne nous est donnée quant à la dynamique du système. Mieux : Polanyi s'oppose à tout « sous-entendu » concernant la « succession des périodes », s'interdisant ainsi l'accès à un modèle qui rendrait compte du mode de passage d'une forme d'intégration à une autre. Celles-ci restent des « forces » définies par des critères empiriques que l'analyse ne se propose à aucun moment d'interroger. À vrai dire, la théorie substantiviste laisse l'impression de vouloir prendre à tout prix ses distances avec la théorie marxiste — notamment en ce qui concerne le rôle des facteurs économiques et les règles de passage d'une institution dominante à une autre — *pour ne pas en arriver aux mêmes conclusions politiques sur le caractère [32] éphémère de l'existence du mode de production capitaliste. Faut-il y voir une conséquence de la situation politique de l'Amérique maccarthyste, dans laquelle produit Polanyi* <sup>28</sup> ?

Si l'on voit en effet assez bien en ce domaine la position des formalistes, qu'en est-il du rapport de la théorie substantiviste à la *politique* ?

---

<sup>28</sup> On sait, par ailleurs, que Polanyi, professeur d'histoire économique à l'université Columbia de New York, résida en fait au Canada, à cause de l'interdiction de séjour qui avait été prise à l'encontre de sa femme, membre du Parti communiste hongrois de 1919 à 1922.

Le silence de Polanyi à propos de l'origine — logique et historique — des formes d'intégration nous semble devoir constituer au moins un élément de réponse à cette question.

Quoi qu'il en soit, c'est bien dans l'absence de tout élément d'explication quant au « rôle changeant de l'économie dans l'histoire » qu'il faut voir la limite de l'approche substantiviste. Ce qui n'est ici qu'un fait, un élément empiriquement constaté, constitue le point de départ de l'analyse marxiste.

[33]

L'anthropologie économique.  
*Courants et problèmes.*

## Chapitre 2

“En France : une anthropologie  
 d’inspiration marxiste.”<sup>29</sup>

**Henri MONIOT**

[Retour à la table des matières](#)

À partir de 1960 environ, une série de recherches ont construit dans l'anthropologie française un domaine jusque-là délaissé, celui touchant à l'élucidation des faits économiques. Si ce domaine fut ouvert plus tôt en milieu anglo-saxon — guère plus qu'ouvert, et à une date bien récente relativement aux autres investigations anthropologiques —, on doit reconnaître à présent à l'anthropologie économique de langue française dynamisme, originalité et supériorité. Au-delà du foisonnement de ce qui peut s'écrire en français sous cette enseigne, les développements les plus efficaces, trop divers pour former une « école », sont cependant largement apparentés et constituent au moins un faisceau<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Ce texte reprend une contribution à la table ronde de l'Association des sociologues de langue française (Marly-le-Roi, juin 1974) consacrée aux « spécificités des sociologies de langue française ». Les responsables de l'édition des actes de cette table ronde (à paraître en 1976, *Questions à la sociologie française*, P.U.F.) ont donné leur accord pour sa reproduction ici même. Pour ce nouveau cadre, l'auteur l'a allégée, sensiblement remaniée dans son ordonnancement, maintenue le plus souvent dans ses formulations, avec quelques retouches.

<sup>30</sup> S'agissant de montrer le surgissement d'un courant d'études nouveau, on n'évoquera pas d'auteurs antérieurs, fût-ce en les mobilisant comme

[34]

## Conditions et contexte de développement

[Retour à la table des matières](#)

L'essor d'une recherche suppose une convergence d'intérêts et de préoccupations, de virtualités disponibles et même de circonstances qui préparent un terrain où la novation trouve écho et amplification, où surgissent vite partenaires, opposants et disciples. Qu'est-ce qui, dans les années cinquante et soixante, en France, provoque, favorise ou facilite le démarrage d'une anthropologie économique ? J'esquiverai, au vrai, la réponse, pour m'en tenir à quelques données de l'histoire intellectuelle, qui sont pourtant les manifestations — certes médiates, rarement mécaniques et quelque peu autonomes — d'une histoire bien plus profonde. Pourquoi et comment, alors, les hommes politiques, les experts de l'ordre occidental, les militants qui le contestent, le public et les universitaires, chacun à leur manière, s'intéressent beaucoup plus à ce qu'on se met à nommer le tiers monde, pourquoi et comment l'image de ces sociétés devient-elle moins exotique, plus économique précisément et politique, moins fermée à leur passé ? Tout cela renvoie aux nouveaux rapports entre colonisateurs et colonisés puis « décolonisés », à une nouvelle perception idéologique des peuples non occidentaux postérieure à la Deuxième Guerre mondiale, aux initiatives et à l'effervescence du tiers monde qui sèment le besoin de connaître et de comprendre, à un nouveau mode d'insertion des sociétés dominées dans l'économie dominante... Tout cela pèse sur l'évolution des sciences

---

« précurseurs ». On n'embrassera pas non plus tout ce qui s'écrit relativement au sujet, en français, même depuis 1960. Loin de rendre justice à tous, on ne veut que dessiner un courant majeur, oubliant ceux, dispersés ou secondaires, qui n'en relèvent pas. Pour ce courant même, l'intention n'est pas d'être exhaustif. Le projet n'est pas d'écrire, à partir des auteurs présentés, un résumé de leurs propositions, mais de situer leur recherche et ses caractères. On ne pourra donc qu'être allusif sur le contenu de leurs travaux. Il ne s'agit pas, enfin, d'une intervention dans les débats propres à cette anthropologie économique, sur lesquels revient la suite de ce dossier, mais de discerner les caractères, les étapes, la portée, les facteurs... de ce secteur et de ce moment de la science sociale.

sociales. Beaucoup plus sommairement, on s'en tiendra à noter, sans prétendre être exhaustif, ni mesurer les faits évoqués et les croire homogènes, quelques données favorables à l'essor d'une anthropologie économique française qui se sont manifestées dans le champ intellectuel.

Le milieu ethnologique français n'a pas été bien sûr sans effet, avec deux apports majeurs au moins : outre des contributions plus [35] modestes ou plus masquées, il y a d'une part l'œuvre véritablement majeure d'André Leroi-Gourhan, non seulement parce qu'il a été le maître incontesté de l'anthropologie des techniques, partie nécessaire (quoique à elle seule impuissante) de la connaissance du fait économique des organismes sociaux et de ses formes historiques successives, mais pour *ses* analyses élémentaires (au sens fort) du dispositif technoéconomique publiées sous une forme ramassée en 1964, et surtout enseignées auparavant plus en détail à de nombreuses promotions d'ethnologues, par quoi l'impact de ces idées simples et *fondamentales* a été grand, bien que mal mesurable. Il y a d'autre part la « sociologie dynamique » imposée dans les années cinquante par Georges Balandier, en rupture et en renouvellement des traditions ethnologiques françaises, intellectualistes et idéalistes, anciennes ou contemporaines, terrains peu propices à l'éclosion d'une anthropologie économique. Mettant au premier plan la situation coloniale et l'analyse des crises, des décompositions et des résistances induites par la domination, elle rencontrait inévitablement des réalités matérielles terriblement concrètes et repérait les principes et les efficacités des agencements sociaux antérieurs, face à la pression d'une « causalité externe » contraignante. Si Georges Balandier, sur cette base, a surtout construit une anthropologie religieuse et politique, il avait cependant commencé de situer les caractères généraux des économies précoloniales dans le contexte de l'étude du tiers monde et des faits de changement (1956), comme il avait amorcé l'analyse du rôle économique de la femme reproductrice et des stratégies matrimoniales dans une étude de cas (1954).

Dans les années cinquante aussi, le milieu des économistes *met* à son programme un nouveau thème, la question du sous-développement et du développement, et, par là, est amené à manipuler plus souvent et avec plus d'insistance un « objet » nouveau : les « sociétés traditionnelles ». Certes, trop fréquemment la définition de *cet objet* est

extrapolée du passé occidental — un passé d'ailleurs assez indépendant de celui des historiens —, ou reprend « en creux » ou « en négatif » les traits de la *société* industrielle. Mais l'économie répand une demande et un intérêt, et c'est en cela qu'elle contribue à préparer le terrain de l'anthropologie économique, non par contribution directe. Mieux, quelques auteurs sentent le besoin d'un pont, d'une confrontation, d'une traduction réciproque des perspectives économistes et anthropologiques : ainsi Georges Balandier confectionnant le recueil collectif sur le *Tiers Monde* (1956) et Jean Poirier inaugurant [36] en 1959 la série « Humanités » des *Cahiers de l'I.S.E.A.*, qu'il a su continuer dans ce but (cf. 1968a). D'un point de vue plus pratique, les experts économistes et sociologues, publics ou privés, sont désormais sollicités de rendre compte, « outre-mer », des comportements économiques, de déceler les « freins », les « obstacles » à la « modernisation » ou aux entreprises qui la représentent, d'analyser et de mesurer production, consommation, utilisation du pouvoir d'achat... Ici encore, pour l'essor de l'anthropologie économique, comptent plus la valeur d'incitation aux recherches, les moyens parfois donnés à l'étude, la diffusion et l'essai d'expression concrète de quelques questions directrices que la qualité des réponses ou le bon aloi scientifique des motifs d'intérêt et des plans d'enquête. Encore le bilan n'est-il pas toujours négligeable à ce titre et, progressivement, maintes études organisées par l'O.R.S.T.O.M. ou dans le cadre de l'université ou du C.N.R.S., et qui retiennent au moins partiellement la perspective de l'application pratique, dans le domaine de l'économie, de la géographie ou de la sociologie, ont apporté des contributions réelles à l'anthropologie économique, comme elles savent s'en nourrir. Et Ton voit maintenant une « percée » de la problématique et de la conception d'ensemble du sous-développement/développement, qui envisage enfin directement les formations sociales de la « périphérie » dans le procès commun qui lie leur évolution au développement du « centre ». Samir Amin est l'auteur — fécond — de langue française qui témoigne le mieux de cette analyse économiste (et historienne) propre à nourrir directement la recherche anthropologique, autant qu'ouverte elle-même, sur le plan théorique et pratique, aux réalités anthropologiques.

Source d'inspiration plus directe, bien quelle ne soit pas toujours reconnue comme telle, il y a l'anthropologie économique américaine dite « substantiviste », alors toute jeune. On peut être sensible, au moins

autant qu'à ses limites rendues manifestes par les développements postérieurs — notamment français —, à la rupture décisive qu'elle a sans doute provoquée dans le champ qui nous retient ici, par sa recherche des principes propres à des types sociaux historiquement et qualitativement distincts, et dans sa reprise conceptuelle de la pensée économique depuis Aristote à la lumière des matériaux ethnologiques contemporains. Un auteur comme Claude Meillassoux n'a pas caché la stimulation qu'il en a reçue. La fécondité et l'intérêt du substantivisme ayant été assez vite assimilés et repris, et non sans subir une mutation sensible, il a continué son office plutôt sous la [37] forme d'une cible (un exemple, DUPRÉ et REY, 1969). Maurice Godelier en a donné plusieurs présentations critiques qui dégagent ses aspects positifs et ses limites (de 1965 b à sa préface à la traduction française [1975] de l'ouvrage édité par Polanyi en 1957). Influence directe ou par relais, simple ou mêlée... mais influence réelle, et antérieure au développement récent de l'intérêt porté à Polanyi (cf. VALENSI *et al*, 1974).

Il y a enfin le marxisme, dans plusieurs contextes. D'abord avec un réveil de l'activité intellectuelle marxiste officielle, corrélatif à la déstalinisation, et dont la manifestation qui compte ici est la redécouverte et l'abondante discussion des textes mineurs de Marx relatifs aux sociétés précapitalistes<sup>31</sup>. La présentation, la traduction et le commentaire de ces textes, la discussion et l'illustration du « mode de production asiatique », plus encore la reprise dans cette perspective du thème de la succession et du nombre des modes de production ont à coup sûr provoqué un vaste rebrassage des matériaux proposés par la littérature ethnologique, diffusé et précisé des interrogations directrices. Le Man intellectuel du débat semble limité, du point de vue ici retenu ; gamme de manœuvres plus libres et plus amples sur le champ d'exercice familial, considération relativement excessive de textes marginaux dont l'orientation première est parfois oubliée. En

---

<sup>31</sup> Sur l'histoire de cet oubli et de cette retrouvaille, voir par exemple Pierre VIDAL-NAQUET, « Karl Wittfogel et le Concept de mode de production asiatique », en préface à la traduction française de WITTFOGEL, 1964.

revanche, une effervescence très utile parce que mobilisatrice (C.E.R.M., 1969, 1970 <sup>32</sup>).

Mais, plus que le Marx des textes fragmentaires, provisoires, marginaux, relatifs aux sociétés précapitalistes, qui n'y sont pas étudiées directement pour elles-mêmes, a compté bientôt le Marx analyste en profondeur des lois de fonctionnement d'une formation sociale, le capitalisme, maître à ce titre d'une méthode et d'un réseau de questions directrices, et qui, montrant la spécificité et l'historicité des diverses [38] formations sociales, montre ainsi la nécessité de découvrir pour chacune les concepts adéquats à l'élucidation de leur fonctionnement. Ainsi Claude Meillassoux, hors d'un souci ligotant de conformité préalable et de conformité finale, s'inspire-t-il profondément d'un Marx qui suggère que chercher, et comment, mais qui ne dit pas ce qu'il faut trouver. Bien d'autres le tentent à leur façon.

Une donnée majeure a été le renouveau de la réflexion théorique marxiste autour de Louis Althusser et de Charles Bettelheim. Ce n'est pas le lieu de présenter cette reprise exigeante des concepts et des démarches de Marx, ni son écho en général, encore moins d'en juger relativement à la science sociale en général <sup>33</sup>. Il faut seulement constater ici que plusieurs chercheurs parmi les plus productifs s'en sont délibérément nourris dans la mobilisation et l'interprétation de leurs matériaux, que les propositions fondamentales de l'anthropologie économique y ont trouvé l'occasion d'une formulation et d'une construction plus rigoureuses, que les exigences théoriques ainsi entretenues et les confrontations éventuellement polémiques qu'elles

---

<sup>32</sup> La date de publication des références indiquées, recueils collectifs, ne donne pas une idée correcte de l'impact, dans le temps, de ces débats. Ils regroupent des articles plus ou moins anciens de la revue *La Pensée*, des publications ronéotées du C.E.R.M., etc. Dès 1958, dans l'édition du t. I de *L'Afrique noire*, Jean Suret-Canale amorçait un dossier que *La Pensée* nourrit dès les premières années de la décennie soixante. Notons qu'Italiens et Anglais ont précédé les Français dans la présentation et le commentaire des textes mineurs de Marx. Cf. l'introduction d'E. J. HOBBSBAWM à la traduction anglaise des *Formen* (1964) ; trad. franc, in « Premières Sociétés de classes... » 1967, pp. 17-58.

<sup>33</sup> Pour Althusser, au moins, on peut proposer la présentation fidèle et précise de Saul KARSZ, *Théorie et Politique : Louis Althusser*, Fayard, Paris, 1974, 340 pages.

ont entraînées ont accru, en volume comme en profondeur, la recherche concrète et la réflexion générale.

## Quelques auteurs

[Retour à la table des matières](#)

Qui proclame un domaine nouveau doit, pour faire sérieux, désigner un père fondateur. Ce sera donc Claude Meillassoux.

Ses premières publications, celles qui jouèrent le rôle initiateur majeur, furent, au lendemain de son « terrain » chez les Gouro, un article de problématique générale (1960) et sa thèse de recherche, soutenue à la fin de 1962 (1964a), complétés d'un programme de recherche sur les systèmes économiques africains (1964b, 1964-1968).

Dans les sociétés africaines passées, Claude Meillassoux repère un certain nombre de « systèmes économiques » dont il souhaite dessiner le modèle (caractères fondamentaux, relations sociales qui leur sont propres, éléments déterminants et critiques, logique de fonctionnement, etc.), déceler les conditions d'entretien, de transformation et de rencontre, et les confronter à des études de cas historiquement [39] situées. Le premier à faire l'objet de *ses* réflexions approfondies et d'une telle étude de cas est celui qu'il appelle « société d'autosubsistance <sup>34</sup> ».

L'unité fondamentale de vie sociale (production, travail, consommation...), qu'il appelle « communauté » agricole, y est polarisée autour de l'aîné, vers qui montent les produits du travail et qui les répartit pour la consommation, selon un principe prestataire/redistributif liant des partenaires de statut différent, aîné/cadets ; il n'y a pas en son sein comptabilisation individuelle du travail et des droits à son produit. Cette communauté, de définition lignagère, ne se moule cependant pas simplement sur *les* données généalogiques, impropres à sécréter toujours des groupes équilibrés, adéquats par la répartition des *âges* et le nombre aux besoins

---

<sup>34</sup> Le terme d'autosubsistance, outre sa laideur, a l'inconvénient d'être équivoque, en raison de ses connotations répandues, que des lecteurs pressés ont retenues, contre l'emploi précis qu'en avait choisi Meillassoux : le pourvoi, par un groupe exploitant son milieu, de ses besoins essentiels, sans recours nécessaire à des échanges marchands avec l'extérieur. Il n'y avait là ni supposition d'un isolement historique ni suggestion d'une production stagnante au ras de quel « minimum vital » — deux représentations qui sont, la première, contraire et, la seconde, étrangère à celles de l'auteur.

fonctionnels du travail et de la vie sociale ; elle est dessinée par des rapports de parenté et de travail dialectiquement associés, où le terrain généalogique *est* réaménagé en vertu des besoins et des conditions de la production, avec une couverture idéologique de parenté. Le contrôle de l'aîné sur ses cadets, dans chaque communauté, autour de la production et de la consommation, se double de son contrôle sur leur accès au mariage, donc à la paternité et à l'achèvement social, et cette fois par un principe qui met en jeu un ensemble d'aînés face aux cadets. Des relations matrimoniales unissent en effet ces communautés exogames, leur donnant le moyen de se reproduire, et dans lesquelles l'obtention d'une femme et de l'espoir de progéniture qu'elle représente est sanctionné par la transmission inverse d'une « dot ». Celle-ci est composée de biens de nature particulière, devenus économiquement stériles et dont la manipulation est associée à un statut supérieur : ces biens, produits directs ou non des prestations des cadets, une fois montés au niveau des aînés et devenus « biens de prestige », ne circulent plus qu'entre aînés, dont l'accord est la clé socialement nécessaire des mariages. Là où la terre est relativement abondante, les outils simples et mineurs, où l'homme est le facteur de production majeur, le contrôle du processus économique ne repose pas sur l'appropriation des moyens de [40] production mais sur celui du producteur et de la reproduction du producteur. Une telle société met en relation des partenaires pourvus d'un statut social identique (la parité sociale peut entraîner des transferts de principe réciproques) ou inégal, avec alors des transferts unilatéraux. Les biens associés au statut supérieur constituent une richesse de nature conventionnelle. Signes et moyens d'entretien du pouvoir social, leur circulation entre pairs confirme l'ordre social, leur circulation hérétique l'altère.

Historiquement, ce système économique, affronté aux sollicitations de l'économie marchande, a pu se préserver des effets délétères d'une valeur d'échange indépendante du détenteur de son objet, en assurant la neutralisation des biens venus au titre de marchandise et leur reconversion en « richesse » associée aux aînés. Mais la pression coloniale a frappé ce système de façon décisive ; cependant, si l'économie capitaliste le mine, le dénature, le condamne à terme par les éléments d'incompatibilité qu'il développe, elle l'exploite, l'utilise et, d'une certaine façon, le maintient en intégrant à son processus d'exploitation la « sécurité sociale » assurée par une communauté

familiale qui entretient encore les improductifs et partiellement les salariés.

Eprouvant un peu plus tard un autre « modèle » sur les matériaux réunis par Turnbull chez les Mbuti (1965), Claude Meillassoux compare (1967) la société cynégétique à cette société agricole et place au principe de leur différence la différence dans le mode & exploitation de la terre — *objet* de travail chez les chasseurs-collecteurs, *moyen* de travail chez les agriculteurs. Dans le premier cas, une production instantanée, un partage immédiat, après lequel les membres du groupe de travail redeviennent libres d'obligations réciproques et d'allégeance ; les unités sociales sont des bandes égalitaires et instables, peu préoccupées d'organiser la reproduction biologique et sociale ; les préoccupations vitales se ré-enracinent constamment dans le présent. Dans le second cas, les membres de l'équipe de travail sont liés aux semences et aux stocks issus du cycle précédent, et pèsent eux-mêmes de même façon sur le cycle suivant. Ils sont liés à l'aménagement durable d'un terroir et au souci général de la reproduction ; il y a là les bases matérielles et temporelles d'une communauté familiale comme unité sociale de production et de cohésion, de la parenté comme idéologie, avec durée des liens sociaux personnels, notion de seniorité et d'antériorité, sentiment de continuité, valorisation de la fécondité, souci d'organiser la reproduction sociale et biologique <sup>35</sup>.

[41]

Dans une contribution plus tardive à un débat collectif (J. POIRIER éd., 1968a), Claude Meillassoux suggère que les faits variés d'*ostentation* ont sans doute, à côté de leur fonction manifeste de publicité des statuts sociaux, un effet plus profond de détournement des biens à des fins improductives (ni reproduction ni consommation), et il en rapproche des cas de destruction (réelle ou par stérilisation sociale). Il montre ainsi l'ambiguïté des notions de « surplus » et d'« ostentation » : dans les manifestations ostentatoires, un « surplus » de biens improductifs est utilisé à réduire les différences de rang et à maintenir les statuts, bien plutôt qu'à modifier l'ordre social. Et, si le « surplus » est fait de biens productifs, il ne renforce le pouvoir que si celui-ci *est* en mesure de les investir à son profit ; sinon, il est une menace, et les formes de stérilisation et de destruction observées

---

<sup>35</sup> Point de vue qu'il a développé et approfondi depuis (1975b).

peuvent servir à prévenir un élargissement du système économique et une modification de l'ordre social. Le « surplus » ne fonde donc pas nécessairement la hiérarchie sociale ; le problème de fond qui est soulevé est beaucoup plus celui des limites de l'extension d'un système économique, celui des conditions de sa reproduction et de son élargissement (voir aussi 1972 b).

À la faveur, notamment, de ses introductions et contributions à deux ouvrages collectifs édités par ses soins (1971, 1975 a), Meillassoux a poursuivi son projet d'élucidation progressive d'autres sortes de rapports sociaux noués autour de la production et de la circulation, dans l'histoire : celles, diverses, qu'on range sous le nom d'esclavage, la classe militaire prédatrice/protectrice, les communautés marchandes et leurs rapports avec les pouvoirs qu'elles touchent, le lien de clientèle... Son dernier livre, *Femmes, Greniers et Capitaux* (1975 b), pousse beaucoup plus loin ses précédentes analyses de la production et de la reproduction dans les sociétés agricoles « d'autosubsistance ». Il y propose une théorie du mode de production domestique et une vue de la place des rapports domestiques dans l'histoire qui sont conçues avec beaucoup de cohérence, et fait voir l'actualité directe et majeure d'une telle analyse, puisqu'elle montre où et comment se fait aujourd'hui la surexploitation du travail dans les pays économiquement dominés.

Claude Meillassoux ouvrait ainsi un champ de réflexions, une problématique et les lignes d'interprétation qui, très vite amplifiés, remaniés, théorisés, discutés, vont assurer le développement théorique et empirique d'une anthropologie économique digne de ce nom. Si, bien évidemment, les démarches et les propositions de [42] l'auteur ont été diversement reçues, son rôle d'initiateur est peu contestable et largement reconnu.

\*

La place occupée par Maurice Godelier dans l'anthropologie économique française est forte, originale et importante. Elle tient moins, dans son cas, à des apports radicalement nouveaux et décisifs, ou à des travaux de terrain — dont les publications ont été jusqu'ici relativement modestes (1969b, 1973b) —, qu'à une présence constante et vigoureuse sur tous les fronts de cette spécialité. Il a produit une œuvre didactique, qui a fait connaître la cause de l'anthropologie économique, qui a accompagné les travaux du moment, en les

réorganisant constamment dans une vision globale et raisonnée (1965b, 1969a, 1971a, 1974), et une œuvre de réflexion critique et de définition des problèmes, des concepts et des méthodes, des limites et de la nature du champ d'études nouvellement promu, qu'il a ainsi fertilisé en même temps que quadrillé et reconnu (1973a). Presque tous les problèmes, thèmes et concepts (mode de production et formation économique et sociale, travail, rareté, rationalité, monnaie, etc.), et presque tous les représentants de la pensée anthropologique et économique, il les a débattus ou présentés, dans sa perspective. Par son œuvre délibérément marxiste, Godelier a contribué à la fois aux interrogations du moment sur la méthode, sur la démarche centrale de Marx (1973a pour des articles parus de 1966 à 1970) et à la revitalisation des textes mineurs sur les formations précapitalistes, à la réunion desquels il a donné une introduction très dense (1970), comme il a participé aux débats sur le mode de production asiatique (C.E.R.M., 1969). Il a joint l'ouverture à d'autres courants de pensée, se référant largement à l'anthropologie anglo-saxonne et tentant de penser ensemble marxisme et structuralisme. Dans des études plus circonstanciées, il a tenté notamment de saisir les conditions et de mesurer les conséquences d'un changement dans les techniques (en l'occurrence, le passage de l'herminette de pierre à la hache d'acier chez les Baruya de Nouvelle-Guinée — 1973b) et, par ailleurs, de saisir les déterminations d'ordre écologique et démographique (1973c).

Avocat de l'anthropologie économique, il en ressent cependant l'ambiguïté et craint les inconvénients de sa démarcation trop nette dans le champ de la science sociale. Non seulement il sait, comme ses collègues, que l'économique, dans les sociétés précapitalistes, ne [43] s'est pas taillé une place spécifique et reste scellé dans des manifestations plus globales de la vie sociale (1974), non seulement il considère — et c'est une position beaucoup moins partagée — que dans les sociétés « primitives » la parenté fonctionne à la fois comme infrastructure et superstructure (C.E.R.M., 1970 ; 1973c), mais il porte un intérêt direct à l'idéologie, au caractère « fantasmatique » des rapports sociaux, et d'autre part, redoute désormais la « fétichisation » de ce domaine à contester, l'anthropologie économique, au détriment d'une vision globalisante de la société et de l'histoire, ce qui ne l'oppose pas fondamentalement à ses collègues, à les lire, mais marque, pour le moins, une sensibilité personnelle.



*Le marxisme devant les sociétés primitives*, d'Emmanuel Terray (1969), a eu l'impact très étendu que lui promettaient la densité et la qualité de ses réflexions générales et sa maniabilité. Le commentaire et l'usage qu'il y fait du livre de Meillassoux (1964a), en en montrant la valeur pionnière, la nouveauté radicale et l'inspiration marxiste, ne relèvent pas du compte rendu et de la glose, mais fondent une contribution personnelle nouvelle. Il y a d'abord sa très précise définition du concept de mode de production, et l'examen didactique des repérages auxquels il faut procéder pour mettre au jour les modes de production présents dans une formation sociale. Pour ce faire, Terray, du même pas, exprime les propositions théoriques du groupe althussérien, fait appel à sa propre expérience de terrain chez les Dida et recompose l'étude de Meillassoux sur les Gouro voisins. S'il regrette que celui-ci ne fasse qu'un emploi fugitif du concept de « mode de production », il remarque que le travail de son prédécesseur contient les matériaux, les analyses et les interrogations directrices qui permettent de « construire » les deux modes de production présents dans la formation sociale gouro précoloniale, réalisés respectivement dans un système « tribal-villageois » et dans un système « lignager ».

Propositions personnelles encore dans un autre débat que venaient de susciter Georges Dupré et Pierre-Philippe Rey (1969) : Meillassoux, qui avait bien mis à nu le contrôle des aînés sur les cadets dans les sociétés « lignagères », remarquait que le pouvoir de ces aînés ne leur assurait pas, dans le cadre d'une organisation communautaire, une situation économique concrète bien avantageuse. Dupré et Rey, en revanche, à partir de la même représentation fondamentale [44] de la société lignagère, désignent très clairement une exploitation des cadets par les aînés, avec exercice au moins d'une *fonction* de classe. Terray accepte leur mise en question, mais refuse d'user du mot « classe » dans une situation où les individus qui subissent les effets de cette fonction de classe (les cadets) sont appelés, avec l'âge, à devenir ceux qui l'exercent (les aînés) ; surtout aussi parce que le surtravail prélevé par l'aîné sur le cadet assure avant tout au second, à terme, une épouse, donc son affranchissement progressif de la tutelle du premier. Le moment essentiel du procès de reproduction du système, c'est cette répartition des femmes, où l'aîné exerce une fonction d'« opérateur » et dont les

prestations et la rétention des biens de prestige ne sont que l'effet et la condition <sup>36</sup>.

Récemment (1973), Terray a de nouveau fondé quelques propositions nouvelles sur la décantation critique de celles d'un autre, J. Goody, et sur ses propres recherches historiques en cours dans la même zone. Concernant les déterminations techniques et écologiques des royaumes ouest-africains précoloniaux, il donne une large confirmation, et une reformulation plus rigoureuse, aux vues de son collègue anglais. Mais il prend aussi une position propre dans un débat (COQUERY, 1969 ; MEILLASSOUX éd., 1971, *passim...*) : à ses yeux, très contestable est le schéma du commerce comme ressort principal et direct des formations étatiques africaines, dont les revenus et l'entretien de la classe dirigeante viendraient d'un privilège de position sur les axes d'échanges à longue distance, et des prélèvements opérés sur les commerçants. Une forte incompatibilité existe entre « caractère militaire » et « caractère marchand » de ces États, et leurs aristocraties, dans la zone envisagée au moins, reposent moins sur les avantages tirés du commerce ou sur les prélèvements imposés aux sujets ou sur le butin de guerre que sur le travail des captifs ; le commerce lointain intervient comme un des moyens de réaliser le surtravail des captifs <sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Dans l'autre partie de son ouvrage, Emmanuel Terray montrait trois « lectures » légitimes — évolutionniste, structuraliste, marxiste — de Morgan, mais ce précurseur multiple de l'anthropologie, c'est au titre de la science de l'histoire qu'il faut, au plus profond, le considérer. D'autres textes récents prolongent (ou contrastent) cet examen de Morgan : ainsi Maurice GODELIER, article « Morgan », *Encyclopaedia Universalis*, vol. XI, 1971 (repris in 1973a), Raoul MAKARÏUS, présentation et introduction à *La Société archaïque*, trad. fr., Anthropos, Paris, 1970 ; Jean SURET-CANALE, « Lewis M. Morgan et l'Anthropologie moderne », in « Ethnologie et Marxisme », pp. 75-85.

<sup>37</sup> Ligne de réflexion déjà ébauchée dans C. MEILLASSOUX éd. (1971) et vigoureusement poursuivie dans C. MEILLASSOUX éd. (1975a) ; voir la contribution de TERRAY à ce recueil et également 1974.

[45]

\*

On peut tenir Pierre-Philippe Rey pour l'auteur le plus novateur avec Claude Meillassoux. Un vigoureux tempérament théorique, l'analyse de trois sociétés du Congo-Brazza, durablement insérées dans le réseau de la traite atlantique avant la sujétion coloniale, l'amènent à reprendre à son compte l'essentiel du corps de propositions forgé par Meillassoux, mais aussi à le reformuler partiellement, le développer largement, et donner le premier dossier fortement instruit sur l'articulation des modes de production, lié à l'examen du procès de reproduction, aussi bien du système lignager que du système capitaliste (REY, 1969, 1971, 1973 ; DUPRÉ et REY, 1969 ; DUPRÉ, 1969). Concernant l'étude du système lignager, Pierre-Philippe Rey étend la démonstration faite par Meillassoux du contrôle des aînés sur les cadets par la maîtrise des échanges matrimoniaux, en montrant des sociétés où ce contrôle se vérifie également dans la maîtrise du procès de circulation des hommes dans les divers types de dépendance, notamment des esclaves. Le contrôle par les aînés de l'échange des esclaves inclut la possibilité de les retenir dans les lignages pour en faire des cadets fictifs, et se double du pouvoir de réduire leurs cadets en esclavage.

Rey a su voir et exploiter la valeur illuminatrice et la portée didactique des sociétés dysharmoniques, cas, dit-il, le plus simple (au sens de : le plus visible, le moins mystifié) de société lignagère. Il y montre en effet l'exercice de l'extorsion, celui de la cohabitation, de la production, de l'ordonnancement des mariages et de la circulation des esclaves, celui du pouvoir lignager et des différentes fonctions réunies par l'aîné, etc., répartis *significativement* entre l'une et l'autre des deux réalités sociales distinctes que sont d'une part le groupe patrilocal, d'autre part le matrilineage. Par là sont mis à nu les ressorts profonds de la société lignagère que brouille le recouvrement propre aux sociétés patrilinéaires harmoniques par exemple ; par là peuvent être explicitées les circonstances et les fonctions diverses de ce qu'on appelle uniment « parenté », qui se fragmente ici en jouant sur deux lignes.

Autre aspect de la démarche de Rey : la place fondamentale accordée au procès de la *circulation* des hommes et des femmes. Déjà Meillassoux n'avait pas échappé au reproche de tomber dans l'erreur des substantivistes ou de tant d'autres, accusés de privilégier l'échange aux

dépens de la production. On peut concevoir que telle fut l'impression [46] d'un lecteur pressé qui se voyait proposer comme le secret des sociétés lignagères le contrôle social des mariages dans une double circulation parallèle des femmes et des biens de prestige... en dépit des plus minutieuses analyses de la production et de l'organisation sociale du travail, et en dépit de l'affectation claire de ce procès de circulation à la reproduction des unités de production. Rey ne se contente pas de remarquer que Meillassoux, bien au contraire, a confisqué aux substantivistes leurs propositions — bienvenues, mais limitées et « neutres » (deux procès de circulation, l'un paritaire, l'autre prestataire) — pour les unir, ces deux procès, entre eux et à la réalité productive (circulation paritaire entre aînés des biens de prestige *issus*, par prestations, du travail des cadets). Sur le lieu même de ce reproche, à partir de sa lecture attentive de Marx et de son étude de terrain, il construit une démarche d'analyse, d'exposition et d'interprétation d'une originalité certaine.

Si le fondement de la reproduction des rapports sociaux, assurée par le contrôle de la reproduction des unités de travail, est économique, résidant dans la production, le mode dominant de la reproduction économique et sociale est l'échange entre lignages, fait politique. C'est le moment de la circulation qui, dans le procès de reproduction, organise la répartition et le contrôle des producteurs directs ; c'est lui qui permet la reproduction des rapports sociaux. Ainsi la place de l'échange — majeure — s'explique-t-elle par son rôle à un autre niveau que l'échange. On voit bien que la considération des procès, des unités et des rapports de production reste entière, intimement liée aux procès de circulation mis au premier plan. Mais Rey enseigne aussi que les rapports de production déterminants ne sont pas les rapports des hommes entre eux dans les procès de production immédiats, mais le procès de regroupement des hommes en vue de la production ; et que l'appropriation réelle (non juridique) des moyens de production est moins décisive dans l'articulation d'une structure sociale que ne l'est *l'*« appropriation » des hommes, des producteurs, et cela non seulement dans les sociétés lignagères, mais aussi bien dans le capitalisme — comme il le lit chez Marx lui-même — et dans toute société de classes.

Un autre apport majeur de Pierre-Philippe Rey réside dans son examen de l'articulation des modes de production. Cet examen s'enracine dans une réflexion théorique et, eu égard aux sociétés

congolaises, dans une étude historique attentive et minutieuse. Pendant les siècles de la traite des hommes et des produits, les sociétés lignagères [47] ont été branchées sur la demande et sur l'offre marchandes des Européens à la côte. Cet appel littoral ouvre sur l'extérieur, de façon polarisée et dissymétrique, le système plutôt « circulaire » de la circulation propre aux sociétés lignagères ; c'est bien selon ce système que, acheminés par des chaînes de « camarades d'échange », les esclaves prennent en grand nombre le chemin de la côte. La circulation des hommes, dans ce cas, n'est plus constitutive du procès de reproduction, elle le nie. Les lignages démographiquement forts accaparent les chaînes de transaction, et empêchent ainsi les lignages faibles de trouver dans l'esclavage le correctif démographique usité ; le processus de hiérarchisation des lignages s'accroît et, sur la côte, les sociétés lignagères se coiffent d'un pouvoir royal qui garantit la cohésion de la classe des aînés et satisfait les armateurs.

Si les conséquences négatives de la traite sont considérables, le système lignager, lui, demeure, et la longévité de son articulation au capitalisme marchand qui jette l'ancre à la côte est remarquable. Dans les deux systèmes en présence, l'instance dominante agit par l'échange ; mais l'échange du commerçant européen ne déborde pas l'acte économique qu'il constitue ; celui de la société lignagère met en cause le fonctionnement social. La complémentarité d'intérêt entre chefs de lignages forts et armateurs repose sur une coïncidence durablement maintenue. Ici, le capitalisme obtient du système lignager des quantités répétées d'hommes, mobilisés et portés à la côte selon la propre logique de celui-ci. Pendant toute la traite, le capitalisme ne joue aucun rôle dans la société lignagère : les marchandises européennes ont été absorbées et transmises entre aînés comme biens de prestige.

C'est par la violence, par la contrainte administrative et militaire, qui n'est pas en soi le mode de production capitaliste, que la colonisation introduisit celui-ci dans la société colonisée. Ce « mode de production colonial » est un mode de transition créé de toutes pièces pour cette tâche : la séparation des producteurs de leurs moyens de travail, l'insertion des formes marchandes dans les rapports sociaux lignagers.

Sur le terrain préparé par la contrainte, une nouvelle formation sociale peut vivre à l'époque néo-coloniale, où le mode de production capitaliste ait désormais sa place, dominante, mais dépendant pour sa reproduction du capitalisme métropolitain, lequel n'agit plus que par ce

contrôle, exercé par le moyen « normal » de l'échange. En fait, la domination du système capitaliste dans la société recouvre et [48] réunit plusieurs types de rapports. On y trouve des modes typiquement néo-coloniaux de dominance du capital (commercial, industriel) dans la formation sociale, mais aussi la coexistence d'un mode de production capitaliste et d'un mode de production lignager dominé par lui seulement à la façon de l'ère de la traite, mais sur place.

Le « sous-développement » n'est pas l'effet d'une mauvaise propension des capitalistes outre-mer, mais signale leur échec à détruire les anciens rapports de production — qui se sont montrés plus résistants que le mode de production féodal — et à les remplacer par des rapports sociaux capitalistes. Mais ils n'en ont pas moins des cartes à jouer à leur profit, tirant parti et de l'extension continue des rapports capitalistes et de la permanence des modes précapitalistes qui rendent possibles les bas salaires ; d'une façon et de l'autre sont intégrés les travailleurs au mode de production capitaliste, et leur exploitation assurée.

## Thèmes, orientations, portée

[Retour à la table des matières](#)

On peut encore, plutôt qu'à suivre des auteurs, illustrer l'anthropologie économique par ses thèmes les plus fréquentés. Certains déjà sont apparus au fil des présentations précédentes. Celui des catégories de biens et des sphères de circulation des biens de prestige et de leur fonction, des « conversions » de biens<sup>38</sup> ; celui de l'ostentation, du défi, de la destruction des biens ; celui, majeur, de la rencontre entre commerce et société lignagère, entre commerce et royautes précoloniales, des rapports entre commerce et esclavage, entre commerce et parenté, et de ce que « marché » veut dire<sup>39</sup>... par exemple.

---

<sup>38</sup> A Meillassoux, Rey, Godelier... ajouter par exemple P. ÉTIENNE (*in* POIRIER éd., 1968), G. BERTHOUD (1969-1970)...

<sup>39</sup> Respectivement sur ces cinq points : a) DUPRÉ et REY déjà cités, AUGÉ et TERRAY, dans MEILLASSOUX éd. (1971) ; b) COQUERY-VIDROVITCH, *ibid.* ; c) C. MEILLASSOUX, *ibid.* ; d) Jean-Loup AMSELLE, *ibid.* ; e) REY et DUPRÉ (1969), RODINSON (1973).

On reviendra sur l'un d'entre eux, le concept de mode de production, eu égard à la place majeure qu'il occupe en fait. Il est peu d'études d'anthropologie économique aujourd'hui qui ne cernent de quelque façon les unités et les procès de production, l'organisation sociale du travail, la circulation des produits, l'articulation des hiérarchies et des [49] pouvoirs avec les réalités économiques, etc. Mais, de ce vaste lot de données élémentaires, tous ne tirent pas une combinaison organique dans les termes et l'agencement du concept marxiste de mode de production, et certains sont moins portés que d'autres à l'usage permanent et constamment affiché de cet outil — ou, parfois, de ce mot de passe ! Il reste à constater son emploi considérable et, plus d'une fois, son efficacité. Et aussi quelque variété d'usage. Tantôt c'est un concept manié avec volonté de rigueur et référence théorique exigeante, pour l'analyse approfondie et l'interprétation d'une société, avec considération de la détermination et de la domination de telle ou telle « instance », de la domination d'un mode de production et de l'articulation d'autres à lui... type de démarche qui peut être conçu et pratiqué lui-même de plusieurs façons (voir E. TERRAY, 1969, sa critique par M. GODELIER, 1973b, P.-Ph. REY...). Tantôt, autour du même agencement explicatif d'éléments, c'est davantage le modèle, la formule générale d'un type de société, dans la double perspective d'une caractérisation comparative et classificatoire et/ou d'une séquence historique générale. Dans la première de ces deux perspectives, on peut retenir les propositions de Catherine Coquery (1969) sur un « mode de production africain » et celles de Samir Amin (1973, 1<sup>er</sup> chapitre) sur les formations précapitalistes. Plus d'un secteur de l'histoire a bénéficié de l'intérêt récemment porté à cette problématique selon l'une ou l'autre accentuation. Tenant de ces deux « styles », nullement tranchés ni opposés, il y a le travail en cours, méthodique et réfléchi, de Pierre Bonté (« Études »..., 1973 et 1974) sur les sociétés de pasteurs nomades. Modes de production lignager, cynégétique, tributaire, tribal-villageois, esclavagiste, à clientèle, africain, asiatique, colonial... on voit en tout cas qu'un dégel s'est produit, et que, même si c'est avec une rigueur très inégale, un concept et son maniement ont occupé largement le terrain.

Un autre thème à forte valeur illustrative pour l'anthropologie économique récente est celui du travail, constitutif du précédent, certes, mais qui peut être plus délibérément le fil directeur d'une étude et d'une

réflexion. C'est le cas chez G. Gosselin (1963, 1966, 1972) qui filtre et réorganise dans cette perspective une grande variété de propositions d'origine ethnologue, économiste ou philosophe, et jalonne les chemins d'une nouvelle analyse anthropologique et d'une appréciation des politiques du travail aujourd'hui. C'est aussi le fait d'un ouvrage collectif riche et précis, par Jean Copans, Philippe Couty, Jean Roch et Guy Rocheteau (1972), dont le propos fut l'étude [50] des différences de comportement économique, à la lumière du « dynamisme économique » attribué aux Mourides du Sénégal. Pour leurs monographies de villages — modèles de mesure et d'analyse du travail, de *ses* répartitions et de *ses* flux —, les quatre auteurs témoignent d'une réflexion critique sur la validité et l'adéquation de leurs procédures. Philippe Couty discute les normes et les indices d'une mesure relative des efforts — avec référence critique à des essais antérieurs pour mesurer l'emploi rural. Jean Copans repère la répartition sociale du travail et les seuils significatifs dans la stratification ainsi esquissée... soit un premier niveau d'appréhension du travail dans un milieu social spécifié. On notera la seconde apparition du thème, reprise collectivement, pour déceler la signification et le ressort historique du mouridisme : en exprimant par l'effort la relation personnelle du disciple à son marabout, l'idéologie mouride a empêché le travail de devenir marchandise, elle a bloqué ainsi la pénétration délétère de l'économie de marché sous l'une de ses catégories fondamentales, dans un milieu social qui parut l'adopter par sa participation résolue à une culture commerciale.

La portée de la toute neuve anthropologie économique peut être saisie, aussi bien, dans le champ même de l'anthropologie. On en retiendra pour exemple les réexamens serrés auxquels se trouve soumis aujourd'hui l'un de ses plus vieux « domaines » : celui de la parenté.

Qu'aient surgi enfin des propositions cohérentes sur la « logique économique » des sociétés précapitalistes, notamment des sociétés lignagères, ne pouvait pas ne pas entraîner des interrogations sur le « statut théorique » de la parenté et la mise en cause de cette sorte d'antériorité souveraine que lui assurait la tradition ethnologique. Pour Meillassoux, elle n'est pas au départ de toute société : on a vu combien le mode d'exploitation de la terre (objet ou moyen de travail) lui paraît à cet égard déterminant ; la terre moyen de travail fonde le groupe domestique comme unité de production, le besoin d'un contrôle social

étendu de la reproduction humaine (pour la reproduction des rapports de production), la place faite aux rapports de parenté (place historiquement située). Cet auteur rejette ainsi tout autant le refus du matérialisme historique pour rendre compte des sociétés « primitives » — l'infrastructure ne suscite pas des liens de parenté mais des rapports de production — que sa représentation à la seule image de sa manifestation capitaliste — le pouvoir peut reposer sur le contrôle des moyens de la reproduction humaine (épouses [51] et subsistances), non sur les moyens de la production matérielle (1960, 1975). Godelier conserve à la parenté toute sa dignité d'instance et souligne sa polyvalence fonctionnelle ; elle est à la fois infrastructure et superstructure (1973, 1974). Terray, en revanche, ne peut y reconnaître un objet théorique unique : les rapports de parenté sont, dans une société, l'effet complexe du jeu combiné des diverses instances du mode de production (elles ont alors des aspects économique, juridico-politique et idéologique), mais d'un jeu qui agit sur un « élément » préalable qui ne leur est pas réductible, la base généalogique, dont l'auteur s'essaie à situer l'intervention, par tâtonnement avoué (1969). Dans les sociétés lignagères, Rey décèle deux types de parenté : une parenté réelle qui assure, comme ailleurs, la continuité de la classe dominante (à un homme succède son neveu ou son fils), et une parenté terminologique, qui est seulement langage exprimant le rapport de production déterminant, sans qu'il faille croire à quelque opacité introduite dans la « lecture » des rapports de production par sa présence : s'il y a voile, il est léger (1971).

À ces remises en cause, il faut ajouter les propositions de quelques études précises des stratégies sociales au cœur desquelles peuvent figurer les alliances matrimoniales et les relations de descendance. Georges Balandier naguère (1954 et *passim*) avait déjà suggéré cette ligne de recherche. Marc Augé montre que les Alladian de la Côte-d'Ivoire (1969 ; contribution in C. MEILLASSOUX éd., 1971), chez qui se constatait le lien étroit des rapports de dépendance lignagère et des rapports de production, ont, au cours de leur insertion efficace dans la traite de l'huile de palme au XIX<sup>e</sup> siècle, pratiqué vigoureusement une politique matrimoniale, jouant de diverses formes de mariages dont certains (avec les femmes étrangères dotées et captives) assuraient la capitalisation des dépendants, au profit de la force, de la richesse et du pouvoir de certains lignages et de leurs chefs, entraînant une

transformation sociale masquée par le maintien de la terminologie socio-familiale.

À partir de ces cas et d'autres (« Du mariage... », 1971), Pierre Etienne pense que, dans les sociétés qu'il appelle « non malthusiennes », où les descendants et les dépendants sont la « richesse constituante » (par opposition à la « richesse constituée », les biens), le problème fondamental des systèmes de parenté et d'alliance « n'est pas [...] celui de la circulation des femmes mais ce qui est impliqué au regard de la descendance dans cette circulation », que les règles de ces systèmes « ne visent pas nécessairement à promouvoir la réciprocité » [52] mais qu'« elles peuvent tout aussi bien viser la capitalisation, l'accumulation, la maximalisation des avantages », et que, d'autre part, *ici* comme ailleurs la signification de cet ensemble de règles n'est pas univoque parce qu'on ne peut l'isoler des statuts socio-économiques et socio-politiques des « joueurs » manipulant ces règles : contestation majeure et profonde des représentations les plus établies de la parenté <sup>40</sup>.

L'illustration de l'anthropologie économique française actuelle, ce peut être enfin le faisceau de monographies qui portent le plus profondément l'empreinte de ses préoccupations et de ses propositions, ou constituent des contributions originales, quoique plus indirectes, à son développement. On s'en tiendra ici à une courte revue sélective, volontairement variée, dans le domaine africaniste. En voici quelques-unes, parmi tant d'autres.

Henri Raulin a enrichi une ligne classique de l'ethnologie, celle de l'étude descriptive des techniques, en liant le système qu'elles constituent aux réalités sociales, à leur évolution historique interne et à leurs rencontres externes (1967). Jean Capron a produit une analyse remarquablement dominée des activités et des rapports économiques, centrée sur les communautés villageoises, qui sont, chez le peuple étudié, « mesure privilégiée de l'homme et de la société » ; dans son étude confluent les considérations du poids de contextes historiques diversifiés, des impératifs techno-économiques propres au milieu, et du « projet communal » des Bwa, acteurs sociologiques inspirés par des

---

<sup>40</sup> Les études nombreuses, mais partielles et dispersées, de Pierre Etienne sur la société baoulé ont été utilement présentées par Alain MARIE, *Cahiers d'Etudes africaines*, XIII, 50, 1973, pp. 363-376.

principes repérables (1973). Jean-Pierre Olivier de Sardan a recherché avec finesse et pertinence la logique sociale qui peut rendre compte des agencements et des relations observables chez les Wogo (1969). Eric Pollet et Grâce Winter couronnent une analyse approfondie de quelques villages soninke par la caractérisation des modes de production présents et l'examen de leur compatibilité et de leur union dans la formation économique considérée (1971). Le travail collectif relatif aux Mourides, déjà cité (Jean COPANS *et al.*, 1972), a su de façon excellente placer le problème du « comportement économique dynamique » dans une problématique sociale et historique d'ensemble, dessiner les conditions d'apparition, de fonctionnement et de reproduction du « système » mouride et évaluer la nature [53] et le ressort de l'exploitation qu'il enferme en son sein (voir également COPANS, 1973). L'étude de Gérard Althabe sur les villages betsimisaraka (1969), qui déborde largement l'anthropologie économique, la sert avec force en l'insérant dans une analyse globale qui montre comment ces paysans vivent sur deux registres les systèmes économique, administratif et culturel qui les enserment, comment un culte contestataire ébauche un ordre social nouveau, comment aussi les représentations et les réalités apportées par les projets de « développement » et de « modernisation » sont foncièrement étrangères au mouvement réel de la société paysanne qu'ils aliènent.

Il reste à dire enfin les caractères originaux et la portée de l'anthropologie économique française.

Comme on a pu déjà s'en rendre compte, c'est une anthropologie largement marxiste. Ici, véritablement, s'est nouée en quelques années la réconciliation de l'anthropologie et du marxisme. De ce dernier — méthode, problématique, perspective d'une science de l'histoire — l'inspiration est patente et massive : présente à l'horizon de presque tous, diffuse et partielle pour les uns, majeure et délibérée chez beaucoup, bien que dans des styles divers (économie ou inflation de citations, rigueur théorique ou *exégèse* triomphaliste, accent mis sur les propositions générales ou sur l'histoire concrète des sociétés concrètes, etc.).

Il s'agit *ici* de la constatation de faits : celle de la place majeure du marxisme en cette occurrence, celle de sa fécondité — comme est une autre constatation de fait, celle de sa stérilité antérieure. Le propos n'est pas l'exhibition béate d'une « clé » qui serait désormais (re)trouvée, ni

l'affirmation naïve d'une adéquation quasi naturelle du marxisme et de la science sociale — d'autant moins que les progrès accomplis sous son inspiration en ce domaine ont été le fruit de son emploi en toute responsabilité intellectuelle et en toute initiative critique. Cette constatation résiste aux divergences entre auteurs ainsi réunis sous l'enseigne du marxisme, divergences parfois sévères au point que de l'un à l'autre on puisse réciproquement mettre en cause la qualité de son marxisme, voire sa qualité de marxiste.

Un second trait caractéristique de l'anthropologie économique, c'est quelle a démolie la distinction entre anthropologie et histoire, dans les voies qu'avait commencé de frayer « l'anthropologie dynamique ». La remarque, de nouveau, relève de la simple constatation : il est manifeste, éclatant, que la démarche de beaucoup des auteurs présentés [54] est, du même pas, « historienne » et « anthropologique », dans *ses* principes, ses curiosités, ses moyens <sup>41</sup>.

La chose acquise, elle paraît naturelle tant le sujet semble l'imposer. Les systèmes économiques à découvrir sont massivement précoloniaux, dans leur durée comme dans leurs conditions de genèse, d'entretien et d'évolution. Ils ont connu, selon les cas, les sujétions et la manipulation directes au long de la première époque coloniale ou seulement, à une date plus ou moins récente, parfois pendant plusieurs siècles, le contact de l'économie marchande occidentale et la mise à l'épreuve qu'il constituait, avant de tomber à leur tour en sujétion ou sous quelque forme de dépendance. La domination coloniale au XX<sup>e</sup> siècle et l'insertion dans l'économie mondiale capitaliste ont miné, réduit, modifié les anciens rapports sociaux, elles ne les ont pas éliminés, et les ont utilisés et intégrés, ce qui les fait toujours présents à quelque

---

<sup>41</sup> Le séminaire de l'I.A.I., tenu à Freetown en 1969 (C. MEILLASSOUX éd., 1971), est très exactement ce qu'on appellerait, en d'autres contextes, un colloque d'histoire économique et sociale. La même remarque vaut pour l'autre ouvrage collectif édité par C. MEILLASSOUX, *L'Esclavage en Afrique pré coloniale*, 1975, et pour le numéro spécial des *Cahiers d'Etudes africaines* consacré au Rwanda (Cl. VIDAL, éd., n° 53, 1975).

Toutes les études présentées jusqu'ici rompent avec l'oubli de l'histoire, avec l'histoire, préalable rituel, avec l'histoire, tableau traditionnel, conçue comme une rubrique à côté des autres, avec l'histoire, simple variable exogène ou réunion additionnelle des éléments non explicatifs... Elles intègrent l'histoire à leur enquête et à leur interprétation.

degré. Dans *ces* conditions, ce qu'on appellerait communément « histoire » a dans le présent certains de ses moyens documentaires, et son objet même, encore là. Et ce qu'on appelle l'« anthropologie économique » s'étale loin dans le passé, se définit dans la durée et dans des procès d'évolution d'origines externes et internes ; elle use des ressources documentaires plus classiquement historiennes des époques de la traite et de la colonisation, comme de celles de la mémoire collective ; elle analyse les contacts avec l'économie occidentale, ces mises à l'épreuve où se révèlent compatibilités et incompatibilités, éléments critiques et fondamentaux... et sources d'articulations nouvelles. Mais cette confluence apparemment évidente de l'histoire et de l'anthropologie *est* souvent le fruit d'une perspective de type marxiste, qui l'a construite et lui donne sa cohérence, unissant sinon deux disciplines qui restent institutionnellement distinctes, du moins leur pratique et leur utilité.

Le passage à l'histoire, jadis évité par l'anthropologie, pourrait être pour elle la nouvelle forme d'un refuge, qui l'écarte des réalités du [55] jour comme le fit en son temps une ethnologie « d'antiquaires ». Branchée sur les réalités grinçantes du moment, liée au présent tant par *ses* moyens que par ses intérêts, l'anthropologie française actuelle semble éviter ce cheminement.

La portée de la nouvelle anthropologie économique dans l'ensemble du champ des sciences sociales est déjà considérable. On en retiendra deux manifestations.

On vient de noter son visage historien. La remarque va beaucoup plus loin qu'un simple trait de signalement. Elle rend compte d'un apport majeur à l'histoire des sociétés non occidentales. Renfort précieux, car la recherche historique, d'âge vénérable en Europe, n'a pris que très récemment son essor relativement aux nombreux peuples dits précisément « sans histoire », et n'a que partiellement et récemment rénové les vieilles spécialisations « orientalistes », érudites et raffinées mais non inspirées des mêmes curiosités et des mêmes perspectives que l'histoire occidentale, surtout dans le domaine économique et social. Mais, sur les fronts d'une recherche historique positive, l'anthropologie économique aujourd'hui rejoint, soutient et inspire efficacement une activité historique qui n'était, le plus souvent, que très récente elle-même, et, dans le champ économique, mal assurée dans ses

représentations. Son visage historien n'est donc pas qu'un avatar intérieur à l'anthropologie.

Si l'on passe de la considération des seules sociétés « ethnologiques » — précoloniales, coloniales, actuelles — à celle du procès d'ensemble de l'économie contemporaine, qui lie depuis plusieurs générations, dans un mouvement historique commun, et selon des rapports de domination/dépendance, les formations sociales du « centre » et de la « périphérie », une autre convergence notable apparaît dans le discours universitaire. Aujourd'hui, depuis très peu de temps, des économistes (comme Samir Amin), des historiens de l'impérialisme et des sociétés colonisées (comme Catherine Coquery-Vidrovitch<sup>42</sup>) et les anthropologues économistes savent, naturellement, tenir un langage, un questionnaire et un projet d'interprétation communs, hors des seuls artifices des colloques de bonne volonté interdisciplinaire. Naguère encore, de telles tentatives, rares, restaient tributaires de [56] l'ouverture d'esprit de qui les menait à son propre compte, solitaire. Il y a là des indices, encore modestes mais encourageants, d'un retour si longtemps écarté à une science sociale unitaire, non éclatée.

Il y a, enfin, une portée didactique, informatrice, critique et pratique de l'anthropologie économique aujourd'hui, en un de ces domaines où moins qu'ailleurs la « science » ne peut se retrancher dans des discours généraux abstraits de la situation réelle des sociétés, discours dont la validité la mettrait en contraste manifeste avec les militantismes à la recherche d'une couverture scientifique, avec un *no maris land* aseptique entre les deux. Ce domaine, c'est la situation économique et la misère des peuples du tiers monde, et c'est, notamment, ce qui ne peut pas ne pas être au premier rang des préoccupations d'un africaniste : la famine récente au Sahel. Il faut bien constater qu'au sujet de celle-ci l'opinion est largement entretenue dans l'idée d'une fatalité catastrophique naturelle, et que les éléments d'appréciation qui parsèment articles ou rapports d'experts mettent plus d'une fois en cause

---

<sup>42</sup> Cf. AMIN et COQUERY-VIDROVITCH, 1968 ; voir également COQUERY-VIDROVITCH, « De l'impérialisme ancien à l'impérialisme moderne, l'avatar colonial », in Anouar ABDEL-MALEK éd., *Sociologie de l'impérialisme*, Anthropos, Paris, 1971, pp. 73-122, et *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Mouton, Paris, 1972, 598 pages.

les incapacités propres aux systèmes économiques « indigènes » et proposent les vertus de l'économie de marché. Sur le premier point, on remarquera seulement, pour prendre un exemple devenu insoupçonnable, qu'il y a longtemps que l'histoire économique et sociale de l'Ancien Régime européen, loin d'employer les calamités naturelles comme substituts de l'explication sociale, ne les voit jouer comme « facteurs » qu'à travers le tissu des rapports sociaux, et les retient aussi comme « signes » et comme « conséquences ». Sur le second point, la méconnaissance des modes de fonctionnement des systèmes « indigènes », l'oubli complet de la situation dans laquelle se meut ce qui en reste depuis la colonisation, ainsi que des conditions de fonctionnement de l'économie de marché qui sont faites aux « acteurs économiques » en cause, sont remarquables. C'est dans une ligne explicative et critique que l'anthropologie économique a, aujourd'hui même, une portée scientifique qui n'est pas académique (COMITÉ..., 1974, et COPANS éd., 1975). Il y a vingt ans, face à une ethnologie débranchée du présent et du réel, et face à des idées reçues aussi sommaires, l'analyse de la « situation coloniale » eut la même nécessité et la même validité. Plus généralement, l'idéologie du développement a remplacé celle de la civilisation triomphante de la Belle Époque à l'Exposition coloniale ; elle cache la même ignorance et la même déformation radicale des groupes sociaux manipulés ; l'anthropologie économique d'aujourd'hui peut rendre moins insolent son empire.

[57]

L'anthropologie économique.  
*Courants et problèmes.*

## Chapitre 3

---

“La détermination  
d'un mode de production :  
les forces productives  
et leur appropriation.”

**François POUILLON**

### La thèse du primat des forces productives

[Retour à la table des matières](#)

Comment procéder à la détermination d'un mode de production ? Dans le champ des recherches anthropologiques, l'orientation de l'enquête sur le terrain est en fait étroitement subordonnée à une analyse théorique. C'est donc dans cet ordre qu'il s'agit de l'aborder.

Si un mode de production c'est l'articulation de forces productives et de rapports de production <sup>43</sup>, c'est une tendance récurrente dans la tradition marxiste de donner aux premières un caractère déterminant, notamment sous la forme du « niveau de développement » de ces forces productives. La thèse du primat des forces productives est en effet fondée sur nombre de textes marxistes qui apparaissent peu ambigus.

---

<sup>43</sup> On utilise ici directement la terminologie marxiste dont l'usage est maintenant largement répandu. Pour une définition de ces concepts on peut se reporter à Balibar (*in* ALTHUSSER et BALIBAR, 1971) ou à l'excellente présentation qu'en donne E. TERRAY (1969, pp. 97-102).

Parmi les nombreuses formulations qu'en donne Marx, prenons la plus radicale : « En acquérant de nouvelles forces productives, les hommes changent leur mode de production, et, en changeant leur mode de production [...] ils changent tous leurs rapports sociaux. [58] *Le moulin à bras nous donnera la société avec le suzerain, le moulin à vapeur la société avec le capitaliste industriel* <sup>44</sup>. »

À l'intérieur des forces productives, le moyen de travail (outil, machine) serait investi du rôle déterminant : « Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique que la manière de fabriquer [...] les moyens de travail sont les gradimètres du développement du travailleur et les exposants des rapports sociaux dans lesquels il travaille » ([1867], 1, pp. 182-183). C'est à partir de ces textes que se développe une tendance marquée dans les analyses marxistes à chercher à déduire les rapports socio-économiques des conditions techniques de la production. Ce courant « mécaniste » est bien connu, il s'agit ici de repérer la forme qu'il prend dans l'analyse des sociétés précapitalistes.

À ce niveau, en effet, les formulations de Marx doivent être nuancées. Tout d'abord du fait que l'objet quasi exclusif de ses recherches reste le mode de production capitaliste, caractérisé, avec le machinisme et la grande industrie, par un bouleversement des forces productives sans précédent dans l'histoire de l'humanité <sup>45</sup>. Bouleversement au regard de quoi les formes antérieures seraient mieux caractérisées globalement par un développement dérisoire et une stagnation de leurs forces productives sociales. De fait, quand Marx s'attache à différencier ces modes de production, ce n'est pas sous une forme quantitative (niveau des forces productives) mais par une

---

<sup>44</sup> *Misère de la philosophie* [1847], Editions sociales, Paris, 1961, p. 119 (souligné par nous). Cf. également la célèbre préface à la *Contribution...* : « Dans la production sociale de leur existence, les hommes entrent dans des rapports déterminés [...] de production qui correspondent à un degré déterminé de leurs forces productives matérielles [...]. À un certain stade de leur développement, les forces productives matérielles de la société entrent en contradiction avec les rapports de production existants [...]. Alors s'ouvre une époque de révolution sociale » ([1858-1859], p. 4).

<sup>45</sup> Bouleversement permanent et accéléré qui n'entraîne pas, il faut le noter, une modification corrélative des rapports sociaux capitalistes. Cf. Balibar in ALTHUSSER et BALIBAR, 1971, pp. 125-126.

définition de l'organisation socio-politique (*communauté primitive, État asiatique, rapports personnels qui caractérisent l'esclavagisme ou le féodalisme*) ou par des rapports juridiques et spécialement des rapports fonciers (en particulier dans les *Formen...*).

Cela peut être expliqué par la documentation dont pouvait disposer Marx — textes littéraires de l'Antiquité ; histoire plus marquée par le juridisme que par l'économisme ; ethnologie philosophique [59] qui ne lui aurait pas toujours permis de rompre avec les « robin-sonnades » de l'économie classique, représentations abstraites et factices de l'homme primitif ou archaïque et de son évolution. Il est évident que le gros des connaissances sur l'économie des sociétés « archaïques » ou précapitalistes s'est constitué ultérieurement. Ce qui a permis de mettre en évidence la très grande variété des formes d'adaptation au milieu (recherches d'écologie) et, d'un point de vue quantitatif, les différences considérables de productivité existant entre les systèmes de production.

C'est dans la perspective d'un apport créateur au marxisme, pour l'enrichir de données scientifiques nouvelles et qui répondent à ses visées théoriques fondamentales sur le caractère déterminant des moyens de production, que s'est développé un courant marxiste se fondant largement sur les études contemporaines d'histoire économique, d'archéologie, de technologie et d'écologie produites dans une autre perspective. La thèse du primat des forces productives a pris notamment la forme d'un recours actif à ces recherches ; cela sous un double aspect :

- analyse des rapports matériels entre l'homme et la nature, soit, plus précisément, entre un groupe et son environnement, définis dans toute leur rigueur et leur diversité (à partir des recherches écologiques menées en particulier aux États-Unis par l'école dite « néo-évolutionniste » ou « néo-fonctionnaliste ») ;
- analyse des moyens de travail, soit particulièrement de l'outillage, tel qu'il est éclairé par les études contemporaines de technologie.

Tout un courant de recherches, illustré particulièrement par les travaux de M. Godelier, peut être caractérisé par l'importance qu'il

attribue à ce type d'approches dans la définition de la nature et du niveau de développement des forces productives. C'est ainsi qu'un numéro spécial de *La Pensée* consacré à « Ethnologie et Marxisme » (1973) faisait une large place à l'évaluation des technologues français A. Leroi-Gourhan et H. Haudricourt — seul le second se réclamant du marxisme.

La nécessité d'une étude technologique, tout particulièrement, constitue une ligne de partage pour les différents courants de recherche marxiste en anthropologie. Critiquant la monographie de Cl. Meillassoux sur les Gouro (1964a) souvent considérée comme exemplaire, M. Godelier écrivait ainsi : « L'auteur ne donne aucun renseignement précis sur les temps et la productivité du travail et, plus généralement, sur l'organisation *technique* du travail. Il manque [60] ainsi à son analyse cet aspect fondamental que, dans la perspective marxiste dont l'auteur prétend se réclamer, l'on nomme nature et niveau des forces productives » (1967, p. 79). On a à faire ici à autre chose qu'à un « manque », à une négligence ou à une limitation imposée à l'enquête : il s'agit d'une option fondamentale. D'autres recherches — notamment celles de E. Terray, P.-Ph. Rey et E. Pollet — ne font pas plus de place à l'enquête technologique. La question des méthodes, du contenu de l'enquête, reflète donc bel et bien une opposition théorique sur la définition des forces productives et l'interprétation de leur rôle primordial.

Comment analyser, dans une société rurale précapitaliste, ce qu'on appelle « nature ou niveau des forces productives » ? D'un point de vue méthodologique, l'approche technologique est-elle à cet égard nécessaire et/ou suffisante ? Comment interpréter en termes de détermination le primat des forces productives sur les rapports sociaux de production ?

### *Haches de pierre et haches d'acier*

Les conditions techniques de la production permettent-elles de déterminer le mode de production dans son ensemble ? La question peut être tranchée à partir de l'analyse des mutations techniques. Le passage récent d'un outillage lithique à un outillage métallique observé par des anthropologues dans des groupes des *highlands* de Nouvelle-Guinée

permet d'isoler le rôle de la variable technique avec une rigueur quasi expérimentale : à peu près à la même époque, dans les années 1930-1940, les Siane — étudiés par R. F. Salisbury — et les Baruya — analysés par M. Godelier — obtenaient par les voies traditionnelles de l'échange intertribal — donc sans autre contact avec les Blancs — des outils par lesquels la productivité de leur travail était quadruplée. Rendant compte de l'étude de Salisbury, M. Godelier mettait bien au jour le caractère théorique décisif de ce cas : « L'histoire venait [...] d'offrir à la science une expérience inespérée de variation d'une seule variable d'un système social, de sorte qu'on allait pouvoir étudier les effets directs et indirects de cette variation sur les autres aspects du système social » (1964, p. 119).

L'étude de Salisbury, malgré ses défauts <sup>46</sup>, fournissait quelques [61] renseignements importants. Sur l'introduction de la hache de fer, Salisbury notait que celle-ci avait d'abord suivi le canal des échanges cérémoniels et avait été rangée parmi les biens de prestige, ce qui excluait son utilisation dans la production des subsistances. Ce détail est important, car il montre une procédure toujours possible de stérilisation, par les interdits idéologiques, de biens introduits par les échanges à longue distance qui permet d'empêcher, fût-ce provisoirement, les altérations sociales que l'introduction de ces biens entraînerait <sup>47</sup>.

Mais chez les Siane les haches de fer étaient bientôt « déclassées » et purent être utilisées dans la production des biens de subsistance. Le gain de productivité résultant de l'introduction des haches de fer, estimé par Salisbury à 3-3,5, mettait les Siane devant une alternative que l'on peut formuler, si on accepte le langage du choix économique, de la

---

<sup>46</sup> Défauts bien mis en lumière par Godelier dans sa critique (1964), en particulier à propos des difficultés des thèses formalistes défendues par l'auteur ; mais aussi défauts de l'information portant sur la question qui nous intéresse ici, du fait que le livre était centré sur une forme d'« acculturation » beaucoup plus radicale marquée par l'introduction ultérieure des rapports marchands et du salariat.

<sup>47</sup> Le cas a été fréquemment observé à propos de la circulation de monnaies allogènes dans son analyse, Salisbury notait que billets et pièces de monnaie n'étaient convertibles ni entre eux ni en biens de subsistance. Ce phénomène a caractérisé la circulation des biens de traite diffusés sur la côte africaine du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.

façon suivante : ou bien augmenter la production des biens de subsistance, ou bien réduire le temps consacré à cette production. La conséquence observée correspondait « paradoxalement » à ce dernier terme. Le temps consacré au débroussaillage et à la fabrication des clôtures, travaux accomplis au moyen de la hache de fer, était réduit des deux tiers ; le temps consacré à la production des subsistances passait de 80% à 50% du temps de travail total.

Comme conséquences sociales, Salisbury notait une augmentation corrélative du temps affecté à la production des biens de luxe et aux activités cérémonielles. L'afflux des biens de prestige entraînait une accélération des échanges cérémoniels et une relative dévaluation de ces biens qui se manifestait dans l'augmentation des compensations matrimoniales. Sur ces différents terrains qui sont les lieux privilégiés de la compétition sociale, le pouvoir des *big men* s'est trouvé confirmé et renforcé. En définitive, concluait Salisbury, le système social n'était pas modifié par l'introduction de la hache de fer. On peut à partir de cette conclusion s'interroger sur la « facilité » avec laquelle la hache de fer avait été introduite : elle allait dans le sens [62] d'une accentuation d'un rapport social fondamental. On peut penser que la société n'avait pas subi passivement cette introduction, mais que le succès de celle-ci était subordonné à sa congruence avec les rapports sociaux en place, voire contrôlé en fonction de conséquences sociales évaluées et recherchées par les acteurs eux-mêmes.

Le schématisme avec lequel Salisbury analyse cette question contraste avec le soin porté à l'étude technologique. Cela nous conduit à poser la question de l'utilité d'une telle étude, dont on sait ce qu'elle exige de temps et de minutie dans l'application et l'interprétation des mesures quantitatives. C'est ce qui apparaît avec l'impressionnante étude consacrée par M. Godelier aux Baruya, qui ont connu, dans des conditions analogues et à peu près à la même époque, le passage d'un outillage lithique à un outillage métallique (1973 b). Malgré la précision et la richesse des résultats, ce qui frappe dans la présentation que M. Godelier donne de son enquête c'est le caractère infini d'une recherche quantitative constamment limitée par ce que peut observer un chercheur isolé et, d'autre part, les approximations auxquelles on est finalement réduit du fait de la forme que prend le travail et que l'on réduit difficilement à des mesures tayloristes (exemple : X... interrompt sa tâche « pour faire autre chose »). En imposant à des mesures

extrêmement précises les corrections nécessaires, on est conduit à se contenter d'une « moyenne » très approximative (en particulier figure 8 et son commentaire p. 208 <sup>48</sup>).

On pense à la remarque qu'un Siane avait adressée à Salisbury qui, armé de son chronomètre, effectuait une étude de temps de travail : « Cela nous aurait pris trois fois plus de temps quand nous avions des haches de pierre » (p. 127). L'anthropologue avait-il eu l'idée de poser la question ? En tout cas, il parvenait au terme de ses mesures à un résultat approchant dont la précision (3,5) n'en modifiait en rien la signification.

[63]

L'intérêt d'un tel travail, qui serait préalable à l'enquête, est d'autant plus discutable que la détermination directe du technique sur les rapports sociaux apparaît pour le moins problématique. L'intérêt de l'étude de M. Godelier réside entre autre dans la remarquable contre-épreuve qu'elle fournit à celle de Salisbury. La comparaison est d'autant plus significative que les Baruya et les Siane ont connu l'introduction de la hache dans des conditions tout à fait analogues et que celle-ci a entraîné une augmentation identique de la productivité (X 4). Mais la précision de l'enquête menée par M. Godelier fait apparaître des conséquences socio-économiques sinon opposées, du moins beaucoup plus complexes que celles observées par Salisbury.

Au niveau des temps de travail d'abord. L'importation des coûteuses haches d'acier a imposé vers l'amont une augmentation de la production, celle des barres de sel — donc du travail sur les jardins de cannes à sel et de l'artisanat de transformation —, barres de sel qui servaient de moyens d'échange avec l'ethnie qui fournissait en haches

---

<sup>48</sup> Nous ne sous-estimons pas ici l'intérêt de l'étude de M. Godelier qui a le mérite rare, en décrivant exactement les conditions de l'observation, de mettre au jour ces difficultés, ni l'importance des résultats dans une perspective de technologie comparée : calculs de rendement, analyse des formes et des rythmes du travail, analyse des techniques du corps et du contexte de rituels et de représentations dans lequel ce travail est mené. Le problème est ici, pour nous, d'estimer l'utilité d'une recherche de technologie pour la détermination d'un mode de production — ce qui n'est pas, il faut le préciser, la finalité propre de l'étude de M. Godelier en ce qui nous place dans la position inconfortable qui consiste à anticiper sur des analyses théoriques que l'auteur n'a pas cru encore être à même de présenter...

le pays baruya. Un surcroît de tâches était imposé avec l'afflux de porcs provoqué en aval par la diffusion des haches dont les Baruya devenaient à leur tour un relais. D'où la nécessité de fermer les jardins par des clôtures plus solides qu'auparavant. Le gain de temps obtenu par un moyen de travail plus productif était atténué du fait de l'élargissement du terroir et de l'intensification du travail sur les clôtures <sup>49</sup>.

Mais, sur un point, ces différents effets de l'introduction des haches de fer ont certainement amené une augmentation absolue du temps de travail : le nouvel outil n'affectait que les tâches réservées aux hommes (défrichage et clôture), tandis que sur les jardins le travail des femmes continuait à utiliser le même bâton à fouir. L'élargissement des jardins amenait une augmentation absolue du temps de travail arithmétiquement déductible de l'élargissement du terroir. On voit que les conséquences de l'innovation technique ne sont pas aussi claires qu'il y paraissait dans l'étude de Salisbury et qu'il s'ensuit une augmentation relative ou absolue — dans le cas des femmes — du temps de travail consacré à la production, fût-ce à la production pour l'échange. Les conséquences politiques sont brièvement évoquées ; elles sont symétriques à celles tirées par [64] Salisbury : les haches de fer n'ont pas augmenté le pouvoir des *big men*, mais *c'est* qu'il n'y avait pas antérieurement de *big men* chez les Baruya... *Si*, comme on peut l'envisager par hypothèse, le rapport social de production était le rapport homme/femme, on constaterait une intensification de la sujétion de celle-ci.

Il ressort de cette confrontation qu'une même mutation technique n'affecte pas de façon identique et spécifique un système de production. Des rapports sociaux différents détermineront l'impact propre de cette mutation, et on peut supposer qu'elle aura pour effet d'accentuer les rapports sociaux en place dans la mesure où c'est ceux-là qui déterminent son introduction dans la pratique économique — ou son rejet et sa stérilisation. Il apparaît dès lors que c'est de ceux-là qu'on doit partir et non de l'enquête technologique dont les sophistications quantitatives n'ont d'intérêt que dans la perspective comparative des objectifs, limités, de la technologie. Une estimation relativement

---

<sup>49</sup> Peut-être aussi, semble-t-il, par une accélération des défrichements (p. 217) et une certaine déperdition des techniques de défrichage qui rendaient moins dérisoire qu'il ne paraît la productivité à l'époque lithique.

grossière peut suffire — peut-être telle qu'elle est fournie, naïvement, par les informateurs qui ont malgré tout du temps qu'ils consacrent à leur travail une conscience au moins aussi claire que l'anthropologue chronométré. La localisation d'un trait social historiquement critique peut, et doit, donner lieu à un approfondissement de caractère technologique — dans le cas des Baruya, nous semble-t-il, le rapport entre le travail des hommes et celui des femmes — auquel le rapport social a servi de fil conducteur.

L'étude de M. Godelier montre que l'analyse des rapports techniques renvoie à celle des rapports sociaux et que la détermination des uns aux autres n'est jamais simple. Elle montre que, même dans une situation où ces éléments sont isolés de façon quasi expérimentale, situation d'isolement (sinon d'isolat historique) tout à fait exceptionnelle sur la planète, cette détermination se révèle particulièrement complexe. Son interprétation scientifique montre les limites qu'impose un niveau déterminé des forces productives au développement de n'importe quels rapports de production (le capitalisme ne se développe pas dans les sociétés de chasse) plutôt qu'une détermination directe des rapports sociaux d'une forme et d'une nature congruente et spécifique. La détermination des forces productives à l'ensemble du mode de production apparaît plus régulatrice que constitutive. C'est en somme ce que disait Marx quand il affirmait que les moyens de travail étaient « les *exposants* des rapports sociaux dans lesquels on travaille ». Concernant le passage au capitalisme, [65] Marx montrait abondamment, contre une interprétation mécaniste de sa pensée, que le rapport du technique au social était pour le moins dialectique. Le cas « simple » des sociétés « primitives » ne fait que confirmer ce fait.

### *Société de chasse-cueillette/société agricole*

Sur les questions soulevées ici, le cas des sociétés de chasse-cueillette et leur comparaison avec la société agricole fournit une illustration utile. Il a donné lieu à des systèmes d'interprétation contradictoires qui ont en commun de partir de la caractérisation du rapport que l'homme entretient avec la nature pour interpréter l'ensemble du système social. La démarche suivie permet bien de mettre en lumière ce que, selon les auteurs, on entend par forces productives

et comment interpréter leur détermination dans l'analyse d'une séquence évolutive : le passage du « paléolithique » au « néolithique ».

Dans un article tonifiant dont il ne cache pas la dimension polémique, M. Sahlins part en guerre contre la représentation classique des sociétés de chasseurs chez les préhistoriens et les anthropologues. D'Adam Smith à Herskovits, la même image est reproduite d'une humanité famélique assurant difficilement sa survie malgré un travail acharné <sup>50</sup>. Des études technologiques récentes, dont Sahlins fait ici la synthèse, permettent de démonter ce préjugé en montrant de façon convergente que les groupes de chasseurs parviennent à assurer leur subsistance en travaillant un petit nombre d'heures — 3 à 4 heures par jour en moyenne. La chasse se révèle bien une activité de haut rendement, où la productivité du travail apparaît plus forte que dans l'agriculture. Le passage à l'agriculture, loin de dégager un surplus et un temps de loisir auxquels serait subordonné le développement de la culture, amène un surcroît de travail et constitue une régression technologique. « Si les gens de la terre d'Arnhem n'ont pas réussi à "fabriquer la culture", ce n'est pas faute de temps. C'est faute de s'y être appliqué » (1968, p. 663).

Ce langage de l'inclination, d'un choix de société, la perspective [66] adoptée qui renoue avec la meilleure tradition d'une anthropologie philosophique constituent le meilleur de son panégyrique et le pire de sa démonstration. Car comment alors expliquer le passage universel à l'agriculture ? Cette « première société d'abondance » suppose des besoins culturellement très modestes (« want not, lack not ») que l'on peut mieux interpréter en termes de contraintes et limitations écologiques très étroites : une utilisation très extensive et en même temps très profitable du milieu suppose le nomadisme et l'abandon du territoire pendant de longues périodes pour permettre une reconstitution naturelle des espèces recherchées. Ce nomadisme impose à son tour une stricte limitation du stock des biens alimentaires et non alimentaires qui

---

<sup>50</sup> « Les aborigènes australiens sont l'exemple classique d'une population dont les ressources économiques sont des plus restreintes. [...] la survie n'est rendue possible que grâce à une activité obstinée. » (M. HERSKOVITTS, 1952, pp. 68-69 ; cité d'après M. SAHLINS, 1968, p. 643.)

doivent être réduits au minimum pour permettre les déplacements continuels <sup>51</sup>.

Ces déplacements supposent à leur tour la disposition de larges territoires, donc une situation de sous-peuplement particulièrement marquée. Rapport démographique favorable auquel *visé* le malthusianisme actif de *ces* sociétés avec « suppression de vieillards, pratique de l'infanticide, abstinence sexuelle pendant l'allaitement, etc. <sup>52</sup> ». L'étude quantitative d'une seule variable (le temps de travail et la productivité de ce travail) ne permet donc pas une interprétation d'ensemble du système de production, du niveau des forces productives et des contradictions qui conduisent à la transformation du mode de production. Le peu de temps consacré à la production de subsistance est-il le résultat d'un choix subjectif pour un certain style de vie libre et insouciant <sup>53</sup> ? Ou bien est-ce l'envers de l'impossibilité de stockage et de l'épuisement rapide du « magasin de vivre primitif » dont les représentations symbolico-religieuses disent bien qu'il *est* généreux à condition qu'on le ménage ? Un s/jour prolongé au [67] même endroit entraîne une baisse rapide de la productivité du travail et impose, à terme, le déplacement pour maintenir dans un environnement reconstitué une productivité optimale. La contradiction principale de ce système de production, celle qui impose sa transformation, semble bien se situer, comme le signale Meillassoux (1967, p. 105), au niveau du rapport entre l'homme et la nature. Mais on doit alors envisager l'ensemble du procès de travail.

Avec l'agriculture, la productivité du travail diminue mais celle des moyens de production (la terre) augmente. Il devient alors possible d'y

<sup>51</sup> « L'utilité d'un objet diminue rapidement en raison des difficultés que représente son transport » (p. 674).

<sup>52</sup> P. 675. L'objection que les groupes de chasseurs subsistant actuellement sont refoulés dans des zones particulièrement ingrates ne tient pas : à *terme*, toute société de chasse se trouve confrontée à la question cruciale : limitation démographique ou changement de mode de production.

<sup>53</sup> Qualité de la vie, civilisation des loisirs, droit à la paresse... le caractère réflexif, ethnocentré d'une recherche qui exporte la crise de l'Occident prend régulièrement comme tremplin les sociétés de chasseurs. Cf. C. Turnbull avec sa vision édénique des Mbuti et leur version infernale chez les Iks (et la critique de J.-L. AMSELLE, « Les Ethnologues, le Ciel et l'Enfer », *Cahiers d'Études africaines*, XIV, 2, 54, p. 393-395). Également, P. CLASTRE, *La Société contre l'État*. Paris, Editions de Minuit, 1974, *passim*.

investir un temps de travail plus long, ce qui permet, malgré la baisse de la productivité du travail, une augmentation de la production.

\*

Des recherches récentes de C. Meillassoux présentent une autre tentative, la plus systématique à ce jour, de rendre compte, sous forme déductive, de l'ensemble d'un procès social à partir de la structure du procès de travail (1967, 1972a, 1975b). Mais cette analyse ne suppose pas, comme chez M. Godelier ou chez M. Sahlins, une étude technologique approfondie (notamment sous forme d'une analyse quantitative), mais un modèle abstrait des conditions les plus générales de ce procès. Le ressort de l'explication réside dans la position d'un élément, la terre, dans la structure du procès de travail : dans les économies de chasse et cueillette, la terre est seulement objet de travail ; dans l'économie agricole, la terre devient aussi moyen de travail <sup>54</sup>. Dans l'économie de chasse-cueillette (la « société cynégétique »), les hommes puisent leur subsistance dans la nature « sans l'aménager ni la restaurer » (1967, p. 99). L'épuisement des ressources impose à terme une migration pour permettre la reconstitution naturelle du milieu. Dans ces déplacements, le groupe délimitera tout au plus un *territoire* dont la nécessité n'apparaît qu'avec la présence de groupes homologues rivaux. Avec l'agriculture au contraire, ce territoire est aménagé en *terroir* ; du travail y est investi pour lui donner une forme durable et organiser la reconstitution de [68] ses capacités productives (défrichement, clôture, aménagement des sols, amendements et fumure, assolement).

Il s'ensuit une différence fondamentale dans l'organisation du procès de travail : le rendement des opérations de chasse est instantané, quotidien ; il exige une coopération <sup>55</sup> pour les opérations à haut rendement (chasse au filet avec rabatteurs) ou la chasse de gros animaux (notamment à l'éléphant) et pour la défense contre les grands

---

<sup>54</sup> On trouve la distinction chez Marx : « La terre [qui] fournit à l'homme, dès le début, des vivres tout préparés est aussi l'objet universel de son travail [...], son magasin de vivres primitif. {Elle ne} devient moyen de travail [que] dans l'agriculture. » ([1867], 1, pp. 181-182.)

<sup>55</sup> Mais pas toujours : le cas de l'opération individuelle constitue un cas limite (exigeant des qualités particulières), mais régulateur par rapport à la circulation des individus entre les bandes, dans ses processus de segmentation — ceci également dans la société agricole.

prédateurs avec lesquels ces groupes entrent en concurrence. Mais cette coopération se dissout dans le partage qui suit immédiatement ces opérations de caractère quotidien — et dont le produit se prête mal au stockage. D'où l'instabilité des groupes mis en œuvre, les bandes, « hordes » d'effectif variable (régulation constante d'un effectif optimum par rapport au milieu) dont la composition se modifie constamment par la circulation des individus entre les bandes et la constitution de nouvelles bandes. Dans la production agricole, au contraire, le produit est différé et suppose une coopération stable et prolongée des individus intervenant dans la production. Le cycle est annuel et commence par une période improductive où la nourriture du groupe doit être assurée : soit par une production à rendement immédiat (chasse), soit par un stockage des produits du cycle antérieur dont la distribution est différée — indispensable dans tous les cas pour disposer de semences ou boutures qui permettent d'amorcer un nouveau cycle. Les cycles annuels ont donc tendance à s'emboîter dans un rapport constant d'avances et de redistributions entre individus dont les rapports annuels au niveau de la production tendent à se transformer en rapports viagers, selon un ordre d'antériorité/postériorité.

De ces caractères de la production, on peut déduire : dans les économies de chasse, des rapports sociaux lâches et discontinus, un faible contrôle de la circulation des hommes et des femmes ; dans les économies agricoles, au contraire, des rapports viagers, fondés sur l'antériorité, et qui assignent aux aînés une fonction de contrôle et de répartition des stocks, de contrôle de la circulation des dépendants qui sont insérés dans des lignages dont les généalogies s'allongent et de contrôle de l'affectation des femmes qui se trouve sévèrement réglementée [69] (circulation entre groupes, dots) ; au niveau politique : la gérontocratie, ordonnatrice de ces répartitions ; au niveau de l'idéologie : les généalogies et le culte des ancêtres (qui sont avant ceux qui viennent avant).

Cette analyse apparaît comme la tentative la plus poussée de rendre compte, dans une perspective marxiste, des différences entre systèmes socio-économiques inventoriées par l'ethnologie. Mais la réduction qu'elle exerce du fait de son caractère déductif présente un certain nombre de dangers, où l'auteur n'est sans doute pas tombé, mais qu'il importe de repérer, en tentant de la situer théoriquement. Le danger le plus apparent est le mécanisme où elle risque de se raidir précisément

à cause de son caractère déductif. Un autre est l'abstraction idéaliste, qui découle de la perspective de construction d'un modèle.

Notons que nous avons affaire ici à une représentation du concept de mode de production dont on a signalé le caractère abstrait par rapport à une analyse historique déterminée. Par là, il échappe à la critique empirique qui invoquerait des faits non concordants. Il n'existe pas de société de chasseurs, de société agricole à l'état pur et séparé. Les points de contacts (en particulier de contacts entre chasseurs et agriculteurs), les articulations complexes de procès de production apparaissent dans toutes les sociétés effectivement observées, produisant des corruptions, des altérations, des « impuretés » inévitables. Un tel modèle ne peut être observé empiriquement que comme tendance de sociétés où ces données invoquées apparaissent prépondérantes, mais jamais absolument exclusives. Dans ce cas, de deux choses l'une : ou bien ces « impuretés » apparaissent comme externes au modèle, et elles ne constituent pas une critique adéquate, ou bien elles apparaissent comme des traits critiques, et alors on doit pouvoir en rendre compte au niveau théorique, en montrant dans la déduction qui se veut rigoureuse une faute dans le raisonnement, dans le choix des concepts <sup>56</sup>.

[70]

Ainsi, à propos de la corrélation établie entre système de production et système de parenté, une critique adéquate devrait s'attacher à démontrer l'existence (et la nécessité) de rapports de parenté proprement dits dans les groupes de chasseurs-collecteurs. M. Godelier a soulevé ce problème à propos des sociétés de chasseurs australiens

---

<sup>56</sup> Pour discuter utilement le dernier travail de C. Meillassoux, il est important de se situer à l'intérieur de la perspective qu'il adopte. Ou bien les critiques risquent fort de n'être que des malentendus, d'autant que ce travail apparaît relativement isolé dans la « mode » actuelle des recherches : il fut un temps où la quête des modes de production mobilisait toutes les énergies ; la critique du dogmatisme althussérien a ensuite détourné la plupart des chercheurs se réclamant du marxisme de cette perspective d'un matérialisme seulement dialectique ; l'orientation dominante semble être aujourd'hui la construction d'un matérialisme historique et l'analyse de formations sociales. En simplifiant, on peut rattacher l'analyse de Meillassoux à cette première tendance ; mais on doit noter que c'est au nom d'une direction de recherche qu'il a définie dès avant ces péripéties et qu'il a su mener de pair avec des travaux importants relevant de cette deuxième tendance.

dont les systèmes de parenté avaient fourni une bonne part de la matière des *Structures élémentaires de la parenté* ! Allant plus loin, une analyse de Yengoyan (*in* LEE et DEVORE, 1968) qu'invoque M. Godelier (1973c, pp. 15-16) établissait une corrélation entre le degré d'aridité du milieu, la taille du groupe et le nombre des divisions (moitiés, sections et sous-sections) en fonction desquelles s'organisent les échanges matrimoniaux entre groupes. Loin d'être absent des sociétés de chasseurs, l'aménagement de rapports sociaux stables et mettant en jeu des groupes importants serait un facteur déterminant dans ces sociétés où, dans des conditions naturelles plus difficiles ou à cycle irrégulier, il imposerait un contrôle social de l'accès aux territoires et aux points d'eau et la réciprocité entre bandes ou ensembles de bandes, sur la base des échanges matrimoniaux <sup>57</sup>.

L'analyse de Yengoyan ne met pas en cause la place des éléments de la déduction de G Meillassoux (le domaine des forces productives reste la base des différents aménagements sociaux qui s'y appuient), mais sa conclusion : l'absence de relations de parenté dans la société cynégétique. Encore y a-t-il là peut-être une certaine illusion d'optique dont la théorie anthropologique est responsable : Lévi-Strauss disait bien que système de parenté ne signifiait pas pratique sociale et que le mariage préférentiel/prescriptif n'était pas un mariage exclusif — de telles analyses font même singulièrement défaut dans la littérature de parenté où théorie et pratique indigènes sont analysées avec une belle indépendance. Ainsi, un mariage entre sections, en répartissant les conjoints prescrits dans des classes très larges, peut laisser — même scrupuleusement respecté — une liberté pratique considérable pour la circulation des [71] individus entre les bandes. Le trait critique en l'occurrence serait plutôt la possibilité de voir se dégager dans les sociétés de chasseurs des relations lignagères aussi contraignantes que celles que l'on trouve dans les sociétés agricoles où elles interviennent comme structure d'autorité et de contrôle sur la circulation des hommes et des femmes et organisent cette circulation en fonction de la reproduction d'unités de production stables et adaptées au milieu. Cette

---

<sup>57</sup> C. Meillassoux l'admettait d'ailleurs explicitement à propos des Kung, chasseurs-cueilleurs du Kalahari : « Le cas mbuti, disait-il, ne peut être généralisé [...] la rareté de l'eau chez les Boshiman entraîne un phénomène de stockage ou de possession des points d'eau qui resserre les liens des membres de la horde » (1969, p. 101, note 7).

question apparaît mal réglée dans la littérature anthropologique sur ces sociétés en Afrique comme en Australie.

L'analyse théorique de traits critiques que doit soulever le modèle proposé par C. Meillassoux ne suffit pas à détourner d'une lecture mécaniste de ce modèle. Car il s'agit bien en effet ici de déduire l'ensemble des rapports sociaux de la nature des forces productives. Mais on remarque cependant que la définition de ces forces productives diffère sensiblement de celles proposées jusqu'ici. L'interprétation d'un niveau de développement des forces productives est plus qualitative que quantitative : moyens de production immédiatement disponibles, recours quasi exclusif à l'énergie humaine (pas de traction animale, pas de contrôle de l'eau...). L'analyse écologique, voire technologique, apparaît superflue : les variations, l'agencement spécifique de ces données sont considérés comme négligeables. Ici, l'opposition est totale avec la perspective de M. Godelier qui invoque à ce niveau la causalité structurale entre ces agencements et le système des superstructures.

Il s'agit donc bien de « détermination par la base économique », mais celle-ci est invoquée selon une formule réduite des rapports fondamentaux avec la nature, notamment à partir de la place d'un élément, la terre, dans la structure du procès de travail. On peut — à notre sens, on doit — interpréter cette analyse comme la recherche d'une détermination par l'économique, mais cela par abstraction pour atteindre ce que, depuis Althusser, on appelle détermination en dernière instance, en dernier ressort, par l'économique. La recherche de cette détermination fondamentale, qui est trop souvent invoquée comme un principe et justifie tout autre chose, paraît ici effectivement menée, et selon une procédure difficilement remplaçable.

[72]

## Travail, division du travail, coopération

[Retour à la table des matières](#)

« Le travail semble être une catégorie toute simple. L'idée de travail dans cette universalité [...] est, elle aussi, des plus ancienne : cependant, conçu du point de vue économique sous cette forme simple, le travail est une catégorie tout aussi moderne que les rapports sociaux qui engendrent cette abstraction simple. L'indifférence à l'égard de tel travail déterminé correspond à une forme de société dans laquelle les individus passent avec facilité d'un travail à l'autre et dans laquelle le genre précis de travail est pour eux fortuit donc indifférent. » (MARX, 1858-1859, pp. 167-168.)

Ce texte de Marx résume bien l'ensemble des difficultés théoriques et méthodologiques d'une analyse du travail productif dans les économies non capitalistes. La « simplicité » de la notion de travail est le résultat d'une simplification historique bien réelle, la réduction de la force de travail à l'état d'une marchandise uniforme mesurée au temps et interchangeable. Il en est autrement dans tous les modes de production précapitalistes où le travail ne se manifeste ni dans l'idéologie des intéressés ni dans la réalité avec ce degré d'abstraction à la fois théorique et réelle.

Au contraire, comme le note justement M. Sahlins : « Le travail n'est pas une catégorie de l'économie tribale [...]. Le travail est organisé d'après des rapports "non économiques" au sens conventionnel du terme [il] est l'expression de liens de parenté et des rapports communautaires qui lui préexistent. Il est l'exercice de ces rapports » (1968a, p. 80).

Cette analyse pose plusieurs problèmes. D'abord, est-il légitime, est-il possible, d'envisager à part, suivant un découpage « ethno-centriste » de la réalité, un procès technique, un procès de production envisagé sous un angle purement économique ? Autrement dit, d'un point de vue méthodologique est-il possible de laisser de côté des rituels, un système de représentation de la nature, des rapports d'autorité où s'insèrent les activités proprement productives mais qui n'y contribuent pas directement, comme les conditions techniques ou économiques réelles de ce procès ? Ou bien doit-on les considérer comme des *curiosa*, des

fioritures extérieures à ce procès bien réel, possédant éventuellement leur logique propre mais susceptibles d'être envisagées de façon totalement indépendante ? [73] Un tel découpage des faits est-il possible au niveau simple de la description ? Dans un second temps, est-il même légitime du point de vue de l'analyse et de l'explication de compter à part les données techniques et économiques pures ?

Rien n'interdit cependant de chercher à donner une analyse du procès technique de travail, pourvu qu'on n'ignore pas le caractère partiel d'une telle représentation. Il est toujours possible et intéressant de considérer à part l'ensemble des gestes et actions techniquement efficaces (et les savoirs constitués s'y rapportant) pour obtenir un bien matériel socialement recherché. Il est toujours possible également d'isoler analytiquement un procès de production, c'est-à-dire le type d'agencements sociaux qui préside directement à la mise en œuvre de cette production : les groupes de travailleurs mis en place, leur organisation, les instruments et procédés qu'ils utilisent, le savoir que suppose leur application, enfin les modes de répartition et de consommation du produit obtenu. Le problème est de savoir si ce procès n'est réglé que par des déterminations économiques et peut être analysé à part, indépendamment des « superfluités » idéologiques ou politiques qui l'accompagnent. Sur ce point, il semble que la réponse de Marx ne soit pas ambiguë : une telle analyse n'est possible que dans le mode de production capitaliste où le niveau déterminant, l'économique, devient en même temps le niveau dominant. Il ne s'ensuit pas, dans ce cas, que les rapports deviennent plus clairs puisque, précisément, « le secret le plus profond » du mode de production va se situer à ce niveau économique — dans l'extorsion d'une plus-value, temps de travail non payé effectué au profit du capitaliste.

On peut généraliser aux autres modes de production ce que Marx dit du féodalisme, qu' « il faut des raisons extra-économiques » pour que s'effectue le procès de production et de reproduction sociales, que ce soit par l'idéologie (par exemple, rituels ou contraintes symboliques référant à un système de représentation) ou par la politique (de la contrainte militaire pure et simple aux formes de la répression, de l'ascendant ou de la solidarité). Dans ce cas, les représentations « indigènes » du travail, les rituels, les représentations, les pouvoirs qui y sont associés à l'activité productrice ne constitueraient pas une gangue

que l'activité scientifique aurait à écarter mais bien des conditions de mise en œuvre et de reproduction du procès de production.

Cela n'exclut pas, bien au contraire, la perspective d'une analyse [74] des déterminations économiques propres de ce procès : du fait même que la dominance se situe à un autre niveau, il a des chances d'apparaître plus transparent, au moins plus directement lisible que dans le cas du mode de production capitaliste. Comme c'est le cas dans le mode de production féodal, les prestations en nature ou en travail au propriétaire foncier peuvent apparaître de façon parfaitement crue au niveau d'une simple description du procès de travail — la corvée pour le propriétaire étant effectuée par exemple en des temps et des lieux différents —, ce qui justifierait une perspective comme celle d'E. Terray qui prend pour point de départ la description rigoureuse de ce procès de travail.

Avant d'aborder l'analyse du travail d'E. Terray, il est nécessaire d'évoquer ici le problème de la légitimité d'une application aux économies non capitalistes d'un certain nombre de concepts élaborés spécifiquement sur le mode de production capitaliste.

L'attitude rigoriste de G Meillassoux sur cette question, pour être relativement peu suivie par les autres auteurs, impose de soulever le problème. G Meillassoux refuse en effet d'appliquer le concept de force de travail en l'absence d'une « réalisation » de celle-ci sur le marché, c'est-à-dire en l'absence de rapports de production capitalistes, hors du cas spécifique du salariat, et il propose de lui substituer la notion plus générale d'énergie humaine (1975b, p. 58). De même pour le concept de division du travail, pour lequel il propose celui de répartition des tâches en l'absence d'une division de l'économie en branches séparées et de la constitution de groupes échangistes stables <sup>58</sup>.

On peut invoquer contre cette attitude un sens très large que Marx donne à ces concepts, sans en restreindre l'usage au seul mode de production capitaliste. Parlant par exemple de « division spontanée du travail » sur une base purement physiologique : âge, sexe ([1867], 2, p. 4) — ce qui apparaît aujourd'hui d'ailleurs très discutable —, ou d'une division du travail dans la famille qui ne suppose ni l'échange marchand ni l'existence de sphères de production séparées. Inversement, on doit

---

<sup>58</sup> 1964a, p. 187, note. Pour distinguer radicalement division du travail social et division technique-sociale du travail au niveau du procès de production.

reconnaître qu'un usage simplement descriptif de ces notions permet de se délivrer à bon marché un brevet de matérialisme scientifique, en qualifiant chaque producteur adulte « force de travail » et en parlant de « division du [75] travail » par âge/sexes chaque fois que l'on observe que l'exercice d'une tâche particulière échoit plus ou moins régulièrement à un groupe d'âge ou à une classe sexuelle. Une telle distinction apparaît d'ailleurs si générale dans les sociétés rurales qu'elle a à peine un contenu descriptif, encore moins discriminant. Sans trancher cette question qui doit être approfondie autrement que comme un simple problème de terminologie, on doit reconnaître un usage utile de ces concepts du fait même de l'ensemble de recherches qu'ils ont suscité. Cela depuis le travail d'E. Terray (1969) qui, en fournissant un cadre théorique où le souci de rigueur est particulièrement marqué, a provoqué la production d'un ensemble de recherches empiriques coordonné et homogène sur des phénomènes jusque-là largement négligés par les études anthropologiques traditionnelles.

Pour évoquer l'apport d'E. Terray, dont le travail a constitué une étape importante pour l'ensemble des recherches marxistes en anthropologie, on peut revenir à la perspective posée au début, celle du primat des forces productives. Terray donne une représentation symétrique et inverse de cette thèse telle quelle est traditionnellement formulée : selon lui, les économies d'« autosubsistance » analysées par Meillassoux se caractérisent par un faible développement des forces productives, particulièrement en ce qui concerne les moyens de travail — outillage élémentaire, facile à fabriquer à partir de l'environnement naturel immédiat (en particulier : le bâton à fourir <sup>59</sup>).

Ce faible développement et le déséquilibre qui s'ensuit entre les différents moyens de production doivent conduire à prendre pour point de départ théorique la force de travail qui « du point de vue quantitatif comme du point de vue qualitatif [constitue] l'élément dominant du procès de production » (p. 105). C'est donc l'analyse de la force de

---

<sup>59</sup> On peut objecter que de nombreuses sociétés africaines utilisent des outils en fer, par exemple les houes qu'elles ne peuvent pas fabriquer sur place, mais qu'elles obtiennent par l'échange. Mais cela ne constitue pas un « trait critique », puisque cette introduction ne modifie pas de façon notable les rapports de production et que, en l'absence de houes de fer, les sociétés disposent du bâton à fourir pour assurer les mêmes tâches avec sensiblement le même rendement.

travail qui permet de construire le mode de production en place. Or celle-ci opère individuellement, mais surtout collectivement. Ce sont donc les « formes de coopérations » qui doivent servir « d'indices pour identifier le ou les modes de [76] production "réalisés" dans la formation économique-sociale gouro » (p. 105).

L'analyse de Terray qui suit cette conclusion peut être interprétée selon deux points de vue :

- *théorique* : le repérage et l'analyse de l'élément dominant du procès de production permettent de construire le mode de production ;
- *méthodologique* : quelle procédure suivre, quelles données recueillir, comment les organiser pour tenter d'un point de vue marxiste le repérage, la construction d'un mode de production déterminé ?

Cette proposition théorique a suscité de nombreuses critiques. Avant de tenter leur évaluation, on doit s'attarder sur ce qui constitue un apport indiscutable, la perspective méthodologique, qui a stimulé un grand nombre de recherches positives en proposant une procédure qui est apparue, au moins dans un premier temps, comme exemplaire.

La première phase de la recherche (1969, pp. 106-113) doit consister en un inventaire exhaustif des différentes « branches de production » (artisanat, agriculture, chasse, *etc.*) et, dans chacune d'elles, des différents produits obtenus. Chaque produit est le résultat d'un procès de travail particulier. Ces procès comportent une seule phase (*procès simple*) ou plusieurs phases complémentaires (*procès complexe*). Plusieurs procès *concurrents* peuvent être utilisés alternativement pour obtenir un même produit.

Les différents procès de travail peuvent être classés selon l'agencement particulier des différents facteurs de production ; dans le cas présent, le critère sera pour l'essentiel les groupes mis en place aux différentes phases du procès (ou à chaque procès simple) et le type de coopération à l'intérieur de ces groupes. La composition du groupe fournit un premier classement des activités : on distingue ainsi, par rapport à une division sexuelle du travail, des procès masculins,

féminins, mixtes ou/et alternés (p. 107-108). Mais c'est surtout la forme de coopération en œuvre dans les différents procès qui permet un classement satisfaisant.

À partir de Marx ([1867], 2, p. 16 et s.), on doit distinguer :

- le *travail individuel* : coopération nulle (certains types de chasse) ;
- la *coopération simple* : par exemple dans l'agriculture, les producteurs rassemblés exécutent le même travail ou des travaux analogues. On distingue la coopération simple *restreinte* : une équipe [77] d'effectif réduit mais relativement permanent effectue les travaux d'entretien agricole, et la coopération simple *élargie* : un groupe important est mobilisé pour effectuer certains gros travaux qui doivent être exécutés dans un temps limité (préparation du terrain, récoltes) ;
- la *coopération complexe* : les travailleurs exécutent des tâches différentes et complémentaires de façon à constituer « une sorte de cellule opérant comme un agent unique » (p. 100) ; par exemple dans la chasse au filet qui suppose un groupe de chasseurs près des filets alignés et un groupe de rabatteurs.

Terray remarque que les activités productives des Gouro supposent la mise en place de deux types d'unités de production fondamentales (p. 103 et s.) : celle correspondant à la coopération simple restreinte ou élargie (agriculture, élevage, construction de case) et celle correspondant à la coopération complexe (la chasse au filet). Ces deux types de coopération sont organisés sur la base de groupes sociaux distincts : le lignage et le village, qui entretiennent des rapports déterminés aux moyens de production et au sein desquels sont organisés le contrôle de la production et la répartition des produits obtenus. Les rapports politiques qui s'y développent sous forme d'institutions distinctes lui permettent de conclure à la présence de deux modes de production dans la formation sociale gouro : un mode de production lignager et un mode de production tribal villageois.

L'approche de Terray a suscité de nombreuses critiques. Celles de M. Godelier (1973b) sont sans doute excessives qui lui reprochent de

confondre procès de travail et procès de production et de trouver ainsi autant de modes de production que de procès de travail distincts, ce qui entraîne au niveau théorique une prolifération des modes de production <sup>60</sup>. Cet argument a cependant l'intérêt de soulever le problème peu analysé de la généralité, de la valeur réductrice de ce concept par rapport à tout un système de rapports techniques-sociaux. Ce reproche, développé, conduit à critiquer la démarche méthodologique de Terray qui consisterait à déduire un mode de production [78] d'un système de rapports techniques-sociaux. Critique d'« empirisme » difficilement applicable *si* l'on entend par là qu'il y aurait d'autres moyens que l'enquête pour élucider des rapports sociaux.

Terray dit bien en effet que les formes de coopération ne constituent que des « indices » à partir desquels on cherchera à identifier le rapport social ou socio-politique majeur qui conditionne et qui organise la mise en place et la reproduction des principaux modes d'appropriation de la nature. On voit mal comment on pourrait procéder autrement pour déceler le rapport social dominant, le rapport de production autour duquel s'organise le mode de production en place. A le lire de près, Terray ne tombe pas sous la critique (applicable certainement à nombre de ceux qui se sont inspirés de sa démarche) de vouloir déduire plus ou moins mécaniquement un mode de production d'une certaine organisation (technique) du travail.

Mais la critique de Godelier renvoie peut-être à celle formulée autrement par Rey (1971, p. 35 et s.) dans une problématique plus proche : l'analyse de Terray ne concernerait que le procès de production *immédiat* (il semble que c'est ce que Godelier nomme procès de travail). Partant de l'observation d'unités de production et sans envisager les conditions de leur reproduction, il n'analyserait que les activités

---

<sup>60</sup> Ce reproche paraît difficilement applicable à Terray qui réduit à deux les modes de production chez les Gouro précoloniaux, ce qui reste dans les limites du raisonnable étant donné la différence existant entre le système de production des chasseurs et celui des agriculteurs, analysée par la suite par Meillassoux et par Godelier lui-même vise plutôt les conséquences des thèses de Terray chez les auteurs qu'il a influencés. Mais pourrait-on imputer à M. Godelier, qui n'a pas peu contribué à prôner la diversité dans la lecture de Marx, la prolifération des modes de production régionaux et historiques chez les exégètes du mode de production asiatique ? Par exemple G. DHOQUOIS, *Pour l'histoire*, Anthropos, Paris, 1973.

productives quotidiennes qui permettent d'assurer, au jour le jour et sur un ou plusieurs cycles naturels, la subsistance de ce groupe. Rey, qui part également d'une lecture de Meillassoux, estime qu'il faut mener plus loin l'analyse pour repérer le rapport social dominant. Celui-ci ne pourrait être mis en évidence que dans le procès de reproduction par lequel un groupe déterminé contrôle la répartition des femmes en tant que productrices et reproductrices. Le rapport de production dominant, rapport d'aîné à cadet, et la contradiction dont il est le lieu, s'ils sont perceptibles « empiriquement » au seul niveau du procès de travail, ne trouvent pas là leur explication, leur « ressort caché ». Celui-ci se trouve, on y reviendra, au niveau du contrôle par les aînés de la circulation des biens matrimoniaux et de la circulation des « captifs » (éventuellement de leur production).

Pour trancher cette discussion <sup>61</sup>, on doit retenir que l'apport [79] principal de Terray, symétrique de la critique qui lui est faite ici, réside dans le fait d'avoir (de façon peut-être trop systématique) centré l'analyse et, par là, la recherche, sur l'unité de production et les rapports sociaux dont elle est le lieu. Ce qui a permis de détourner de façon définitive d'une conception du « communisme primitif », telle qu'on peut la tirer de certains textes de Marx et d'Engels, la représentation des « communautés primitives » qui, envisagées globalement, constitueraient des unités plus ou moins égalitaires, des groupes solidaires d'agents harmonieusement unis par des rapports de réciprocité. Détruisant cette fiction qui appartient bien à la mythologie marxiste, Terray a contribué à tirer le meilleur de l'apport de C. Meillassoux en campant la théorie d'un mode de production lignager dont le ressort est une contradiction, contradiction entre aînés et cadets. Nombre d'autres recherches ont d'ailleurs montré la pertinence d'une telle analyse dans un grand nombre de sociétés, africaines en particulier.

Mais Terray s'est heurté, après d'autres, à la difficulté qu'il y a d'envisager à part l'organisation technique des forces productives. Son analyse, développée dans la période d'un néo-marxisme conquérant —

---

<sup>61</sup> Il semble que Meillassoux, sollicité par les deux auteurs, ait adopté une position « médiane<sup>^</sup> » ou plutôt ait associé les deux perspectives quand il affirme que le procès de production et le procès de reproduction sont étroitement associés...

Althusser et Balibar —, reproduit les défauts inhérents à cette période, et partiellement corrigés par la suite, à l'occasion des polémiques et des autocritiques des différents auteurs : Althusser a confessé ainsi son péché de théoricisme ; Balibar est revenu sur son structuralisme. Ces réévaluations ont, directement, une signification politique qu'il serait faux d'ignorer. Mais ne nous intéressent ici que les effets d'une telle évolution au niveau des analyses théoriques anthropologiques.

Envisagée globalement, cette évolution *est* relativement claire. Avant ce renouvellement théorique, la thèse dominante orientant toute recherche restait celle du primat des forces productives. Le travail théorique et les recherches concrètes ont contribué de façon convergente à montrer l'impossibilité d'une telle perspective. On ne peut construire la théorie d'un mode de production à partir du seul système des forces productives, et la démarche se heurte toujours à la réalité de la domination des rapports de production. Menée dans un tout autre cadre, une analyse de Balibar décrit très exactement l'échec de cette démarche telle qu'elle se présente en anthropologie économique : « La thèse du primat des forces productives (qui est la forme de l'économisme à l'intérieur du marxisme) conduit inévitablement à l'élimination pure et simple des rapports [80] de production et de leur étude scientifique (généralement remplacée par la simple référence aux formes juridiques de la propriété des moyens de production) <sup>62</sup>. »

## L'appropriation des moyens de production

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'analyse marxiste des rapports de production, la notion de propriété *est* longtemps apparue comme primordiale. Et suffisante : le capitalisme *c'est* l'appropriation privée des principaux moyens de production, et, sur ce modèle, les modes de production anciens paraissaient suffisamment qualifiés par le déplacement du seul objet de l'appropriation — la terre dans le féodalisme, la force de travail dans l'esclavagisme — sous une forme qui restait la même. Cela jusqu'au « communisme primitif » et, peut-être, au communisme tout court.

---

<sup>62</sup> *Cinq études du matérialisme historique*, Maspero, coll. Théorie Paris 1974, p. 233, note.

Cette réduction peut bien apparaître comme un ethnocentrisme théorique : une tendance spontanée de l'ethnologie, en Afrique comme ailleurs, cherchait le propriétaire foncier comme elle cherchait le chef — « féodal » ou « roitelet », voire « chef de terre », dont les attributs rituels et symboliques étaient érigés en titres juridiques et en rente foncière les prestations qu'il recevait, malgré le caractère symbolique (à tous les sens du terme) de la ponction sur les producteurs. Mais les tributs bien réels, fondés sur une suprématie militaire, devenaient moins visibles sous l'administration coloniale qui se livrait elle-même à un pillage d'une autre ampleur : la politique des immatriculations foncières dissimulait un processus économique induit — permettant, à terme, l'aliénation des terres —, sous ce qu'elle énonçait comme un état de fait. L'anthropologie économique actuelle a fourni une critique radicale de ces évidences et de leur conjonction incongrue, par la saisie de la complexité du concept de propriété et ses difficultés d'élucidation, cela sur les deux terrains des analyses théoriques marxistes et des recherches anthropologiques.

Au niveau des analyses marxistes, il est apparu évident, depuis le travail de Balibar, que l'élucidation du concept de propriété passe par la distinction du sens juridique et du sens économique : la [81] simple assignation idéale d'un objet matériel à un sujet juridique et le droit d'user et d'abuser qui en découle n'ont pas, par eux-mêmes, de signification économique. Dans cette universalité abstraite, qui est le propre des notions idéologiques, il faut repérer son référent significatif, la propriété des moyens de production qui ne se présente pas comme un droit mais comme un pouvoir de combiner les moyens de production et le travail vivant pour transformer la nature matérielle en valeurs d'usage, en produits. L'appropriation apparaît, au niveau du procès de travail, dans la capacité des producteurs à mettre en œuvre les moyens de production, qu'ils aient ou non la propriété des instruments de travail ou du produit. Elle se développe dès lors comme un procès dans la capacité d'assigner à différents rôles les producteurs immédiats, de contrôler pratiquement l'accès aux moyens de production, dans le contrôle et la surveillance de ce procès et dans la maîtrise sociale de la répartition, circulation et consommation du produit. Étudier la propriété, au sens économique, c'est envisager l'ensemble du procès social de production, de circulation, de consommation, et les rapports sociaux qui s'y fondent. La nécessité de passer d'une notion juridique

univoque aux différentes modalités sociales par lesquelles les hommes s'approprient les produits qu'ils consomment et échangent est assez bien reconnue par l'ensemble des chercheurs.

Elle l'est d'autant mieux que les progrès des recherches anthropologiques avaient empiriquement mis à jour l'inadéquation de la notion issue du droit romain. Une multitude de recherches ont établi de façon concordante, contre les notions d'une propriété privative ou collective, la multiplicité des formes de disposition d'un objet matériel, les limitations imposées selon l'objet ou plutôt selon l'usage social qui en est fait, la superposition éventuelle des différents « droits » sur un même objet. Avec une grande généralité, on a établi que la disposition même prolongée d'un fond n'autorise pas son aliénation — au point que l'aliénation de la terre, avec la vente de la force de travail, peuvent apparaître comme des critères de la pénétration des rapports capitalistes de production ; que l'accès à la terre s'effectue sans limitation, mais est subordonné implicitement à l'appartenance au groupe ou au statut de sujet dans un cadre politique ; que sur la terre se superposent plusieurs droits dont on peut rendre compte de façon très générale par l'opposition entre « propriété » éminente et « possession ». Au rapport juridique bourgeois s'opposent des modalités différentes [82] spécifiées socialement : le groupe dans son ensemble, l'autorité politique exercent certains droits (éminents) sur un territoire ; les unités sociales, *les* unités de production dont elles se composent ont une grande latitude dans l'accès, la disposition, la jouissance prolongée de portions de ce territoire.

Ces considérations générales constituent la base sur laquelle s'entendent les recherches et discussions actuelles. La propriété ne peut être entendue sans l'analyse du procès social d'ensemble de la production. La divergence majeure qui se manifeste à ce niveau se fonde donc sur l'interprétation de ce procès : si les rapports de production sont les rapports qui se nouent entre les hommes en fonction de leurs rapports aux moyens de production, la difficulté apparaît quand on se demande lequel de ces deux rapports *est* premier, dominant, lequel est subordonné. L'accent qui *est* mis selon le cas sur l'un ou l'autre de ces rapports nous paraît rendre compte des divergences fondamentales qui opposent aujourd'hui les différentes tendances de l'anthropologie marxiste.

Une première tendance consiste à mettre l'accent sur la propriété des moyens de production, en l'occurrence de la terre. Elle s'appuie particulièrement sur le texte des *Formen* qui mène l'analyse des sociétés précapitalistes comme une variation du rapport de propriété : pour les principales formes étudiées, la propriété collective de la tribu primitive <sup>63</sup> et, éventuellement articulée à elle, la propriété éminente de l'État asiatique. M. Godelier, à propos des sociétés de chasseurs, c'est-à-dire celles où le lien foncier est le plus flou, généralise cette perspective : « Le fond des rapports de production est l'appropriation par la communauté tribale des moyens de production » (1973c, p. 213), en l'occurrence du territoire de chasse.

Cette perspective soulève plusieurs difficultés. La première consiste à situer une unité substantielle, un groupe de parenté prévalent, une « collectivité » liée à un « territoire », étant donné la mobilité des membres de la horde et celle, symétrique, des territoires de chasse ; la même difficulté apparaît ailleurs avec les groupes [83] lignagers segmentaires où les emboîtements généalogiques sont toujours relatifs et situationnels, le territoire en expansion.

Mais une autre difficulté apparaît plus grave : faire de la propriété collective le rapport de production dominant amène à reconduire la notion particulièrement discutable de communisme primitif. C'est supposer l'harmonie politique du groupe sur la base d'un accès égalitaire aux moyens de production, éventuellement de la solidarité entre groupes. C'est ce qu'énonce M. Godelier quand il invoque la « coopération réciproque et générale [...] qui existe dans le procès social de production » (*ibid.*, p. 79). Il ne s'agit pas d'exclure la possibilité d'une telle harmonie <sup>64</sup>, mais de prendre pour hypothèse que le rapport

---

<sup>63</sup> Marx dit cependant explicitement que « la communauté tribale, l'entité communautaire naturelle, n'apparaît pas comme résultat mais comme présupposé de l'appropriation (temporaire) et de l'utilisation collective du sol » ([1857-1858], in C.E.R.M., 1970, p. 182). Il reste que c'est la relation communauté-territoire qui est la condition de la disposition individuelle des membres de la communauté. On doit sortir de l'ordre de la genèse, d'ailleurs discutable, pour établir les modalités de fonctionnement et de reproduction du système.

<sup>64</sup> S'agissant de sociétés de chasseurs, rien ne conduit à postuler des oppositions antagonistes, mais on ne peut que reconnaître le caractère insuffisant de la documentation et ses présupposés idéologistes, en particulier chez Turnbull,

social dominant qu'il s'agit de repérer est le lieu d'une contradiction et que cette contradiction est le ressort même de la reproduction du système et, par son développement, de sa rupture. Si la tribu est posée comme ensemble fonctionnel harmonieux, solidaire, on ne voit pas ce qui pourrait faire apparaître domination et antagonisme, sinon des rapports externes, la domination acquise militairement d'un groupe sur un autre, soit pour s'y articuler, soit pour le dominer de l'extérieur par la ponction régulière d'un tribut.

C'est une perspective diamétralement opposée que proposait C. Meillassoux dans son article de 1960. Partant du *fait* de la domination politique, le patriarcat, récurrent dans un grand nombre de sociétés lignagères africaines, C. Meillassoux s'interrogeait sur la base réelle de ce pouvoir : comment les aînés obtiennent de contrôler le travail, de centraliser les prestations des cadets, enfants, dépendants de leur groupe ? Par la coercition ? Mais il n'y a pas de police en société lignagère, les aînés sont par eux-mêmes généralement plus vieux, toujours moins nombreux que la troupe de leurs dépendants. Alors, par le contrôle des moyens de production ? Mais il ne peut s'agir ni des outils, faciles à fabriquer, d'accès quasi immédiat et d'ailleurs laissés à la disposition des travailleurs directs, ni de la terre, abondante et dont on ne peut interdire l'accès — pourvu qu'on soit membre du groupe <sup>65</sup>. Aucun pouvoir ne peut, [84] en dernière instance, être fondé sur le contrôle de l'accès aux moyens de production : la domination des aînés, selon Meillassoux, s'établit au niveau du procès de reproduction sociale, par le contrôle de la circulation des femmes et par le monopole qu'ils détiennent sur les biens dotaux.

Ce raisonnement, présenté ici de façon schématique, a été couramment repris et poussé à son terme en particulier par les analyses d'E. Terray et P.-P. Rey. Dans les analyses de ces auteurs il n'est plus tenu compte de la propriété foncière (ou du contrôle des outils), et toute la place est faite aux rapports entre les hommes tels qu'ils s'établissent à l'occasion du procès de production (forme de domination dans le cadre du travail collectif) ou à l'occasion de la circulation entre les

---

et son refus d'envisager le rapport aux Bantu (cf. J.-L. AMSELLE, « Sur l'objet de l'anthropologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, 56, 1974, p. 103 et s.).

<sup>65</sup> Sur le problème, capital, de l'adoption d'« étrangers », cf. p. 46.

groupes des femmes, des captifs ou des dépendants. Cette perspective a été particulièrement poussée dans la thèse de P.-P. Rey (1971) qui envisage le procès de production social, circulation des hommes et des femmes, avant d'examiner le procès de production immédiat qui se situe au niveau du groupe patrilocal ; ordre logique puisque c'est sur cette base que se constituent l'unité de production et, selon lui, l'extorsion dont elle est le lieu <sup>66</sup>.

La critique que P. Bonté apporte dans un compte rendu de cette thèse et la réponse de P.-P. Rey sont significatives de bien des oppositions entre chercheurs sur ce point (cf. « Ethnologie et Marxisme », 1973). P. Bonté en effet cherche à inverser la perspective adoptée par P.-P. Rey pour fonder l'extorsion de surtravail — qu'il admet : il voit dans la *mukuna*, la terre de lignage, monopolisée par les chefs de matrilineage, la forme fétichisée des rapports de production communautaires, antérieurs logiquement à la circulation des hommes ; il lui reproche — principe toujours invoqué, rarement éclairci dans les discussions — de privilégier la circulation au détriment de la production. Dans sa réponse, outre des corrections de fait sur l'interprétation de la *mukuna* (et l'absence de terre de lignage chez les Nzabi voisins), Rey situe le désaccord de façon fort claire : « Pour P. Bonté, ce qui explique en dernière [85] analyse l'articulation interne d'une structure sociale, c'est l'appropriation réelle des moyens de production [...]. Pour moi, cette explication doit être recherchée dans l'appropriation [...] des hommes, des producteurs par ceux qui les exploitent [...]. La vraie question n'est pas de savoir si, comme le reproche Bonté, j'élimine le problème de l'appropriation réelle des moyens de production ou si lui élimine le problème de l'appropriation des hommes, mais laquelle de ces deux appropriations est première et déterminante par rapport à l'autre » (pp. 105-106).

Cette opposition nous semble bien caractériser les différentes approches théoriques qui tentent de rendre compte de la place du

---

<sup>66</sup> Il revient à Rey également d'avoir reporté *cette* thèse sur l'analyse du mode de production capitaliste. Cette analyse théorique évacue la propriété foncière : dans une lecture du tome 8 du *Capital*, sur la rente foncière, Rey établit que la propriété foncière n'est pas un rapport de production du mode de production capitaliste, mais un rapport de distribution, elle ne fonctionne comme rapport de production que dans le mode de production féodal (1973, « Sur l'articulation des modes de production »).

rapport foncier dans les rapports de production des sociétés lignagères. Si on ne remonte pas au capitalisme comme le font Bonté et Rey, cette opposition semble moins radicale qu'il n'y paraît et l'analyse de Godelier, d'une part, celle de Meillassoux, de l'autre, ne se situent pas au même niveau : Godelier, en posant le groupe comme un tout solidaire en relation à un territoire, est amené à considérer comme secondaires les oppositions, inégalités et dominations internes au groupe ; Meillassoux, par l'analyse de celles-ci, est amené à occulter l'évidence, à savoir que l'accès à la terre et aux moyens de production est subordonné à l'appartenance au groupe qui défend solidairement le territoire où il se procure sa subsistance.

Cela pose le problème du statut des rapports de parenté qui sera envisagé plus loin. Mais cela soulève une question à ce jour toujours absente des analyses théoriques : l'accès à l'épouse est, on le voit bien, la base du pouvoir des aînés sur les cadets. Etant donné l'importance décisive du travail des femmes qui dans les sociétés agricoles africaines assument parfois la totalité de la production de subsistance, on peut se demander *si* l'accès à l'épouse n'est pas secondairement la condition de l'accès à la terre et, plus largement, aux moyens de production, dans la mesure où un homme seul, un grand chasseur mis à part, ne peut constituer une unité de production viable. Ce qui nous conduit à envisager un autre rapport social constamment éludé dans les recherches théoriques menées jusqu'ici, celui du rapport homme/femme posé comme rapport de production au sens plein du terme.

[86]

L'anthropologie économique.  
*Courants et problèmes.*

## Chapitre 4

---

“Rapports de parenté  
et rapports de production  
dans les sociétés lignagères.”<sup>67</sup>

**Alain MARIE**

Parenté dominante, parenté déterminante ?

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on définit idéalement les sociétés segmentaires comme sociétés sans pouvoir politique centralisé, comme des ensembles composés de sous-ensembles qui ne sont pas complémentaires ni hiérarchisés du point de vue économique ou politique mais seulement juxtaposés, et *si* l'on rappelle que ces sous-ensembles — tribus, clans, lignages ou villages — s'organisent et se parlent sur le modèle de la parenté, se

---

<sup>67</sup> On ne retient à l'intérieur du champ que s'assigne l'anthropologie marxiste qu'un territoire d'extension limitée, celui défini par l'objet le plus traditionnel de l'ethnologie : les sociétés lignagères et segmentaires. Reprenons la définition opératoire qu'en donne E. Terray (1969, p. 95) : « On sait qu'un lignage est un groupe de personnes descendant, de façon réelle ou fictive, d'un ancêtre commun, homme ou femme, soit en ligne masculine, soit en ligne féminine ; il peut être décomposé en segments de différents niveaux, rassemblant les personnes issues de tel ou tel descendant du fondateur. Dans une société lignagère ou segmentaire, les groupes locaux — villages, quartiers, etc. — sont constitués sur la base de l'appartenance lignagère : le lignage ou le segment est le noyau du groupe local ; entre les différents groupes locaux la relation est à la fois d'antagonisme et de complémentarité ; il n'existe pas d'autorité politique centralisée. »

définissent comme groupe de parents et définissent leurs relations réciproques comme des relations de parenté (par filiation, assimilation, échange matrimonial), on constate que ce qui fait la spécificité des [87] sociétés lignagères, c'est moins l'absence de traits caractéristiques d'autres types de sociétés <sup>68</sup> que la *présence* spectaculaire, exclusive, de la parenté. Au-delà de la parenté, il n'y a rien ; d'ailleurs elle est partout. En d'autres termes, ce qui caractérise ces sociétés dites « lignagères », ce n'est pas tant la présence de la parenté comme institution, représentation et rationalisation, comme modèle aux trois niveaux de l'organisation, de la logique et de l'idéologique — car cette présence se retrouve dans toutes les sociétés <sup>69</sup> — que le fait qu'ici la parenté apparaît immédiatement comme modèle exclusif.

De cette constatation *empirique*, résultat de l'observation, de l'analyse des institutions, des discours et des pratiques, l'ethnologie a aussitôt tiré une affirmation théorique : la clé de l'appréhension et de l'interprétation de ce type de sociétés est dans l'analyse de la parenté. Celle-ci y occupe toute la scène ; pour expliquer tout le reste, il faut donc partir d'elle. Signalons déjà qu'il y a là un tour de passe-passe conceptuel d'où découle un coup de force théorique resté largement inconscient jusqu'à une date assez récente. Il convient de regarder de plus près la réalité phénoménale de cette dominance. Partir d'elle afin de poser deux questions « oubliées » par l'ethnologie classique : premièrement, si la parenté paraît jouer un rôle dominant, cela signifie-t-il pour autant quelle est dans un rapport de cause à effet avec les autres aspects de la réalité sociale ? Bref, pour recourir au vocabulaire althussérien, qu'elle exerce une fonction de détermination ? Deuxièmement, et plus radicalement, pourquoi la parenté est-elle

---

<sup>68</sup> Centralisation, hiérarchisation, spécialisation professionnelle, développement de groupes, castes ou classes définis par leur position dans un système de rapports de production, apparition d'un appareil politique et administratif spécialisé.

<sup>69</sup> Cf. C. Meillassoux : « Tous les modes de production modernes, toutes les sociétés de classes reposent, pour se pourvoir en hommes, c'est-à-dire en force de travail, sur la communauté domestique et, dans le cas du capitalisme, à la fois sur elle et sur sa transformation moderne, la famille, celle-ci dépourvue de fonctions productives mais toujours pourvue de ses fonctions reproductives [...]. De ce point de vue, les rapports domestiques constituent la base organique de la féodalité, du capitalisme comme du socialisme bureaucratique. » (1975b, p. 10).

dominante ? En d'autres termes, la parenté contient-elle sa propre détermination — postulat classique, repris avec quelques aménagements par le structuralisme —, ou bien n'est-elle pas elle-même déterminée à être dominante par les conditions matérielles d'existence, problématique marxiste à soumettre à l'épreuve des faits ?

Pour l'ethnologie classique, si la parenté se manifeste à tous les [88] niveaux de la réalité sociale, familiale, économique, politique, religieuse, idéologique, comme un ensemble de relations effectives aussi bien que comme schème d'organisation et d'inspiration, si, en outre, elle apparaît chaque fois comme le niveau de la réalité qui explique *les* autres (on réside ensemble, on travaille ensemble, on mange ensemble, on se marie ou ne se marie pas entre soi, on fait partie d'une *même* unité politique, on partage les mêmes croyances, *etc.*, *parce qu'on* est parents et/ou alliés), c'est que la parenté *est* le commun dénominateur qui permettra d'expliquer le fonctionnement de chacun des niveaux et de penser leur articulation. Bien loin, par conséquent, de n'être qu'une figure superstructurelle, elle serait en fait l'infrastructure sur laquelle repose tout l'édifice socio-culturel, et le matérialisme devrait déposer *les* armes devant les sociétés « primitives ». D'ailleurs, l'étude plus précise de comportements « économiques » ne montre-t-elle pas que, dans ces *sociétés*, l'économique est non seulement au service du social et de l'idéologique — on n'y produit que pour y satisfaire les besoins sociaux et idéologiques prévalents ; le profit, la monnaie, l'échange marchand y sont inconnus ; la richesse procède du statut et non l'inverse ; les excédents y sont cérémoniellement consommés, détruits ou stérilement thésaurisés au profit des manifestations socio-politiques et religieuses —, mais que, plus profondément, le social et l'idéologique (donc la parenté) y régissent si bien l'économique qu'ils le dominent et le maîtrisent parfaitement ? En ce sens, les ethnologues porteraient témoignage pour un type de société qui sait mettre l'économie au service de l'homme, produire en fonction des besoins définis par le système social et non par les exigences de la production elle-même, se préserver victorieusement de tout déterminisme économique en assurant la prééminence sans partage de valeurs sociales, bref, imposer la détermination de l'économique par le

social <sup>70</sup>. Or le social c'est *ici*, essentiellement, la parenté. Donc la parenté est bien l'instance centrale, qui permet d'expliquer [89] tout le reste et l'ensemble. Le privilège de l'anthropologue est ainsi préservé ; seul un spécialiste de la parenté peut résoudre la question de la nature et du fonctionnement des sociétés « primitives ». La parenté en tant que telle — sinon dans ses modalités particulières ici ou là — n'a donc pas à être expliquée puisqu'au contraire c'est elle qui explique tout. Elle est en quelque sorte une donnée immédiate, naturelle, nécessaire et toujours déjà là, à partir de quoi le reste se construit. Elle échappe donc par définition — et nécessité théorique — à toute analyse en termes de causalité. On aboutit donc à renverser le principe du matérialisme historique, selon lequel « les relations matérielles des hommes sont la base de toutes leurs relations ». Si Claude Lévi-Strauss, pour sa part, n'en affirme pas moins « l'incontestable primat de l'infrastructure », on est en droit de se demander si, comme l'ethnologie classique, il ne situe pas alors la parenté du côté de l'infrastructure.

C'est en tout cas le sens de la tentative de M. Godelier face à ce problème : concilier l'approche structuraliste et l'approche marxiste. Rappelant que le « principe essentiel du marxisme est la thèse que la vie sociale a ses fondements ultimes dans le mode de production de la vie matérielle », il ajoute : « Peut-on maintenir cette thèse lorsqu'on voit les rapports de parenté jouer dans les sociétés primitives le *rôle dominant* ? Comment donc comprendre en même temps le rôle *dominant* de la parenté au sein des sociétés primitives et le rôle *déterminant*, en dernière instance, de l'économie et, d'une manière générale, comment comprendre le rôle dominant d'une structure dans un type déterminé de société ? » (1970, p. 138.)

---

<sup>70</sup> On concédera simplement que le social ne peut faire n'importe quoi avec n'importe quoi. Autrement dit, il faut bien tenir compte d'une part de l'état des forces productives — d'où le développement de la branche technologiste de l'ethnologie classique et ses tendances classificatrices et taxinomiques — et d'autre part des contraintes du milieu naturel — d'où le développement plus récent des tendances écologistes. Mais, dans le premier cas, le postulat idéaliste du primat du social n'est pas mis en question ; dans le second cas, le déterminisme naturel est posé comme s'exerçant directement et, par suite, il reste « en l'air » : il est impossible de l'articuler aux formations sociales et idéologiques.

Pour ce qui est de la parenté, M. Godelier reprend à son compte les constatations de l'ethnologie classique : s'il est facile de distinguer les forces productives mises en œuvre dans les différentes activités économiques (chasse, agriculture, élevage...), il est en revanche impossible d'« isoler » des rapports de production autonomes et spécifiques. Tout au plus peut-on les distinguer « *dans* le fonctionnement même des rapports de parenté ». En effet, les rapports de parenté « déterminent le droit de l'individu sur le sol et ses produits, les obligations de recevoir, donner, coopérer. Ils déterminent également l'autorité de certains sur d'autres en matière politique, religieuse. Ils constituent enfin, comme le montre C. Lévi-Strauss, "l'armature sociologique" de la pensée "sauvage", un des schèmes organisant les représentations mythiques du rapport culture/nature, hommes/animaux/plantes » (p. 139). Bref, « les rapports de parenté *fonctionnent* comme rapports [90] de production, rapports politiques, schème idéologique ». On parlera donc de la « plurifonctionnalité » comme d'une propriété intrinsèque de la parenté. D'un coup, tout s'éclaire : la plurifonctionnalité « explique » à la fois le fait que la parenté soit dominante — elle joue tous *les rôles* — et le fait qu'elle apparaisse comme déterminante — elle l'est bien en effet en tant que système de rapports de production. Il fallait simplement comprendre que la « parenté est [...] ici à *la fois* infrastructure et superstructure » (p. 139).

La démonstration apparaît toutefois un peu rapide ; en fait, elle ne rompt pas avec l'empirisme classique. Parler de « plurifonctionnalité », c'est simplement reprendre le constat de l'omniprésence de la parenté ; en déduire que la parenté fonctionne aussi comme infrastructure, donc qu'elle est déterminante, *c'est* reproduire sous une autre forme l'idée ancienne selon laquelle on peut tout expliquer par la parenté. Mais comment expliquer cette plurifonctionnalité ? On retrouve ici encore le postulat non explicité d'un *a priori* de la parenté, fondé en fait sur une tautologie : *si* la parenté joue tous les rôles, c'est qu'elle est par nature apte à jouer tous les rôles. Comme le remarque E. Terray, « s'en tenir là, c'est simplement énoncer en termes nouveaux cette polyvalence fonctionnelle des institutions "primitives", reconnue depuis longtemps déjà par l'anthropologie classique, et rejoindre en fait la position structuraliste » (1969, p. 138). M. Godelier lui-même, par la suite, produit sa propre critique : « Habituellement, la plupart des

anthropologues lorsqu'ils découvrent au sein d'une société qu'ils étudient une institution à caractère multi-fonctionnel [...] en concluent que c'est la raison pour laquelle cette institution y domine la structure d'ensemble de cette société et la logique de sa reproduction. Mais l'analyse s'arrête là et se termine dans le cul-de-sac des "explications" tautologiques empiriques. Car, si l'on pose la question : pourquoi la parenté est-elle dans telle société plurifonctionnelle, la réponse est : parce qu'elle est dominante, *etc.* » (1973c, p. 20). Revenant donc sur le problème de la plurifonctionnalité, M. Godelier établit une hiérarchie au sein des fonctions exercées par la parenté ; de toutes ses fonctions, c'est l'économique qui est déterminante. C'est *parce qu'ils* « fonctionnent comme rapports de production, règlent les droits respectifs des groupes et des individus sur les conditions de la production et sur les produits de leur travail » que les rapports de parenté « régularisent l'ensemble des activités politico-religieuses et servent également de schème idéologique au sein de la pratique symbolique » (*ibid.*, p. 21). Ainsi, la détermination [91] par l'économique à travers la parenté se trouve préservée : au sein de la parenté, la fonction économique prime les autres et les détermine.

Certes, mais la question n'est toujours pas posée, à savoir : *pourquoi ici les rapports de parenté fonctionnent-ils comme rapports de production ?* Et que signifie « fonctionner comme » ? Sont-ils des rapports de production ? *Et pourquoi l'économique se réalise-t-il ici dans la parenté ?*

En fait, poser la question en ces termes conduit à sortir du champ de la parenté et revenir plus rigoureusement à la thèse de Marx. Avant de montrer que les rapports de parenté fonctionnent comme, ou même sont des rapports de production, se demander plutôt si et comment le mode de production détermine les rapports de production à être simultanément des rapports de parenté. Que la parenté soit dominante est une chose, qu'elle puisse être déterminante en est une autre. Pour cela, il faut postuler, et *vérifier*, que *l'économique est déterminant précisément en ce qu'il détermine la parenté comme instance dominante*. Position qui permet en outre de ne pas retomber d'emblée dans l'économisme du marxisme vulgaire. En effet, comme le souligne Althusser, c'est l'économisme qui identifie d'avance et à jamais la détermination en dernière instance avec la dominance, « qui assimile à jamais tel ou tel "aspect" (forces de production, économie, pratique...)

avec le rôle principal, et tel autre "aspect" (rapports de production, politique, idéologie, théorie...) avec le rôle secondaire, alors que la détermination, en dernière instance par l'économie s'exerce justement, dans l'histoire réelle, dans les permutations de premier rôle entre l'économie, la politique et la théorie, etc. » (1965, p. 219) — et la parenté, peut-on ajouter pour notre propos.

## La détermination par l'économique

[Retour à la table des matières](#)

Finalement, face aux sociétés « dominées » par la parenté, la problématique marxiste pourrait s'énoncer sous forme de deux questions complémentaires : 1°/ Quelles sont les conditions économiques prévalant dans ces sociétés ? 2°/ Ces conditions expliquent-elles que la parenté y joue le rôle principal ?

Ainsi faut-il d'abord rompre avec la méthode ethnographique traditionnelle [92] dont on a pu remarquer que, se plaçant immédiatement dans l'espace du regard, « elle privilégie justement ce qui s'exhibe à l'avant-scène des relations sociales, et ne fait que redoubler ce qui [...] a déjà pour fonction de se manifester <sup>71</sup> » ; ici, se déprendre de « l'illusion parentale », même si la plurifonctionnalité semble lui donner un fondement plus rigoureux.

Cette rupture et, conséquemment, le déplacement du regard du champ de la parenté au champ de l'économique posé comme déterminant, G Meillassoux a voulu l'inaugurer dès 1960 en revenant notamment à une plus stricte conception de l'économique : avant d'étudier le fonctionnement économique des rapports de parenté, il s'agit d'abord de décrire le système économique lui-même. Et, plus précisément — encore qu'il ne fasse pas explicitement usage des concepts —, de décrire le mode de production de ces sociétés en commençant par son élément le plus déterminant : le système des forces productives. Meillassoux note ainsi que, dans ce type d'économie, l'abondance des matières premières et de la terre, leur accessibilité pour

---

<sup>71</sup> Jean SCHMITZ, *La Notion de sphères d'échange en anthropologie*. Mémoire de maîtrise de sociologie, Paris V, p. 7.

tous les membres du groupe, la simplicité des moyens de production, d'une part, la complexité relative des techniques de production, la division du travail selon le sexe et l'âge et le fait que l'énergie humaine est la principale (et quasi exclusive) source d'énergie, d'autre part, ont pour conséquence une permutation des priorités habituelles : ici, ce qui apparaît déterminant, ce n'est pas le contrôle des moyens de production mais le contrôle de l'énergie humaine ; en outre, ce dernier ne pourra se réaliser que directement, puisque l'accès aux moyens de production est ouvert à tous. L'*Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire* (1964a) illustre et développe la démarche à partir d'une étude de terrain. Nous en rappellerons ici les principales articulations.

### *Le modèle gouro : famille et lignage*

On observe d'abord que, au cours du procès de production agricole, le lignage, à moins que son effectif soit faible, apparaît segmenté en plusieurs sous-groupes qui fonctionnent de façon autonome : les membres de chacun d'eux travaillent ensemble des champs communs sur une portion du terroir. Ces groupes permanents de production sont [93] définis formellement comme des segments du lignage, correspondant *grosso modo* à des familles étendues : chaque segment est une unité de production dirigée par un chef de famille qui organise le travail ; les membres du groupe sont tous des parents : ses cadets, ses fils mariés, leurs épouses, leurs enfants, ses fils et ses filles non mariées <sup>72</sup>.

À ce niveau d'observation, le groupe de production apparaît donc simplement comme unité de parenté envisagée dans son fonctionnement économique. Sa composition, son organisation semblent coïncider avec la charte généalogique et être modelées par elle. En bref, ce qui paraît déterminant, c'est bien la structure de la parenté, et *le groupe de production ne semble pas avoir de réalité propre : il n'est que la face économique du groupe de parenté.*

Mais, au-delà des apparences formelles et des définitions juridiques, une analyse plus précise de ces groupes de production montre que la

---

<sup>72</sup> La présence au sein du groupe d'étrangers adoptés, de serviteurs ou même de captifs n'altère pas ce schéma formel.

répartition des actifs par rapport à la population totale du groupe y est toujours équilibrée : de 1/1,5 à 1/1,9, le rapport des actifs mâles sur la population totale étant de 1/1,3 à 1/4,3 (p. 140). Or cette répartition équilibrée n'est évidemment pas un fait de hasard, de reproduction démographique naturelle, fruit d'une sorte d'harmonie spontanée. Au contraire, elle apparaît en réalité comme le produit d'une répartition, concertée par les aînés des membres du groupe entre eux : les membres de certains segments sont transférés dans tel ou tel groupe de production de telle sorte que ce rapport se maintient à peu près constant. Celui-ci exprime donc bien une contrainte objective du mode de production.

Il s'ensuit que les groupes de production, qui paraissent n'être de prime abord que des segments de lignage organisés selon la seule logique de la parenté, sont en fait des *familles fonctionnelles* dont les membres sont associés par des obligations économiques ; comme le souligne C. Meillassoux, « aucune charte généalogique, aucun rapport de parenté n'auraient pu nous renseigner *a priori* sur cette répartition » (p. 139).

De cette analyse découlent deux conclusions :

1. Ce qui détermine l'organisation interne du lignage — sa répartition en sous-groupes et la composition de ceux-ci —, ce sont les nécessités de maintenir des effectifs suffisants pour assurer la subsistance et la reproduction du groupe, c'est-à-dire lui permettre de fonctionner comme groupe de production. Ce sont donc des raisons [94] fonctionnelles — attribuer à chacun un nombre suffisant de producteurs pour constituer une équipe de travail efficace —, et ces raisons sont directement déterminées par le mode de production ; plus précisément, par un certain niveau des forces productives et leur mise en œuvre au cours d'un procès de travail.

2. *Les nécessités de la production déterminent donc un constant remodelage de la parenté* — de son organisation théorique, des schémas généalogiques et même d'incessants trucages. Les rapports généalogiques sont le terrain sur lequel s'édifient les rapports de production et ce terrain est sans cesse modifié et renouvelé. Les rapports de parenté qui sont livrés au regard ethnologique sont en fait

*le produit de cette altération*, si bien que le diagramme théorique actuel, tel qu'on peut le reconstruire, peut lui-même n'être que le résultat présent de remodelages anciens. À cet égard, pas moins *ici* que dans d'autres types de sociétés, la légalité ne fait que traduire formellement l'état provisoire de rapports sociaux dont la détermination est ailleurs. À cette étape de l'analyse, on peut donc tenir pour acquis le fait de la détermination des familles fonctionnelles par les contraintes inhérentes au mode de production. Cependant, si les segments de lignage sont ainsi expliqués, le lignage lui-même paraît n'avoir encore d'autre détermination que parentale. Il faut donc se demander comment lui-même fonctionne économiquement, étant entendu que ce fonctionnement économique se manifesterait en dehors du procès de travail agricole, puisque celui-ci est assuré par les familles fonctionnelles <sup>73</sup>.

Or, si l'on considère maintenant la consommation du produit, on constate que celle-ci a lieu au cours de repas communs qui rassemblent tous les membres du lignage <sup>74</sup>. De ce point de vue, le lignage reçoit également une définition fonctionnelle : c'est l'ensemble des individus partageant un produit commun. Le lignage apparaît ainsi comme *unité de consommation* : les biens vivriers produits indépendamment par chaque groupe de production sont réintégrés dans le circuit de consommation de l'ensemble du lignage ; le chef de lignage, [95] en présidant à la consommation, collective des produits, reste au centre des activités agricoles. Corrélativement, le lignage est l'*unité de gestion du produit commun*. Le chef de lignage est le gardien du grenier et le gestionnaire du produit. À l'unité du lignage correspond l'unité du grenier.

Cependant, cela suffit-il à expliquer la nécessité d'un tel groupe de parenté étendu ? La consommation du produit et sa circulation à travers le cycle de prestation-redistribution ne pourraient-elles pas, théoriquement, se situer à l'intérieur de chaque groupe de production,

---

<sup>73</sup> Remarquons cependant que, lorsque le lignage est de faible effectif, il ne se fragmente pas et constitue dans son ensemble un groupe de production.

<sup>74</sup> Le doyen de la lignée mange seul ; les pères et les célibataires âgés ensemble ; puis les adolescents, les célibataires et les hommes mariés sans enfants ; enfin les épouses et leurs enfants ; cette division horizontale et hiérarchique traverse la division verticale fonctionnelle des groupes de production et manifeste la cohésion lignagère.

dont le chef assurerait lui-même la gestion et la redistribution du produit ? Autrement dit, pourquoi les groupes de production se réunissent-ils au sein du lignage aux deux « moments » de la consommation et de la circulation, au lieu de consommer chacun, sans détour, son propre produit ?

À cela, une première série d'explications peut être donnée. D'ordre politique : le groupe de production ne dispose pas à cet égard d'effectifs suffisants pour assurer sa sécurité et en particulier préserver ses droits sur son territoire <sup>75</sup> ; d'ordre idéologique : la commune référence à un ancêtre commun fonde l'unité du lignage et rend compte du rôle prééminent tenu par son doyen, représentant vivant de la lignée des ancêtres ; d'ordre matrimonial : une partie du produit est affectée directement et indirectement au paiement des compensations matrimoniales, ce qui en rend nécessaire l'accumulation, et le détournement partiel, à des fins extra-économiques par des instances qui soient en quelque sorte placées au-dessus des exigences de la consommation immédiate ; d'ordre économique enfin : la gestion d'un fonds de réserve permet de préserver les intérêts collectifs et notamment d'assurer la subsistance en cas de soudure difficile et de mauvaise récolte ; par ailleurs, la fusion des groupes de production au sein de l'ensemble lignager permet de mobiliser rapidement une plus grande force de travail en cas de tâches urgentes et/ou d'intérêt collectif à effectuer ; elle permet aussi à chaque groupe de production de disposer tour à tour d'une main-d'œuvre supplémentaire pour effectuer certains travaux importants ou urgents, par exemple : l'abattage, le labour, la récolte...

---

<sup>75</sup> Remarquons que cette explication ne fait que déplacer le problème : si le groupe de production doit se fondre au sein d'unités plus vastes pour assurer sa sécurité, c'est qu'en face de lui d'autres groupes de production se fondent au sein d'unités plus vastes...

[96]

***Le statut théorique de la parenté :  
production et reproduction***

Cependant, toutes ces explications, si elles rendent bien compte de la nécessaire existence d'un groupe plus vaste que celui délimité par la famille fonctionnelle, ne suffisent pas à justifier le fait que ce groupe se manifeste comme groupe de parenté, le lignage. En d'autres termes, elles ne suffisent pas à faire apparaître comme nécessaire la référence pratique et théorique au modèle parental. Ce qui est en question *ici*, c'est le statut même de la parenté. Or ce problème théorique ne paraît pas élucidé jusqu'ici. On a certes vu que les nécessités de la production déterminaient des familles fonctionnelles. Mais le problème reste entier de savoir pourquoi *ces* groupes de production sont aussi des groupes organisés sur le modèle de la famille.

Cependant, *si* l'on admet que la famille fonctionnelle est, du point de vue de la référence à la parenté, un sous-produit du lignage, la question du statut de la parenté doit être posée à partir de l'organisation lignagère elle-même. Ce dont il faut rendre compte, c'est d'abord de l'existence de cette forme particulière d'organisation sociale qu'est le lignage lui-même ; comprendre pourquoi est nécessaire l'insertion au sein du lignage de groupes qui sont autonomes dans le procès de travail. À partir de l'ouvrage de Meillassoux, et surtout en s'inspirant d'un travail théorique récent du même auteur (1975b), on peut avancer une deuxième série d'explications qui, contrairement aux précédentes, font intervenir explicitement l'analyse matérialiste.

Si l'on reprend l'analyse du procès de travail agricole, on peut en effet faire un certain nombre de constatations supplémentaires. Dans l'ordre de la production, d'abord, on peut noter :

1. Que, dans l'activité agricole, le produit est différé et suppose un investissement de travail dans la terre qui est ici non seulement objet, mais aussi moyen de travail. Le procès de travail agricole implique donc une coopération durable et suscite la création de liens étroits entre

ceux qui travaillent ensemble et bénéficieront ensemble, plus tard, du travail commun.

2. Que le fonctionnement d'un cycle agricole au minimum dépend de celui du cycle précédent et assure celui du cycle suivant. En effet, à chaque saison, les travailleurs successifs dépendent, pour leur survie, pendant la période improductive et pour la préparation du prochain cycle, de la subsistance produite au cours de la période [97] productive précédente. Ainsi s'établit un « cycle d'avances et de restitutions » : ayant eux-mêmes bénéficié des avances de subsistance et de semences des travailleurs de la saison précédente, les travailleurs d'une saison avancent à leur tour la subsistance et la semence à ceux de la saison suivante <sup>76</sup>.

De ces deux remarques, on peut donc conclure que les conditions de fonctionnement d'un cycle productif et surtout de sa reproduction engendrent des rapports de production caractérisés par la nécessité d'une coopération étroite non seulement durable, mais virtuellement pérenne. En d'autres termes, *ces rapports de production "créent des rapports organiques entre les membres de la communauté"* (1975b, p. 14). Par là s'explique, au moins en partie, le fait que ces rapports prennent la forme de rapports de parenté. La parenté, en tant qu'institution sociale, est donc le résultat d'une production dont le matériau brut est certes irréductible à une analyse en termes de causalité puisqu'il s'agit des phénomènes de consanguinité naturelle, mais dont la nécessité, quant à elle, s'origine bien dans des conditions matérielles d'existence. En ce sens, la parenté sociale est bien par essence un phénomène second suscité par certains rapports de production et les formalisant institutionnellement.

Une deuxième série d'explications se situe au niveau d'une analyse en termes de reproduction physique, démographique, et par suite sociale, du groupe. On peut ainsi faire les remarques suivantes :

---

<sup>76</sup> Ces travailleurs successifs sont évidemment très largement les mêmes sur une courte période. Mais, autour de ce noyau stable, les entrées (insertion de nouveaux travailleurs par *l'âge*, le mariage ou le recrutement) ou *les* sorties (départs, maladies, morts) forment un processus continu. Ainsi s'établit et se représente concrètement une solidarité et une continuité étroitement déterminées par les conditions de la reproduction — démographique — des groupes.

1. Si, *techniquement*, l'agriculture de subsistance n'exige pas des effectifs nombreux au point que la famille restreinte y peut suffire, il n'en reste pas moins que, en pratique, les capacités de production d'un groupe d'aussi faible dimension sont très aléatoires pour des raisons démographiques : les maladies, les accidents, la mort n'y peuvent être compensés par aucune loi des grands nombres. Le groupe doit donc disposer d'effectifs supérieurs à ceux qu'impliqueraient les seuls impératifs techniques. Son insertion au sein d'un ensemble de taille supérieure est donc le moyen le plus immédiat de pouvoir corriger les accidents démographiques, et l'on a vu qu'effectivement [98] la répartition des membres du lignage en équipes de travail était l'objet d'un incessant remodelage. On peut donc en conclure déjà que *la perpétuation de l'équipe de travail est subordonnée à ses capacités de reproduction et de recrutement*<sup>77</sup>, cet impératif étant également valable pour le lignage, menacé de disparaître lorsque ses effectifs tombent au point qu'il constitue dans son ensemble une seule équipe de travail.

2. L'analyse précédente du procès productif comme cycle d'avances et de restitutions implique le long terme et la stabilité et suppose son propre réengendrement selon une dynamique continue, à la fois linéaire et cyclique ; elle montre que la reproduction de ce procès est subordonnée à la capacité du groupe de se reproduire selon un schéma répétitif et selon les mêmes structures : de reproduire ses effectifs et son organisation. En effet, le niveau des forces productives déterminant un procès de production non cumulatif<sup>78</sup>, sans surplus productivement investi<sup>79</sup>, par suite, les conditions de la production se maintenant

---

<sup>77</sup> Ce qui corrobore la disparition de certaines équipes par incorporation de leurs membres résiduels dans d'autres équipes, ou par fusion en une de deux équipes devenues trop petites. Ce remodelage, à condition d'être récent, est d'ailleurs attesté par la tradition ; on peut en relever de nombreux exemples.

<sup>78</sup> En effet, l'accroissement de la production suppose l'augmentation de la quantité de force de travail disponible, alors que la productivité du travail reste identique. Si donc le produit augmente, la quantité qu'il faut en redistribuer (sous forme de nourriture, d'assistance, de compensations matrimoniales...) augmente parallèlement.

<sup>79</sup> Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas de surplus, et qu'il ne soit pas socialement investi. Ce qu'il s'agit simplement de souligner ici, c'est que cet

identiques d'un procès à l'autre, il est donc nécessaire de maintenir le même équilibre entre productifs et improductifs et, parmi ceux-ci, *un nombre suffisant de membres des deux sexes pour reproduire la cellule productive dans ses effectifs et dans ses proportions*. Or la communauté constituée autour des seules fonctions productives (elle peut donc se réduire à la famille nucléaire) ne trouve pas en son sein les éléments nécessaires à la reproduction ; « l'ouverture vers d'autres communautés représentant un ensemble à effectif suffisamment large pour assurer cette reproduction, génétiquement et socialement, est donc indispensable » (1975b, p. 71). En d'autres termes, le groupe de production ne peut pas, en tant que tel, contenir en lui les effectifs suffisants à sa propre reproduction. Il est [99] condamné à chercher au-dehors les femmes qui fourniront la progéniture.

À ce niveau, au moins, la fameuse prohibition de l'inceste, posée par le structuralisme comme un principe premier, apparaît au contraire comme déjà culturellement déterminée par les conditions techniques et sociales de la production. Elle n'apparaît plus en effet comme une sorte de *diktat* culturel primordial, de loi constituante originelle, mais bien comme la formulation d'une loi objective, matériellement déterminée et empiriquement constatée. Si elle oblige à l'échange matrimonial, c'est que celui-ci *est* déjà une obligation de fait.

Cependant, cela ne suffit pas à l'expliquer dans sa forme d'interdiction absolue et sanctionnée, d'une part, dans son extension, d'autre part. Que l'échange le plus souvent soit obligé n'implique nullement qu'il exclue l'endogamie quand celle-ci est matériellement possible, c'est-à-dire à condition qu'il trouve dans le groupe une femme nubile au moment où l'un de ses membres mâles arrive en âge de procréer. Il n'exclut pas non plus que, *a fortiori*, la prohibition du mariage soit étendue au groupe plus vaste que constitue le lignage, et à l'intérieur duquel, donc, *les chances* augmentent de trouver des partenaires sexuels. Il faut par conséquent rendre compte du caractère théoriquement absolu de la prohibition de l'inceste et de son extension à des groupes suffisamment vastes pour pouvoir être, au moins tendanciellement et préférentiellement, des groupes endogamiques. La réponse à cette question peut s'articuler en deux moments.

---

investissement a pour effet de le stériliser économiquement, si bien qu'il ne modifie pas le niveau des forces productives.

1. On sait que le problème dominant dans ce type de société *est* celui de la reproduction, étant donné que les forces productives sont pour l'essentiel constituées par la force de travail humaine ; qui contrôle donc cette force de travail et sa production, c'est-à-dire les femmes « productrices de producteurs », contrôle la reproduction sociale. Or qui peut disposer de ce pouvoir éminent, sinon l'aîné dont on a vu précédemment que sa position dans le procès de reproduction du cycle productif le situait au centre et à la tête de celui-ci ?

Ce pouvoir de contrôle sur le procès d'échange matrimonial, l'aîné le doit donc à sa position dans les rapports de production. Ceux-ci sont bien déterminants. Mais, en retour, le contrôle de l'échange matrimonial surdétermine le pouvoir de contrôle sur la production ; une translation s'opère, qui fait que le produit paraît converger vers l'aîné, pour la seule raison que lui seul est à même de donner en échange aux producteurs directs l'épouse qui leur apportera sa force de travail et surtout leur procurera une descendance. La gestion du [100] produit, sa redistribution sous forme de repas, processus quotidien, banal et répétitif, passe ainsi au second plan, et se dissimule même derrière la gestion des femmes, laquelle est infiniment plus spectaculaire, politiquement et idéologiquement autrement plus efficace. Dès lors que la cellule productive, « pour se reproduire s'ouvre de plus en plus largement sur l'extérieur afin de se procurer des épouses, le pouvoir de l'aîné tend à se déplacer du contrôle des subsistances vers le contrôle des femmes, de la gestion des biens vivriers à l'autorité politique sur des individus » (p. 74).

2. Or ce déplacement favorise l'extension du groupe. En effet, le pouvoir n'est plus alors nécessairement fonction de la gestion économique, puisqu'il est de manière plus efficace encore fonction de la gestion démographique et matrimoniale. Dans ces conditions, les sous-groupes de production peuvent bien devenir plus autonomes, y compris au plan de la circulation et de la gestion du produit, ils n'en seront pas pour autant indépendants de toute sujétion politique si, pour leur reproduction, ils continuent à dépendre de l'ensemble parent. En d'autres termes, quand l'autorité se déplace du contrôle *direct* du produit vers le contrôle de la reproduction, la cellule sociale se trouve en

position dès lors « de s'élargir et d'intégrer plusieurs cellules productives par la décentralisation de la gestion des subsistances, c'est-à-dire des foyers et des greniers. La segmentation peut advenir au niveau économique de la production et de la distribution par la constitution de cellules productives autonomes, tandis que la cohésion persiste et se renforce au niveau matrimonial, définissant une cellule politique exogamique plus large (famille étendue, lignage, clan) » (pp. 74-75).

Dans ces conditions, le moyen privilégié de maintenir la cohésion des segments est encore d'étendre la prohibition à l'ensemble d'entre eux. On a peut-être là l'une des clés permettant d'expliquer l'existence de groupes étendus d'unifiliation. En effet, pour que des segments puissent continuer de se situer les uns par rapport aux autres dans une relation de mutuelle interdiction de mariage, il faut que la parenté qui justifie l'interdiction soit étendue à l'ensemble des segments, donc que ceux-ci s'inscrivent dans des généalogies suffisamment profondes. Or, à cet égard encore, leur position sociale fait des aînés les détenteurs privilégiés des connaissances généalogiques qui permettent de contrôler l'ensemble du système.

À condition de l'analyser dans cette perspective, on comprend les raisons de la dominance de la parenté dans ce type de société. [101] Outre les explications déjà avancées, on peut maintenant ajouter que *la parenté est dominante au titre d'idéologie dominante* : à cet égard, en effet, elle est *l'idéologie de la catégorie dominante, celle des aînés*. Rien d'étonnant donc au fait qu'elle fournisse les catégories explicatives recueillies de la bouche des informateurs, qu'ils soient dominants ou dominés.

## La nature des rapports de production dans la société lignagère : le problème de l'exploitation

[Retour à la table des matières](#)

En fin de compte, ce qui fonde le pouvoir des aînés, c'est le fait qu'ils contrôlent l'échange matrimonial : eux seuls peuvent échanger les

femmes de leur groupe contre les femmes des autres groupes. Ce qui est donc déterminant, en dernier ressort, c'est le fait qu'ils soient possesseurs des femmes de leur groupe à l'exclusion des cadets. Or cette possession des femmes par l'aîné est une donnée immédiate de la parenté : la progéniture est nécessairement dépendante du père nourricier et protecteur. Le pouvoir de l'aîné repose d'abord sur cette réalité immédiate, dont on peut remarquer qu'elle relève indissociablement des deux ordres, de la production et de la reproduction. Si donc l'aîné contrôle l'échange matrimonial, ce n'est pas parce qu'il contrôle le produit social (dans bien des cas, ce produit n'a pas d'affectation matrimoniale), mais parce qu'il contrôle les femmes de son groupe et que ces femmes, du fait de la prohibition de l'inceste, n'ont pas de valeur d'usage sexuel à l'intérieur du groupe. Dans cette perspective, *le contrôle sur les produits* (en particulier sur le surplus quand il est affecté à l'échange matrimonial) *apparaît bien comme une conséquence du contrôle primordial sur les femmes du groupe*. Ainsi, la prohibition de l'inceste apparaît comme l'acte même qui sanctionne, renforce et codifie la possession spontanée des filles par les pères, l'institue en possession sociale, c'est-à-dire crée du même coup une catégorie sociale de dépossédés : les cadets. Elle constitue un véritable coup de force initial, qui ne pouvait être que le fait des aînés, lesquels, déjà détenteurs d'un pouvoir immédiat sur leur progéniture du fait de la constitution de rapports viagers organiques, *renforcent par ce moyen et institutionnalisent* [102] *leur pouvoir en lui donnant une assise plus large et indépendante des contraintes directes de la production*.

Au terme de cette analyse, ce qui paraît finalement caractériser les rapports sociaux dans la société lignagère, c'est une double réalité complémentaire : d'une part la transformation des femmes du groupe en « marchandises » destinées à l'échange et dont seuls les aînés ont le contrôle et, d'autre part, la dépossession corrélative des cadets obligés de travailler pour les aînés, puisque seuls ceux-ci, en mettant en circulation une femme du groupe, peuvent leur fournir une épouse en retour.

C'est ce double rapport, des hommes et des femmes, des hommes entre eux, qu'il convient d'analyser ; et d'abord le premier, puisqu'il détermine en grande partie le second : c'est parce que les aînés peuvent faire des femmes de leur groupe leur propre possession que les cadets

sont dans un rapport de dépendance accentuée vis-à-vis d'eux par lesquels ils doivent passer pour obtenir leurs épouses.

Structurellement <sup>80</sup>, les femmes sont donc traitées en objet d'échange par les hommes. Comme l'a rappelé C. Lévi-Strauss, « la relation globale d'échange qui constitue le mariage ne s'établit pas entre un homme et une femme qui chacun doit et chacun reçoit quelque chose : elle s'établit entre deux groupes d'hommes, et la femme y figure comme un des objets de l'échange, et non comme un des partenaires entre lesquels il a lieu <sup>81</sup> ». Nous avons caractérisé métaphoriquement leur situation à cet égard en utilisant le concept de « marchandise » : cette métaphore semble pouvoir assez bien rendre compte de la situation objective des femmes dans les sociétés lignagères. En tant que productrice et productrice de producteurs, la femme, force productrice qui se reproduit et se multiplie elle-même, apparaît comme la valeur par excellence, étalon de toute autre valeur, à partir du moment où l'émergence d'un mode de production agricole permet et nécessite à la fois l'accumulation de l'énergie humaine. Or l'interdit endogamique transforme cette valeur et lui donne un double aspect : valeur d'usage devenue interdite, elle acquiert de ce [103] fait même une autre valeur d'usage qui est sa valeur d'échange. En ce sens, tout comme la marchandise, elle a bien deux faces : sa valeur d'usage et sa valeur d'échange <sup>82</sup>.

---

<sup>80</sup> Car, bien entendu, dans la pratique vécue et quotidienne, les femmes ont leur mot à dire. Les nombreux « palabres » entre époux, les fréquentes fugues de femmes, les adultères et les idylles plus ou moins clandestines, les interminables affaires de divorce et d'attribution de la progéniture sont parmi les indices les plus spectaculaires de l'autonomie relative mais réelle des femmes en tant qu'acteurs sociaux, et des problèmes que cela pose aux hommes.

<sup>81</sup> *Les Structures élémentaires de la parenté*, Mouton, 2<sup>e</sup> éd., Paris La Haye, 1967, p. 135.

<sup>82</sup> On pourrait ici reprendre l'analyse de Marx sur l'échange en remplaçant chaque fois le terme « marchandise » du texte original par le terme « femme » : « L'échange fait passer les [femmes] des mains dans lesquelles elles sont des non-valeurs d'usage aux mains dans lesquelles elles servent de valeur d'usage [...]. Une fois arrivée au lieu où elle sert de valeur d'usage, la [femme] tombe de la sphère des échanges dans la sphère de la consommation. » (MARX [1867], 1, p. 113.) « Les [femmes] ne peuvent point aller elles-mêmes au marché ni s'échanger elles-mêmes entre elles. Il

Ici le rapprochement avec C. Lévi-Strauss s'impose : « La prohibition de l'usage sexuel de la fille ou de la sœur contraint à donner en mariage la fille ou la sœur à un autre homme [...]. La prohibition de l'inceste, comme l'exogamie, qui est son expression sociale élargie, est une règle de réciprocité. La femme qu'on se refuse, et qu'on vous refuse, est par cela même offerte [...]. À partir du moment où je m'interdis l'usage d'une femme, qui devient ainsi disponible pour un autre homme, il y a, quelque part, un homme qui renonce à une femme qui devient, de ce fait, disponible pour moi <sup>83</sup>. »

Ainsi, la prohibition de l'inceste, avant même d'être un moyen de la domination des aînés sur les cadets, se révèle-t-elle comme le procès institutionnel originel qui établit la domination de l'ensemble des hommes sur l'ensemble des femmes. À cet égard, les hommes sont dans un rapport de solidarité et de réciprocité.

C'est sur la question de la réciprocité intermasculine qu'il convient donc maintenant de s'attarder si l'on veut élucider la nature des rapports [104] sociaux entre les hommes au sein des sociétés agricoles. Nous avons vu en effet que la réciprocité ne jouait plus ici entre tous les hommes indistinctement, mais seulement au sein de la catégorie des aînés, seuls « propriétaires des femmes », mutuellement indépendants ; tandis qu'entre aînés et cadets de chaque groupe le rapport était de propriétaire à non-propriétaire dépendant. En effet, il est apparu que le

---

nous faut donc tourner nos regards vers leurs gardiens et conducteurs, c'est-à-dire leurs possesseurs. Les [femmes] sont des [femmes "choses" dans le texte original] et, conséquemment, n'opposent à l'homme aucune résistance. Si elles manquent de bonne volonté, il peut employer la force, en d'autres termes s'en emparer. [...] Leurs gardiens doivent eux-mêmes se mettre en rapport entre eux [...] de telle sorte que la volonté de l'un est aussi la volonté de l'autre et que chacun s'approprie la [femme] étrangère en abandonnant la sienne, au moyen d'un acte volontaire commun. Ils doivent donc se reconnaître réciproquement comme propriétaires privés (p. 95). » « Toutes les [femmes] sont des non-valeurs d'usage pour ceux qui les possèdent et des valeurs d'usage pour ceux qui ne les possèdent pas (p. 96). » « Les [femmes — "choses" dans le texte original] sont par elles-mêmes extérieures à l'homme et, par conséquent, aliénables. Pour que l'aliénation soit réciproque, il faut tout simplement que les hommes se rapportent les uns aux autres, par une reconnaissance tacite, comme propriétaires privés de ces choses aliénables et, par là même, comme personnes indépendantes (p. 98). »

<sup>83</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *Les Structures...*, p. 60.

pouvoir des aînés reposait sur le monopole qu'ils exercent sur le contrôle matrimonial. C'est la constatation que fait E. Terray commentant le travail de C. Meillassoux sur les Gouro : « Détenteurs exclusifs des biens matrimoniaux, les aînés sont en mesure de contrôler la circulation des femmes et des dots, donc la reproduction de la société. » (1969, p. 157.)

Une telle analyse, cependant, se borne à systématiser la description du procès de circulation des femmes mais n'en donne pas l'explication. En effet, elle ne permet pas de rendre compte de l'autorité des aînés dans les systèmes où l'institution d'une compensation matrimoniale élevée est absente et où il suffit, en fait, de faire quelques cadeaux et surtout de travailler pour ses futurs beaux-parents. E. Terray finit d'ailleurs par affirmer : « L'aîné est *d'abord* l'opérateur de la répartition des femmes et c'est *parce qu'il* joue ce rôle que les biens de prestige [matrimoniaux] lui sont confiés » (p. 166). Ainsi, c'est la redistribution (sous forme d'épouses) qui est première et les prestations n'en sont qu'« un effet nécessaire ». Mais alors il faut bien expliquer ce qui fonde ce pouvoir de redistribution dont procède le pouvoir de centralisation et de gestion des biens matrimoniaux. E. Terray avait donné en fait la « clé » de l'interprétation de ce procès à propos des Dida de Côte-d'Ivoire. Il remarquait notamment que la circulation de la dot obéit à trois principes : 1) un individu reçoit sa femme de son père ; 2) une dot reçue pour une « sœur » doit toujours servir à procurer une dot à un homme du groupe ; 3) un homme se marie grâce à la dot reçue pour le mariage de sa sœur réelle ou classificatoire<sup>84</sup>. Or, si l'on met en rapport ces trois principes, que constate-t-on ? Que le père, en échange d'une fille, réelle ou classificatoire, reçoit une dot et que celle-ci, en retour, lui sert à marier son fils. Le moment premier est donc bien le don d'une femme pour recevoir en retour de quoi acquérir une épouse. En conséquence, c'est parce que le père (ou plus exactement l'aîné) peut [105] seul donner à l'extérieur une femme de son groupe qu'il est à même de recevoir seul les dots, et par suite d'en contrôler la circulation. L'explication ultime de ce contrôle, c'est donc le droit de possession exclusif détenu par l'aîné sur les femmes à marier de son groupe. Autrement dit, *si les aînés exercent un monopole sur les biens*

<sup>84</sup> E. TERRAY, *L'Organisation sociale des Dida de Côte-d'Ivoire*, Annales de l'Université d'Abidjan, série F, 1 (2), 1969, p. 208.

*matrimoniaux, c'est parce qu'ils monopolisent d'abord les femmes de leur propre groupe et qu'eux seuls, parce qu'ils en sont les possesseurs, peuvent les mettre en circulation.*

Cette interprétation est d'ailleurs confortée par les précisions apportées par E. Terray sur l'origine des biens matrimoniaux ; il montre en effet qu' « en pays gouro les biens de prestige et les biens matrimoniaux ne sont pas, pour l'essentiel, le produit du travail des cadets » (1969, p. 159) : les pagnes sont produits par le chef de famille ou des tisserands étrangers travaillant pour lui ; les *sompe* (manilles en fer) et le bétail sont importés contre la cola, qui est récoltée et transportée par les femmes et les enfants ; l'essentiel du travail des cadets consiste à assurer la production de biens vulgaires qui leur sont redistribués en majeure partie, la fraction gardée par les aînés étant consacrée à la satisfaction des obligations cérémonielles et des devoirs d'hospitalité. Pour l'essentiel, la compensation matrimoniale n'est pas le produit *direct* du travail des cadets ; donc, dans le rapport aîné/cadet, l'élément déterminant n'est pas l'accaparement par l'aîné du travail cristallisé des cadets mais la réalité immédiate, co-présente aux rapports viagers organiques, de la possession des femmes par les aînés : c'est la mise en circulation de celles-ci qui « produit » la dot ; la dot n'est pas du surtravail cadet approprié par l'aîné qui le leur rendrait ensuite partiellement sous la forme d'une épouse ; en d'autres termes, le cadet ne travaille pas pour l'aîné en vue de lui fournir les éléments de constitution de la dot qui servira plus tard à le marier, mais il travaille pour l'aîné *parce que* celui-ci seul peut, en donnant une femme à l'extérieur, se procurer en échange une dot pour le marier, et *pour qu'il* le fasse effectivement. Faute de quoi le cadet devrait s'en remettre à d'autres formules qui auraient pour conséquence de l'installer cadet à vie chez ceux (parents éloignés, maternels ou étrangers) qui lui procureraient une épouse, mais où il ne serait plus chez lui et ne serait jamais qu'un « citoyen » de second rang.

On comprend ainsi pourquoi et comment les aînés peuvent faire l'économie d'un rapport d'exploitation aux dépens de leurs cadets : celui-ci n'est pas nécessaire pour asseoir leur domination sur eux. [106] On comprend également pourquoi cette domination ne suscite pas de contestation. Outre les possibilités pour les cadets mécontents ou entreprenants de se séparer par segmentation à partir du moment où ils se sont à leur tour constitué un groupe de dépendants, il faut plus

généralement remarquer que cette forme de domination — politique et idéologique —, précisément dans la mesure où l'exploitation économique en est absente, peut être contraignante mais n'est pas douloureuse. Elle n'implique aucun travail aliéné pour les cadets, aucune extorsion d'un surtravail cadet par des aînés non-producteurs. L'observation de la pratique quotidienne est à cet égard révélatrice : elle ne fait pas apparaître de très grosses différences entre les quantités de travail fournies par les cadets, d'une part, par les aînés d'autre part. Elle montre même ces derniers occupés aux activités productives et n'y renonçant que progressivement à mesure du déclin de leur force.

Cependant, une objection se présente ici : si, pour l'essentiel, la dot n'est pas le produit direct du travail du cadet, d'où provient-elle donc ? Une remarque de Terray donne les éléments de la réponse. Il fait observer, en effet, que la cola est récoltée et transportée par les femmes et les enfants qui la remettent à l'aîné et que « c'est seulement à propos de ces catégories que l'on pourrait parler d'exploitation » (1969, p. 160). A condition de mettre à part les enfants, qui n'interviennent dans la production qu'au titre d'auxiliaires et d'apprentis partageant naturellement les tâches du parent de même sexe, cette formulation peut être reprise sans atténuation : on peut effectivement parler ici de l'exploitation des femmes par les aînés et, indirectement, par les cadets. En effet, la cola est en fait le principal bien d'échange contre les marchandises qui entrent dans la composition de la dot. Il s'ensuit que la femme est bien *doublément exploitée* : chez elle, en tant que fille, comme bien d'échange que l'on met en circulation pour obtenir en retour une dot puis une épouse ; chez elle puis chez son mari, en tant que fille puis en tant qu'épouse, comme travailleuse assurant exclusivement la récolte et le transport de la cola, donc « produisant » en fait l'essentiel de la compensation matrimoniale qui servira à s'approprier des épouses et par suite à reproduire les conditions de cette double exploitation.

Plus généralement, la division sexuelle du travail montre qu'il existe en outre un surtravail féminin par rapport au travail masculin. Si l'on excepte les plus gros travaux d'abattage et de débroussaillage, les femmes assurent en effet les principaux travaux agricoles. En [107] outre, les tâches domestiques leur incombent entièrement : portage du bois, de l'eau, cuisine, élevage des jeunes enfants. Quant aux hommes, l'essentiel de leur travail se réduit aux activités plus intermittentes et

ponctuelles impliquées par la chasse, la guerre et, plus généralement, la conduite des affaires publiques. Or ces trois types d'activités, en particulier les deux dernières qui ne sont pas directement productrices, supposent comme condition le travail des femmes, principaux producteurs directs. En quelque sorte, celles-ci assurent l'intendance et, par là même, permettent que les hommes, libérés des nécessités de la production immédiate, se consacrent aux activités qui fondent leur pouvoir sur elles. Notons également que, si les femmes récoltent la cola, ce sont les hommes qui en assurent la commercialisation et ainsi ont le monopole des biens de prestige obtenus en échange : captifs, fusils, bétail, biens matrimoniaux divers. C'est dire à quel point, au niveau de la division sexuelle du travail, se maintient également une répartition qui cantonne les femmes dans le domaine du vivrier et du domestique, tandis que les hommes, chasseurs-producteurs d'ivoire, guerriers protecteurs de leurs femmes, ravisseurs des femmes des autres, commerçants s'assurant la possession exclusive de la richesse obtenue par échange, à ces trois titres détiennent sans partage les éléments du contrôle social et de sa reproduction.

Si nous insistons sur cet aspect de la relation homme/femme, c'est qu'il permet de revenir sur la question de la réciprocité et de montrer comment elle fonctionne au profit des aînés dans l'aménagement des rapports sociaux intermasculins. En effet, il est évident qu'un tel système a pour condition de fonctionnement l'existence d'un consensus : il faut que partout le principe d'un versement d'une compensation matrimoniale en échange des femmes soit admis et respecté. Ce dont témoigne *a contrario* le fait que, au-delà de Taïre des échanges des femmes contre les dots qui définit les limites de la société politique lignagère, les femmes sont acquises par la force au cours d'expéditions guerrières. La condition de fonctionnement du système, partant, la condition du pouvoir des aînés qui repose sur ce système, a donc son fondement ultime dans le contrat tacite par lequel les aînés se reconnaissent mutuellement comme échangeurs pacifiques de femmes. Il n'est donc pas étonnant que G. Dupré et P.-P. Rey aient pu considérer que « l'argument décisif permettant la domination des aînés est leur "solidarité" qui se manifeste en particulier dans l'échange matrimonial face aux groupes discontinus [108] (et même antagonistes) des cadets » (1969, p. 145). En s'assurant le monopole de l'échange réciproque — ils n'échangent qu'entre eux, même si ce n'est pas *pour* eux —, les aînés

contrôlent la reproduction des groupes lignagers et, corrélativement, la reproduction des rapports de dépendance des cadets par rapport à eux.

On peut donc se demander si dans ces conditions les aînés constituent *une classe sociale*. Dans un ouvrage ultérieur (1971), P.-P. Rey n'hésite pas en effet à parler de classe sociale pour caractériser l'ensemble des aînés. Reprenant les remarques précédentes, il souligne la domination de l'échange réciproque entre aînés sur le système de prestations des cadets aux aînés : ces dernières manifestent une contrainte ; les cadets travaillent pour les aînés parce que seuls ceux-ci ont le pouvoir de leur procurer une épouse. « Ce qui veut dire que l'aîné n'est pas défini d'abord comme membre de son groupe lignager, mais d'abord comme membre de la collectivité des aînés. » En effet, le système d'échange qui lie entre eux les aînés de lignages voisins « préexiste à l'arrivée au pouvoir d'un aîné donné dans un lignage donné » (p. 43). Au contraire, les cadets n'ont pas affaire directement entre eux : ils doivent passer par leur aîné pour obtenir les femmes échangées à l'intérieur de l'aire matrimoniale. En outre, à l'extérieur de celle-ci, « les groupes locaux se vouent une violente hostilité qui est la condition même du pouvoir des aînés sur chacun d'eux pris isolément », car seuls les aînés peuvent dépasser cette hostilité et la transformer en son contraire, la réciprocité. Là est le fondement du pouvoir des aînés : « un échange sur fond d'hostilité, reposant sur l'unité réelle des aînés entre eux, camouflée derrière les apparences de l'hostilité qui affecte en théorie les groupes en leur entier ; cette unité réelle des aînés est la source de leur puissance, face à l'atomisation de leurs dépendants » (p. 57). Ainsi, pour P.-P. Rey, face à l'ensemble des chefs de matrilignages que l'échange réciproque, « l'entrelacement de leurs stratégies » et finalement leur solidarité structurelle signalent comme classe et classe dominante, tous les autres membres des groupes lignagers — cadets, femmes, enfants, *a fortiori* esclaves — constituent la classe atomisée des exploités et des dominés : l'opposition entre le chef de lignage et tous les autres habitants de ce lignage « apparaît ici dans toute sa pureté pour se qu'elle est : la réalisation en ce lien du rapport entre les deux grandes classes de la société » (p. 215).

Cependant, à trop vouloir prouver, P.-P. Rey n'est-il pas victime de glissements conceptuels et théoriques quelque peu hardis ? Tenant [109] les concepts de « mode de production » et de « mode d'exploitation » pour interchangeables — « ces deux expressions sont

pour moi synonymes » (p. 22) —, étudiant par suite le mode de production lignager comme un mode d'exploitation, il ne peut que caractériser les rapports de production comme rapports d'exploitation et par conséquent être amené dans son ouvrage à « traiter avant tout de la façon dont une classe exploiteuse extorque du surtravail à une classe exploitée » (p. 22). Reprenons la définition que Dupré et Rey donnent de l'exploitation : « Il y a exploitation lorsque l'utilisation du surproduit par un groupe [...] qui n'a pas fourni le surtravail correspondant reproduit les conditions d'une nouvelle extorsion de surtravail aux producteurs. » En bref, quand « le produit se retourne contre le producteur et accroît son asservissement » (1969, pp. 151-152). Or, si l'extorsion de surtravail des femmes se retourne contre elles, et reproduit les conditions d'une nouvelle extorsion et les reproduit elles-mêmes comme « marchandises », si l'on peut donc bien considérer qu'elles constituent pleinement une catégorie à la fois dominée *et* exploitée, peut-on aboutir aux mêmes conclusions en ce qui concerne les cadets ? En d'autres termes, le fait qu'ils soient (politiquement et idéologiquement) dominés est-il suffisant pour conclure à leur exploitation économique ? Plus généralement, la *domination* a-t-elle pour corrélat nécessaire l'*exploitation* ? Alors que nous avons précédemment affirmé que, grâce à l'exploitation des femmes, le système lignager pouvait impliquer la domination sur les cadets tout en faisant l'économie de leur exploitation, P.-P. Rey pense au contraire que, en tant que catégorie de la classe dominée, les cadets sont nécessairement exploités par les aînés. Il s'agit donc de reconsidérer les arguments qu'il avance.

On peut résumer ainsi l'essentiel de l'argumentation de P.-P. Rey : les prestations en travail et en produits des cadets aux aînés sont présentées comme justifiées par la redistribution ultérieure — sous la forme de la dot qui servira à acquérir l'épouse — faite par les aînés aux cadets. Mais ce finalisme justificateur masque en fait le caractère « illusoire et mystificateur » de cette prétendue « redistribution » ; en effet, il est évident que « les "aînés" n'ont aucune raison de pouvoir disposer de femmes plus que les "cadets" et que l'"échange" entre aînés et cadets camoufle simplement une "prestation" des cadets aux aînés sans redistribution » (1971, pp. 33-34). Les prestations fournies par les cadets constituent un surtravail dans la mesure où celui-ci est approprié mais non restitué [110] par l'aîné : en échange de son surtravail, le cadet

« ne reçoit pas le produit d'un surtravail égal venant de l'aîné mais (éventuellement) une femme sur laquelle l'aîné n'a pas plus de droit *a priori* que le cadet puisqu'il ne l'a pas plus produite que lui » (p. 49). Il n'y a donc pas échange mais « extorsion de surtravail camouflé par un simulacre d'échange » (p. 53). Ainsi, les prestations des cadets n'ont à la limite aucune utilité matrimoniale ; elles ne manifestent pas la nécessité d'une centralisation-accumulation de biens qui seraient ensuite redistribués de manière différée ; elles ne sont que la conséquence et la manifestation d'un pouvoir que les aînés détiennent par ailleurs : le monopole qu'ils exercent sur la circulation de femmes. M. Augé, à partir de l'exemple des sociétés lagunaires de Côte-d'Ivoire, aboutit à une conclusion analogue : « Le moment de la redistribution *est* premier et celui de la prestation est un *effet nécessaire du premier* [...]. On peut en effet considérer que les prestations des cadets sont un *effet du pouvoir* de fonction exercé par les aînés, éducateurs et répartiteurs de femmes (comme pères), administrateurs de la fortune des lignages (comme oncles) <sup>85</sup>. » Dans l'un et l'autre cas, la dot apparaît comme redistribution de « l'exploiteur » à « l'exploité », mais bien entendu, « du point de vue global, cette redistribution est un leurre : ceux-là mêmes qui fournissent la dot des garçons [...] perçoivent aussi la dot des filles » (p. 112). C'est dire encore une fois que la corrélation entre l'obligation de travailler pour l'aîné et la fourniture de la dot par celui-ci masque en fait un rapport beaucoup plus général et déterminant : le rapport entre non-propriétaire de femmes travailleur et propriétaire de femmes non-travailleur. Ce rapport serait donc toujours d'exploitation puisqu'il implique à des degrés divers l'extorsion d'un surtravail par le propriétaire. Si l'on veut donc le caractériser comme tel de manière définitive, ce n'est plus comme relation de domination-subordination, suffisamment établie désormais, qu'il faut l'analyser, mais comme rapport de production *stricto sensu*. En d'autres termes, il faut déplacer le champ de l'analyse du niveau de la reproduction sociale au niveau de la production immédiate : questionner l'affirmation, jusqu'ici générale et de principe, de l'existence d'un surtravail cadet.

---

<sup>85</sup> M. Augé, *Théorie des pouvoirs et idéologie, études de cas en Côte-d'Ivoire*, Hermann, Paris, 1975.

Or, de ce point de vue, les informations fournies par P.-P. Rey ne paraissent pas toujours très probantes et, quand elles le sont, c'est au prix de rapprochements abusifs. En effet, il s'avère que, dans les [111] trois populations qu'il étudie, les formes d'exploitation les plus accusées apparaissent contemporaines des transformations qui ont affecté ces populations du fait de la traite des esclaves, puis des produits avec les Européens et ensuite, *a fortiori*, du fait de l'articulation des systèmes colonial et lignager. En somme, d'un développement, induit de l'extérieur, des rapports marchands à l'intérieur des sociétés ligna-gères. Or, si l'on veut s'interroger sur la nature spécifique des rapports de production lignagers, il apparaît nécessaire d'en périodiser l'évolution, afin de ne pas abusivement les interpréter par un devenir qui n'est pas exclusivement endogène. Il faut donc poser la question de l'exploitation à partir de l'analyse du modèle lignager lui-même, c'est-à-dire autant que possible avant que la société lignagère ne se trouve engagée dans un système socio-économique marchand.

Or P.-P. Rey est très explicite sur ce point : les procès de production immédiats ne donnent lieu à aucune exploitation. « Le produit de production immédiat de l'agriculture, pas plus que celui de la chasse, ne permet la mise en place de mécanismes d'extorsion de surtravail : les chefs de chasse [...] se contentent de pouvoirs honorifiques quant aux aînés, ce n'est nullement en tant qu'organiseurs du procès de production immédiat (si tant est qu'ils jouent effectivement ce rôle) qu'ils sont mis en position d'extorquer du surproduit à leurs dépendants » (p. 39). Voyons en effet quels sont les rapports au sein du groupe de production. Pour les activités agricoles, tous les hommes défrichent et abattent en commun. Mais ce sont les femmes qui plantent, entretiennent, récoltent. La chasse est une activité masculine ; collective, elle regroupe tous les hommes du groupe de production ; individuelle, elle est soumise à l'obligation d'un don d'une partie du produit au père. À ce niveau, donc, l'extorsion ne porte que sur les biens de consommation ; or ces « biens sont consommés sur place et non pas échangés avec l'extérieur [...], et la consommation collective des hommes neutralise en grande partie les effets de cette extorsion » (p. 39). Finalement au sein du groupe de production, « il n'y a pas de véritable extorsion ».

Mais une indication de P.-P. Rey amène à nuancer encore son analyse : il note en effet dans les trois sociétés qu'il étudie que « seuls

les hommes qui ont déjà des enfants peuvent manger la tête et les viscères [...] des animaux tués à la chasse. [...] Or ces parties sont justement celles qui reviennent au chasseur lui-même, le reste étant distribué au père, aux oncles paternels [et au chef]. Il en résulte que les hommes adultes et non encore mariés ou mariés sans enfants sont [112] pratiquement privés de viande : ils sont contraints de faire prestation de tout ce qu'ils ont obtenu à la chasse » (p. 124). Il résulte de cela que les célibataires ou les adultes sans enfants sont bien réellement exploités, au moins à l'occasion du procès de chasse. Les groupes de consommation au sein de l'unité de production manifestent d'ailleurs ces coupures ; on distingue dans la cuisine, d'une part, le groupe de consommation des femmes, des jeunes filles et des jeunes enfants ; d'autre part les adolescents, les hommes non mariés ou sans enfants qui forment un groupe sans cohérence et sans lieu de consommation fixe ; enfin celui des adultes qui se tient sous le hangar. Au sein de cette tripartition, donc, et quoi qu'en dise Rey, trop soucieux de localiser l'exploitation au niveau de la reproduction, il semble qu'il y ait exploitation. C'est évident en ce qui concerne le rapport hommes/femmes, ainsi que nous l'avons souligné à plusieurs reprises ; mais cela paraît l'être également, quoique de manière beaucoup plus localisée, du rapport entre les pères et les hommes sans enfants.

Cette dernière constatation nous paraît en fait capitale, car elle oblige à revenir à un certain continuisme dénoncé par P.-P. Rey chez E. Terray et C. Meillassoux, au nom de la nécessité théorique d'une coupure étanche entre exploités et exploiters. Il apparaît en effet que certains exploités ont toutes les chances de devenir exploiters à leur tour : en effet, les « exploiters », les pères, sont tous, par définition, d'anciens célibataires ou mariés sans enfants. Ainsi, sauf cas particulier — célibataire sanctionné par la mise en esclavage ou la non-attribution d'une épouse —, tous les cadets exploités sont amenés à devenir à plus ou moins longue échéance exploiters à leur tour, dans le cadre de l'unité patrilocale. Ainsi, à ce niveau, la coupure étanche est à déplacer : elle ne se situe pas entre cadets et aînés, mais bien entre hommes et femmes. À cet égard, les cadets sont dans une position intermédiaire, entre la catégorie exploiteuse des aînés et la catégorie toujours exploitée des femmes. Mais cette position intermédiaire est provisoire : de ce fait, ils sont inévitablement les auxiliaires des exploiters avant qu'ils ne le deviennent eux-mêmes.

Mais ce pouvoir d'exploitation des pères sur les cadets n'est pas l'effet de la structure du procès de chasse lui-même : le chasseur individuel y est autonome par définition ; quant à la chasse collective, elle est en général dirigée par un homme jeune. Si donc les produits de ce procès — comme des autres procès de production — peuvent être extorqués aux producteurs directs par les aînés, c'est [113] parce que ceux-ci « contrôlent le moment dominant du procès de production social », c'est-à-dire le procès de circulation des hommes et des femmes. « Les principaux moyens de pression sont d'une part le contrôle de la dot, de l'autre la possibilité de réduire les dépendants en esclavage » (p. 115). Or « l'un et l'autre moyen de pression se ramènent à une forme unique : le contrôle des biens de prestige ou "biens dotaux" » (p. 115).

En effet, les biens de prestige permettent l'acquisition de l'épouse qui ouvrira l'accès à l'aînesse d'une part ; et, d'autre part, ils entrent dans la composition de l'amende infligée en cas d'adultère, de vol, de meurtre ou de sorcellerie ; si le chef refusait de payer l'amende, le délinquant — cadet, descendant d'esclave, femme — était alors emmené comme esclave (*mutere*) par un autre chef qui acquittait l'amende à sa place. Ainsi, tout dépend du contrôle des biens de prestige : leur maniement permet l'accès du cadet au statut de chef de famille ou au contraire peut le condamner à l'esclavage.

Mais, si le procès d'extorsion lié à la production ne donne lieu qu'à un surproduit consommé donc détruit, d'où viennent donc ces biens de prestige dont le contrôle manifeste et permet le pouvoir des aînés ? La réponse à cette question simple n'est pas simple chez P.-P. Rey. Nous apprenons en effet, en collectant à travers le texte les informations éparses à ce sujet, qu'ils sont constitués par les fusils, le bétail, l'ivoire, les boules de caoutchouc, les cuvettes, les machettes, la verroterie, les esclaves, la poudre et le sel. Or, de tous ces biens, seuls les boules de caoutchouc, le bétail et l'ivoire peuvent être considérés comme des produits locaux. Le caoutchouc même, avant 1880, n'était produit que par les Pygmées dominés ; il ne reste donc que le bétail et l'ivoire que l'on peut considérer comme produits par les groupes étudiés. Et le bétail, en stabulation libre, n'implique qu'un travail restreint assuré surtout par les descendants d'esclaves assimilés par le groupe lignager et, accessoirement, par les fils et petits-fils. L'ivoire est donc le seul bien dont on puisse dire qu'il représente vraiment, tout comme la viande de

chasse, un surtravail des cadets approprié par les aînés. Si l'on peut donc reconstruire par la pensée des rapports de production qui soient spécifiquement lignagers, c'est-à-dire antérieurs aux changements induits de l'extérieur par la traite européenne des esclaves puis des produits, on ne peut définir l'exploitation qu'à partir des procès de production du bétail, du vin de palme, de la viande de chasse et de l'ivoire, [114] qui constituent eux seuls les biens dotaux de la période antérieure à la traite.

Il se vérifie ainsi que, parmi les hommes du lignage, les jeunes gens célibataires surtout et, dans une moindre mesure, les hommes mariés sans enfants sont exploités ; mais que cette exploitation, réelle, est toute relative : temporaire et provisoire, d'une part, ne se manifestant qu'à l'occasion d'activités ponctuelles d'autre part.

## Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Si donc on veut analyser les rapports de production au sein de la société lignagère, il est nécessaire de se déprendre de modèles trop dogmatiques et occidentalocentriques : la société lignagère apparaît en effet organisée de façon beaucoup plus complexe et diversifiée que ne la construit un questionnement fondé sur la seule problématique d'un rapport entre deux grandes classes, les exploitants et les exploités. Nous avons vu que le rapport d'exploitation, au sens plein du terme, passait entre les femmes d'une part, et les hommes d'autre part. En ce sens, les classes sociales lignagères seraient des « bio-classes ». Par contre, au sein de la classe masculine dominante, les rapports de production ne se cristallisent pas en rapports d'exploitation : ceux-ci opposent deux catégories « générationnelles », les cadets et les aînés, entre lesquels le passage *est* progressivement mais sûrement assuré. Certes, parmi l'ensemble des cadets promus aînés, peu accéderont aux fonctions d'autorité éminente, c'est-à-dire à la chefferie du lignage. Mais celle-ci ne connote plus un rapport de production au sens strict : entre les chefs de lignage et leurs dépendants — aînés et cadets —, la relation *est* de domination, non d'exploitation ; le chef n'exploite pas les aînés mais seulement, *par leur intermédiaire*, les dépendants de ceux-ci. Plus

généralement, le pouvoir du chef est d'ordre politico-idéologique, non économique.

Si le chef — concurremment avec les aînés, mais de manière privilégiée — contrôle ce mode dominant de la reproduction sociale qu'est l'échange ou son envers négatif la guerre, ce n'est pas du fait de sa fonction dans les rapports de production (à cet égard, elle est peu différente de celle des aînés), mais du [115] fait de sa situation privilégiée au niveau de la rencontre entre les groupes lignagers. En d'autres termes, si les conditions de la production restent bien déterminantes en dernière instance, puisqu'elles instituent l'échange et la guerre comme mode dominant de la reproduction sociale, il se vérifie que le politique — lieu de l'échange et/ou du conflit — préside directement au fonctionnement et à la reproduction de la structure sociale. On pourrait, à ce propos, paraphraser E. Balibar, en disant que « l'économie est déterminante [en dernière instance] en ce qu'elle détermine celle des instances de la structure sociale qui occupe la place [directement] déterminante » (ALTHUSSER et BALIBAR, 1971, p. 110) : ici l'instance politique et, plus précisément, le pouvoir des aînés sur leurs groupes respectifs. De façon plus explicite, on pourrait même parler de « détermination négative » (F. Engels) de l'économique sur les sociétés lignagères. Comme le souligne L. Sebag pour les sociétés précapitalistes en général, « le faible niveau technique, la stagnation de la productivité interviennent à titre négatif, dans la mesure où ils excluent certaines des possibilités qui seront réalisées à une époque ultérieure : importance des privilèges économiques, division du travail très poussée, constitution de classes sociales, rejet au second plan des relations de parenté ; différenciation de la puissance étatique ; par contre, ils ne déterminent pas le choix entre les diverses formes institutionnelles qui pourraient à des titres divers correspondre à une telle organisation de la production. L'économie définit un champ où plusieurs solutions coexistent ; il se dessine par l'organisation de ce champ <sup>86</sup> ».

Que le politique puisse être ainsi déterminé à être déterminant expliquerait sans doute l'extrême profusion des configurations institutionnelles et idéologiques dont témoignent les sociétés lignagères, et dont la grande opposition patrilinéarité-matrilinéarité,

---

<sup>86</sup> L. SEBAG, *Marxisme et Structuralisme*, Payot, Paris, 1967, pp. 68-69.

avec toutes ses variations combinatoires, est un des signes principaux. C'est dire la nécessité de prendre en considération l'ensemble des données qui peuvent rendre compte de la diversité des formations sociales ; en particulier l'histoire économique, sociale et politique de chaque société particulière, puisque celle-ci peut contribuer à expliquer l'efficace propre des rapports de production sur le devenir et la forme des modes de production.

On débouche ainsi sur une conception beaucoup plus large, plus [116] dialectique, des déterminations qui rendent compte de telle ou telle configuration sociale et culturelle. C'est en effet vers la recherche de la « logique d'ensemble » (M. Augé) de chaque société que Ton doit tendre. Car, si l'on part de la conception d'une détermination négative par l'économique et d'une détermination en retour du politique sur l'économique et sur tout le reste (les institutions, les représentations, le droit, l'idéologie), l'identification et l'analyse du seul mode de production sont insuffisantes à rendre compte de la totalité sociale. En fait, le politique, c'est-à-dire, en dernière analyse, les rapports de pouvoir — à l'intérieur du champ négativement déterminé par l'économique —, manifeste l'ensemble des pratiques économiques, sociales et idéologiques des acteurs historiques. Il est le lieu d'une praxis multiforme, mais nécessairement dotée d'une cohérence minimale. Dans cette mesure, il investit tous les niveaux de la réalité sociale, si bien qu'il existe nécessairement « un système de correspondances codifié entre toutes les catégories qui servent à penser la société et qui permettent aux individus de se penser en société <sup>87</sup> ». C'est donc cette systématique qui doit constituer précisément « l'objet d'observation et de recherches », « le point de départ et non le point d'arrivée <sup>88</sup> ». À condition d'asseoir l'analyse sur des bases matérialistes et historiques, il semble, en effet, que seule l'élucidation de cette logique d'ensemble puisse permettre de rendre compte des totalités concrètes et singulières.

---

<sup>87</sup> M. AUGÉ, « Les Parents et les Autres », in AUGÉ éd., *Les Domaines de la parenté*, Maspero, Paris, 1975, p. 73.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 74.

[117]

**L'anthropologie économique.**  
*Courants et problèmes.*

## **Chapitre 5**

---

### **“Formes de la circulation.”**

**Roger MEUNIER**

[Retour à la table des matières](#)

L'étude des faits de circulation dans les sociétés précapitalistes constitue un domaine particulièrement controversé, au cœur même des débats de l'anthropologie économique. La qualité et l'abondance des données ethnographiques ne sont pas toujours proportionnelles à celles des débats ; des zones d'ombre importantes concernent la matérialité même des faits. Le *potlatch* a suscité une abondante littérature quant à son interprétation économique et à sa signification sociale : les taux d'intérêt, les réciprocités, le crédit, les conversions qu'on a pu y analyser font référence à des sources souvent peu précises et partielles ; on ne connaît qu'un seul exemple où un cycle de transaction puisse être suivi de bout en bout (CODERE, 1950, p. 255). Les données quantitatives sont rares, et il est difficile de saisir l'ampleur même des faits de circulation. Indépendamment de toute considération théorique, il faut reconnaître que la tâche de l'anthropologue n'est pas aisée : dans les sociétés « primitives », les processus d'échange sont souvent atomisés dans le temps et dans l'espace ; là où existent des « marchés », c'est la difficulté inverse : une assistance nombreuse, la simultanéité de nombreuses transactions rendent difficile la perception des quantités échangées et des termes de l'échange. Il ne faut pas négliger non plus le biais constitué par la situation coloniale de l'anthropologie : la colonisation introduit extorsion et distorsion au niveau de la circulation ; elle suscite également [118] des méfiances et des

résistances, un passage à la clandestinité de certaines formes d'échanges et de prestations rituelles ou cérémonielles. Plus fondamentalement, l'appréciation quantitative des transactions constitue une préoccupation de l'anthropologue qui n'est pas en général partagée par les membres de la société qu'il étudie ; la culture des sociétés primitives ou paysannes ou même antiques produit spontanément une multiplicité de discours divers, mais assurément pas de « statistiques » ni de données quantitatives sur la production et les échanges ; c'est une notion qui lui est étrangère.

Le caractère plus qualitatif que quantitatif de la connaissance des faits de circulation ne semble pas avoir constitué un obstacle à leur interprétation, à leur classification, à leur périodisation ; elle a rendu simplement plus difficile la « vérification » des différentes théories.

## Les contours empiriques des faits de circulation

[Retour à la table des matières](#)

L'aspect matériel de la production permet d'appréhender assez facilement ce que sont *les* activités productives. C'est aussi des biens, semble-t-il, qu'il faut partir pour repérer les faits de circulation. Dans l'économie marchande, le transfert des biens s'accompagne en général d'un mouvement concomitant de monnaie ; en revanche, dans une économie précapitaliste la monnaie n'est pas forcément le signe et le moyen des transferts de biens. De plus, chaque transaction ne peut être envisagée isolément : souvent, elle s'inscrit dans le cadre d'un échange différé ; si l'on considère le mouvement des biens sous l'angle de l'échange, la contrepartie n'a pas toujours un aspect matériel. Plus fondamentalement, on peut se demander s'il est pertinent, dans ces sociétés, d'isoler les flux matériels : le fait que ceux-ci soient canalisés, pour l'essentiel, par les relations de parenté et de statut et que ces relations apparaissent consubstantielles aux échanges s'impose comme une évidence ethnographique. Cette primauté des relations sociales entraîne en fait la négation du champ propre de l'économie.

L'interpénétration des rapports sociaux et des rapports économiques est au centre de la démarche de Polanyi et des « substantivistes » (cf. p.

29 et s.) qui posent le problème de manière relativement correcte : l'économie est organiquement liée aux structures sociales, concentrée dans des institutions plurifonctionnelles comme le lignage ou les rapports de rang ; dans le cadre de ceux-ci, les moyens matériels [119] de satisfaire les besoins sociaux sont présents et justiciables d'une analyse économique, en tant que procès et en tant qu'institutions. Mais l'analyse des procès économiques qu'offre Polanyi tourne court : concentrée sur l'échange, elle se limite à dégager trois types de mécanismes conçus comme des formes d'intégration. Nous analyserons plus loin cette typologie ; disons simplement que les catégories de la réciprocité et de la redistribution présentées par Polanyi comme des catégories empiriques s'avèrent d'un maniement malaisé dès qu'on s'éloigne tant soit peu des institutions qui leur servent implicitement de modèle (l'échange des dons et le commerce administré) : ces catégories deviennent des fourre-tout ; celle de redistribution par exemple concerne aussi bien le fonctionnement interne des unités domestiques que celui de l'ensemble du commerce entre le Dahomey et les Européens.

Claude Meillassoux (1975b) a bien mis en valeur les faiblesses méthodologiques qui sont à la base de la typologie de Polanyi, en soulignant que « la généralisation portant sur un ensemble de sociétés de nature différente ne peut intervenir qu'après l'analyse et la reconnaissance de chacun des systèmes en cause » (p. 21). Malheureusement, lorsqu'il a tenté d'établir une typologie des échanges, s'appuyant sur le repérage approximatif, dont l'analyse reste à faire, des modes de production propres aux sociétés primitives (1969), le schéma historique qu'il propose n'apparaît guère probant. La séquence essentielle permettrait de distinguer le *partage*, caractéristique des chasseurs-collecteurs, les *transferts*, caractéristiques des sociétés agricoles, et qui, selon le statut des partenaires, sont prestataires (du bas vers le haut), redistributifs (du haut vers le bas) ou paritaires (entre pairs). L'échange proprement dit ne serait caractéristique que d'un stade ultérieur et évoluerait d'une forme cérémonielle à des formes marchandes. Cette périodisation analytique des échanges apparaît peu conforme à la réalité des faits ethnographiques : les chasseurs-collecteurs se voient attribuer une sorte de degré zéro de la vie économique, une sorte d'économie naturelle, alors que les exemples abondent d'échanges cérémoniels ou autres au sein et entre ces sociétés.

C'est au prix d'une simplification excessive que Meillassoux tente d'associer des « modes de circulation » à des modes de production dont l'analyse reste à faire.

L'échec des tentatives de typologie théoriquement « fondée » oblige de ce fait à présenter les différentes formes de mouvement des biens de façon éclectique et morcelée : en glanant les notions [120] éparses dans le fonds commun de la littérature anthropologique, les faits et les institutions qui se sont dégagés empiriquement comme constituant les éléments de la circulation des biens. On distingue ainsi généralement :

- les opérations liées au *partage* ou à la répartition d'un produit ;
- le *don*, réalité immédiatement perceptible, qui appelle souvent, de manière différée, une contre-prestation (on peut alors estimer qu'on est en présence d'une forme d'échange) ; dans certains cas, le don peut prendre un caractère cérémoniel ;
- le *troc*, dans lequel deux produits (ou deux assortiments de produits) sont confrontés et directement échangés ;
- l'*échange marchand*, caractérisé par le fait qu'une marchandise joue le rôle d'équivalent général, de monnaie ; le développement de l'échange marchand entraîne le développement d'institutions spécifiques comme le marché ;
- les mouvements de biens liés à des *paiements* (pour des services ou comme amendes) ;
- les *tributs* versés à une autorité politique ;
- les cycles de *prestations* liés à certains épisodes de la vie sociale ; en particulier aux mariages qui s'accompagnent d'importants mouvements de biens ; également à la mort qui pose le problème de la dévolution des biens du défunt (héritage) et s'accompagne souvent à l'occasion des funérailles de mouvements de biens spécifiques. <sup>89</sup>

---

<sup>89</sup> Les prestations et les échanges en travail posent un problème délicat : nous ne l'envisageons pas ici, considérant que les incidences majeures des prestations de travail concernent la production, la constitution des groupes de production : ou bien les prestations de travail font l'objet d'une compensation immédiate (sous forme de repas), ou bien elles font l'objet d'une rémunération

Cette énumération amène une remarque : elle mêle des faits immédiatement observables — don, troc, paiement d'un tribut — et des institutions — échange-don cérémoniel, cycle d'échanges funéraires. Etrange démarche qui se justifie (mal) par le fait qu'un certain nombre de prestations sont totalement inintelligibles si on ne les replace pas dans leur structure institutionnelle : pour paraphraser Mauss, « le tout a plus de réalité que ses parties ».

[121]

## L'ampleur des faits de circulation

[Retour à la table des matières](#)

Une certaine vision évolutionniste tend à opposer notre société, caractérisée par la généralisation de l'échange marchand, à un état initial, celui d'une « économie naturelle » caractérisée par l'absence d'échanges. La formulation la plus nette en a été donnée par Karl Bücher lorsqu'il définit le stade de l'économie domestique fermée : « la production personnelle existe seule, l'économie ne connaît pas l'échange, les biens sont consommés là où ils sont produits » ([1893], *in* GODELIER, 1974, p. 77). C'est par rapport à Bücher que se situe l'analyse de Malinowski présentant l'économie primitive des îles Trobriand ([1921], *in* GODELIER, 1974) : « On pourrait s'attendre [...] à ce que chaque famille consomme le fruit de son propre travail. En réalité, l'allocation ou la distribution, loin de suivre un schème aussi simple, *est* tout en subtilités et présente beaucoup de traits intéressants du point de vue économique. Les deux plus intéressants du point de vue économique sont les suivants : les obligations imposées par les règles de la parenté et de l'alliance matrimoniale, et les dus et les tributs remis au chef. Les premières de ces obligations impliquent une redistribution très complexe des produits de l'horticulture qui fait que finalement chacun travaille pour quelqu'un d'autre. En règle générale, un individu *est* obligé de distribuer la presque totalité des prémices de sa récolte

---

propre et mettent en cause des rapports sociaux de production dont l'analyse nous emmènerait très loin des faits de circulation.

entre ses sœurs [...] ; la communauté tout entière est engagée dans un réseau d'obligations réciproques, constituant un flux constant de dons et de contre-dons » (p. 87). Le tableau que donne Malinowski des différentes formes institutionnelles de l'échange chez les Trobriandais est impressionnant et corrobore l'affirmation qu'il souligne et selon laquelle « *the whole tribal life is permeated by a constant give and take* ». Malinowski remarquait que les données ethnographiques trobriandaises permettaient d'infirmer la validité universelle des thèses de Bûcher ; on peut dire que globalement celles-ci ont cependant continué à inspirer l'analyse des anthropologues en ce qui concerne l'ampleur des échanges. Dans un article synthétique sur l'économie primitive, Mary Douglas et Darryl Forde (1956) insistent sur le caractère limité de l'échange dans les sociétés primitives. Selon eux ces économies sont marquées par :

[122]

1. le nombre restreint des produits,
2. l'autosuffisance des groupes,
3. l'absence de spécialisation,
4. le caractère limité de la production en quantité et en diversité,
5. la difficulté de transport et le manque de moyens de stockage.

« Dans une économie où sont vérifiées ces conditions générales, *l'échange économique est nécessairement limité*. Les marchés ne sont pas développés parce que les avantages des échanges internes sont minces. Le groupe domestique supplée à ses besoins quotidiens grâce à sa production propre. Les surplus ne peuvent être rapidement envoyés vers les zones où règne la pénurie à cause des difficultés de transport. Comme chacun produit à peu près les mêmes choses que les autres, il y aura très peu de demande localement pour une production excédentaire » (*in* DALTON éd., 1967, p. 17). En conclusion, la seule issue offerte est celle d'une consommation somptuaire, sous forme de fête, en fait une sorte de dilapidation.

La logique de l'analyse de M. Douglas et D. Forde tend à assimiler *Y auto subsistance*, c'est-à-dire « l'aptitude de la communauté à produire les substances nécessaires à son entretien et à sa perpétuation

à partir des ressources qui sont à sa portée et obtenues par exploitation directe » (MEILLASSOUX, 1975b, p. 63), et l'*autarcie* où le groupe satisfait ses besoins sans recourir aux échanges avec l'extérieur. D'après Douglas et Forde, les échanges se limiteraient à un « commerce extérieur sporadique » (fondé sur la complémentarité des productions, par exemple entre agriculteurs et chasseurs), ou à l'acquisition de matières premières ou d'ornements recherchés et aux transactions effectuées dans les marchés locaux où sont écoulés de petits surplus <sup>90</sup>.

Il existe fort peu de données quantitatives sur l'importance des biens qui entrent dans un *circuit* de circulation. Il est très probable qu'une circulation de l'ampleur de celle que décrit Malinowski constitue un cas exceptionnel : elle permet cependant de récuser une certaine vision simpliste de l'économie des sociétés « primitives ». [123] Malinowski souligne qu'un tel mouvement de biens implique une importante somme d'efforts ; sa rationalité n'est intelligible qu'à partir d'une analyse des liens qu'il entretient avec l'organisation sociale et le système des valeurs. *La circulation, les échanges n'apparaissent pas tributaires du seul développement des forces productives*. La tentation est grande dans ce cas de considérer les faits de circulation comme se modelant sur un aspect de la superstructure, envisagé comme « dominant » et assumant « la fonction de rapport de production ».

Définir la circulation comme superstructure, c'est affirmer également que les formes que prend la circulation ne remettent pas en cause les rapports de production, qu'elles sont *compatibles* avec ces rapports de production.

## Biens échangés et sphères d'échange

---

<sup>90</sup> Dans une société où la hiérarchisation est particulièrement restreinte et où les groupes domestiques sont peu différenciés, Bohannan fait une utile distinction entre l'idéal d'autosuffisance du groupe et une pratique où la circulation des biens opère de façon non négligeable : « Bien qu'aucun groupe domestique ne crée tous les produits qu'il utilise, les Tiv sont fermement convaincus que ce serait possible, mais que la réciprocité entre parents et la vente (*marketing*) entre non-parents sont plus commodes » (1968, p. 131).

[Retour à la table des matières](#)

Le phénomène de « sphères d'échanges », c'est-à-dire le fait que la circulation des biens présente un caractère morcelé, repéré par R. Firth (1939, chap. 9), a été analysé de manière systématique par Bohannan (1968, et BOHANNAN et DALTON, 1962, introduction). Celui-ci définit les économies non marchandes comme *multicentrées* : « Dans une économie multicentrée, il existe plusieurs sphères de transactions distinctes. Chaque sphère est caractérisée par différents items de biens et de services et souvent par des principes d'échanges et des valeurs morales différentes. » (1968, p. 227 et s. <sup>91</sup>.) La description la plus précise des sphères de circulation et de leur fonctionnement est celle que Bohannan lui-même a donnée de l'économie des Tiv (*ibid.*). Pour ceux-ci, les biens échangeables se répartissent en trois catégories :

— La première est associée à la *subsistance* (*yagh*). Elle comprend les ignames, les céréales, tous les condiments et assaisonnements, les produits du petit élevage, les ustensiles ménagers et les instruments agricoles. Tout cela fait l'objet d'échanges sous forme de dons ou de troc sur les marchés, très développés en pays *tiv*.

— La seconde sphère est celle du *prestige* (*shagba*). Elle comprenait [124] les esclaves, le bétail, les chevaux, les services rituels, des pagnes faits de bandes d'étoffe blanche, les médecines et magies, les barres de métal (fer et cuivre). Les biens de cette catégorie s'échangent, sous forme de troc, sans entrer sur le marché. Les taux sont fixes. Ces biens s'échangent exclusivement entre eux : « Un Ibo essaya plusieurs semaines de vendre deux chevaux sur un marché avant de découvrir que les chevaux ne sont pas *yagi* ? mais *shagba* » (BOHANNAN, 1968, p. 231).

— La troisième sphère ne contient qu'un type de biens : les droits sur les femmes et leur progéniture. Autrefois, chez les Tiv, la seule forme du mariage débouchant sur de tels droits était le mariage par échange de femmes entre les lignées ; celui-ci était aménagé de manière complexe et différé à travers un système de tutelle sur des femmes

---

<sup>91</sup> Différence des biens échangés, des principes d'échange et des valeurs morales opposant par exemple, aux Trobriand, la *kula* et les échanges *gimwali* ; mais la notion de sphère d'échange est absente des descriptions de Malinowski.

mises en commun par plusieurs lignées. Parfois, les créances s'accompagnaient de compensations en biens de type *shagba*, sans que ceux-ci soient jamais considérés comme équivalents d'une femme. Dans d'autres cas, le mariage se faisait sans échange de femmes, mais ce type de mariage n'impliquait pas de droits pour l'époux sur la descendance de sa femme et s'accompagnait du versement de diverses prestations <sup>92</sup>.

Dans le cadre d'un tel système « multicentré », Bohannan suggère de distinguer deux types de transactions : les *transferts* (*conveyance*), qui s'effectuent entre biens appartenant à une même sphère, et les *conversions* (*conversions*), où des biens appartenant à deux sphères différentes sont échangés entre eux. Bohannan insiste sur le fait que les systèmes de sphères d'échange ne présentent jamais de cloisonnements absolument étanches : dans des circonstances exceptionnelles, des biens peuvent toujours être convertis d'une sphère à l'autre. Mais il s'agit toujours d'une opération complexe, parce que les sphères sont généralement hiérarchisées. Une conversion se fait donc vers le haut ou vers le bas ; convertir vers le bas ne se fait qu'en dernière extrémité : des barres de cuivre ne s'échangent contre de la nourriture qu'en cas de famine ou en vue d'acquérir des quantités importantes de nourriture, pour faire une fête ; convertir vers le haut est considéré comme un signe de réussite et de talent <sup>93</sup>. Alors que les transferts ont [125] un caractère quasi immédiat, les conversions apparaissent comme affaire de temps et d'opportunité ; elles constituent comme un frein à une accumulation trop rapide. Plus encore si l'on considère que les catégories de biens les plus valorisés socialement sont souvent destinés à être thésaurisés,

---

<sup>92</sup> Selon Bohannan, ce type de mariage et d'échanges matrimoniaux diffère des systèmes de versement de la dot existant ailleurs en Afrique, où femmes et biens dotaux peuvent être considérés comme appartenant à une même sphère de circulation.

<sup>93</sup> L'histoire suivante est caractéristique du fonctionnement et de l'utilisation des transferts et des conversions : « Quand j'étais petit, mes parents me donnèrent un poussin. J'en pris beaucoup de soin et, quand il grandit, j'ai pu avoir des œufs, qui me donnèrent des poules. J'ai échangé ces poules contre une petite chèvre qui a eu des petits quand elle a grandi. J'ai réussi auprès de parents à échanger ces chèvres contre une vache qui a eu des veaux, et à la fin j'ai pu vendre ces veaux et me procurer une femme » (1968, p. 237).

voire détruits (comme les cuivres lors des *potlatch*). Les conversions apparaissent comme un moyen de neutralisation des richesses acquises.

Bien que l'étude comparative reste à faire des différentes sphères d'échange, du point de vue des biens, des formes de transferts et de conversions, la division en deux catégories, l'une comprenant des « biens de subsistance », l'autre des « biens de prestige »<sup>94</sup> semble être un fait quasi général. Au fonctionnement utilitaire et, à certains égards, égalitaire (tout le monde peut plus ou moins y avoir accès) de la sphère des biens de subsistance s'opposent la compétition et le caractère réservé (socialement) de la circulation des biens de prestige. Pour Godelier, « en excluant de la compétition entre ses membres les problèmes d'accès aux moyens de production (terre) et aux biens de subsistance, la communauté primitive garantit leur survie et assure sa continuité physique ». Au contraire, la circulation des biens donnant accès aux femmes et à l'autorité assurerait « l'existence de la communauté en tant que société » (1970, p. 120). Elle jouerait un rôle clé au niveau de la reproduction des rapports sociaux. Godelier note également l'importance attribuée à certains objets dont la rareté est artificielle ou qui viennent de très loin (p. 119). Ce qui va dans le sens du renforcement d'un rapport d'exploitation pour P.-P. Rey qui souligne que les biens de prestige sont produits par les cadets et qu'ils se composent aussi de biens de production : les enclumes de fer et... les esclaves (REY, 1971, 1<sup>re</sup> partie).

Les sphères d'échange n'appartiennent pas au seul domaine de l'économie domestique ; le monopole de l'échange de certains biens est souvent une caractéristique des systèmes aristocratiques, des chefferies et même des sociétés centralisées où existe, selon l'expression de Polanyi, un système de « commerce administré » : le Dahomey par exemple où, pendant la période de la traite, s'opposent deux sphères distinctes. Celle du commerce de traite avec les Européens dont le [126] fonctionnement est entièrement contrôlé par des fonctionnaires royaux : produits importés d'Europe et produits exportés (esclaves, ivoire, poivre, huile de palme) sont centralisés au palais et redistribués par les canaux de l'organisation politique. Celle des marchés vivriers, articulés sur la production locale et où les transactions qui portent sur les vivres préparés, la cassave, de petites quantités d'huile de palme, des

---

<sup>94</sup> Cette terminologie a été créée par Cora Du Bois (1936).

produits artisanaux, s'effectuent avec paiement en cauris. Selon Polanyi (1966), traite et commerce local constituaient des réalités hermétiquement cloisonnées ; affirmation qu'il faut sans doute nuancer : au moins au XIX<sup>e</sup> siècle, il semble que certaines filières existaient permettant aux produits européens d'atteindre les marchés (COQUERY, *in* MEILLASSOUX éd., 1971).

## Mauss et l'échange de dons

[Retour à la table des matières](#)

Le transfert de biens sous la forme d'un don constitue l'une des données les plus immédiates de l'observation ethnographique. Et le fait que le don ne constitue en fait qu'un échange différé, qu'il entraîne à terme un contre-don, constitue, depuis le fameux *Essai sur le don* ([1924], 1968) de Marcel Mauss, un des lieux communs les mieux établis de la théorie ethnologique.

Pour Mauss, le don constitue une forme primitive de marché envisagé comme « un phénomène humain qui [...] n'est étranger à aucune société connue » (p. 148). Dans cette perspective, il distingue un *système de prestations totales* qui met en jeu des collectivités qui échangent pour une part des biens mais aussi « des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un moment et où la circulation des richesses n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent » (p. 151). Le *potlatch* constituerait une « forme typique mais évoluée » de ces prestations totales, marqué par ses aspects agonistiques, usuraires et somptuaires. Dans les domaines mélanésien et polynésien, on trouve « la forme archaïque de l'échange, celui des dons présentés et rendus », dont la *kula* constitue un exemple type. Pour Mauss, l'échange-don est caractéristique d'une phase de transition, celle « des sociétés qui ont dépassé la phase de la "prestation totale" (de clan à clan et de famille à famille) et qui cependant ne sont pas encore parvenues au contrat individuel pur, au [127] marché [...], à la vente, et surtout à la notion de prix en monnaie pesée et titrée » (p. 227).

Ce n'est pas cependant ce schéma évolutionniste, cette contribution à l'histoire des échanges, qui ont assuré la pérennité de l'[\*Essai sur le don\*](#), mais, outre un certain nombre de considérations de méthode, l'accent mis sur la notion de réciprocité et l'analyse qui en est faite. À la base de toutes les formes archaïques de l'échange, on trouve, pour Mauss, l'obligation de rendre, ainsi que celle de donner et celle de recevoir. Il pose la question : « Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ? » à laquelle il répond en analysant le concept maori de *hau* : le *hau*, c'est « l'esprit des choses ». « Toutes propriétés personnelles ont un *hau*, un pouvoir spirituel. Vous m'en donnez un, je le donne à un tiers ; celui-ci m'en rend un autre, parce qu'il est poussé par le *hau* de mon cadeau ; et moi, je suis obligé de vous donner cette chose, parce qu'il faut que je vous rende ce qui est en réalité le produit du *hau*. » (pp. 158-159.) La chose donnée est chargée d'une force, consubstantielle à la personne du donneur : ne pas la rendre, c'est s'exposer à un danger à caractère mystique. Cette explication par « la force des choses » constitue le fondement de l'analyse de Mauss ; le caractère compulsif de la réciprocité, la conclusion qui en est le plus universellement admise.

Les thèses de Mauss ont cependant fait l'objet d'un certain nombre de critiques et de mises au point : Sahlins (1972, p. 149 et s.) a essayé de restituer le *hau* dans son contexte ethnographique et tenté un rapprochement entre la démarche de Marx et celle de Mauss. Firth, quant à lui, rejette l'explication métaphysique de Mauss et met en avant les sanctions sociales liées à la réciprocité : « La crainte du châtement envoyé par le *hau* des biens constitue bien sûr une sanction surnaturelle, et une sanction valable pour obliger à rendre le don. Mais attribuer le scrupule à régler ses obligations à la croyance en un fragment actif et détaché de la personnalité du donneur, chargé de nostalgie et d'impulsions vengeresses, est une affaire entièrement différente. C'est une abstraction qui ne reçoit aucune confirmation des faits indigènes. La principale incitation à remplir ses obligations, comme le travail lui-même de Mauss l'a suggéré, repose sur des sanctions sociales — le désir de poursuivre des relations économiques utiles, le maintien du prestige et du pouvoir. Il n'y a pas besoin de recourir à l'hypothèse de croyances surnaturelles pour expliquer cela » ([1929], p. 421.) On ne peut que souscrire à cette laïcisation de la question.

Le fait que le don entraîne une contre-prestation équivalente, et constitue donc un échange différé, a constitué longtemps le fil directeur de l'anthropologie économique, et les formulations asymétriques ont longtemps perdu droit de cité. Raymond Firth a sans doute le premier pressenti la faiblesse de la thèse de Mauss. Dans son étude sur l'économie de Tikopia (1939, p. 372), il marque l'opposition des deux catégories *tauvi* (donner en échange) et *sori mori* (donner sans exiger quelque chose en contrepartie) ; cela tout en minimisant la pertinence de cette dernière catégorie : le *son mon* ne serait la plupart du temps qu'une forme d'échange masqué (*covert exchange*), se référant plus au domaine, de l'idéologie (le désintéressement est hautement valorisé par les Tikopia) qu'à la réalité. Pour toute prestation, Firth cherche minutieusement à établir la contre-prestation (p. 323) : dans certains cas, celle-ci semble inexistante — lors de l'échange matrimonial, par exemple, le chef de clan de l'épouse reçoit sans contrepartie un don de nourriture et d'objets précieux. De toute façon, il reconnaît que le terme de réciprocité est en fait utilisé par lui « pour tout transfert de bien effectué en réponse à un transfert initial », mais correspond en fait à trois types de transactions : « des transactions dont le résultat net est de restaurer l'équilibre économique antérieur entre les parties ; celles où le second transfert réduit mais ne neutralise pas le déséquilibre ; celles enfin où, quel que soit le résultat quantitatif, l'accent est mis sur le fait de rendre plutôt que sur la quantité ou la nature des biens retournés » (p. 313).

Plus récemment, Firth est longuement revenu sur ces notions et s'est livré à une critique de la vision maussienne de la réciprocité (1967, p. 8 et s.) : les obligations de donner, de recevoir, de rendre constituent des généralisations largement démenties par les faits tikopia ; dans ces différents champs, « il existe des zones significatives de choix et d'incertitude [...] c'est dans l'existence de cette incertitude que résident quelques-uns des problèmes de procédure les plus délicats pour ceux qui sont engagés dans ces transactions ».

C'est une sorte de révolution copernicienne qu'a opérée Polanyi en soulignant l'importance du statut social des parties échangistes dans le processus d'échange. La sociologie de l'échange s'en est trouvée radicalement bouleversée, l'accent passant des biens échangés aux

partenaires et à la définition de leurs rapports <sup>95</sup>. Cette ligne d'analyse, [129] qui met en parallèle les degrés de la réciprocité et la distance sociale, a été systématisée par M. Sahlins dans un important article sur la « sociologie de l'échange primitif » (1965). Pour lui, l'échange doit être envisagé dans son contexte social, « il n'est qu'un épisode momentané au sein d'un rapport social continu ». On retrouve là une idée qui avait déjà été perçue par Malinowski, mais Sahlins va plus loin en affirmant que « les termes de l'échange sont réglés par les rapports entre les parties, si les rapports changent, les termes changent ». De Mauss, Sahlins retient l'idée du rôle alternatif des relations d'échange et des relations d'hostilité, mais pour lui ces relations constituent les deux pôles d'un continuum. Au sein de ce continuum, la réciprocité peut connaître une série de degrés qu'il définit par *ses* points extrêmes et par un point médian. D'un côté, on a la « *réciprocité généralisée* qui réfère à des transactions putativement altruistes <sup>96</sup> ». Les transferts qui entrent dans ces catégories peuvent entraîner une réciprocité, mais celle-ci est indéfinie dans le temps, les quantités, la nature des contre-transactions : son absence n'entraîne pas forcément une interruption du flux de la part du donneur initial. A mi-chemin, on trouve la « *réciprocité équilibrée* » qui implique un échange d'équivalents, immédiat ou faiblement différé : c'est le cas pour les échanges de dons, pour de nombreux paiements et pour « ce que l'ethnographie qualifie souvent de commerce, de vente et achat, de troc impliquant des monnaies primitives ». Enfin la *réciprocité négative*, c'est-à-dire « la tentative d'obtenir quelque chose pour rien avec impunité, les nombreuses formes d'appropriation, les transactions

---

<sup>95</sup> Claude Meillassoux (1962) analyse ainsi les variations qui peuvent intervenir dans le « prix » d'un bien ou d'un service, en fonction du statut de l'acheteur et de celui du vendeur : « Pour les membres de la famille, c'est un don. De la part d'un voisin, un don symbolique est attendu en guise de réciprocité et [si c'est un service] de la nourriture pendant la période de travail. Pour les membres d'autres villages, tout dépend des liens d'alliances matrimoniales ou d'amitié. Avec les Gouro inconnus, le taux d'échange fera l'objet d'un marchandage et, pour des étrangers à la tribu, ce sera le prix fort, sauf si le prestige ou l'hospitalité exigent que ce soit un don. » (p. 228.)

<sup>96</sup> Dans cette catégorie entrent les dons purs, les partages, l'hospitalité, le don gratuit, l'aide, « la générosité » et les transferts sociaux comme les « obligations dues » à la parenté ou à la chefferie — et, réciproquement, le « noblesse oblige ».

ouvertes conduites dans la perspective d'un bénéfice ou d'un avantage net. Ce que l'ethnographie indique par des termes comme marchandage, troc, spéculation, vol, etc. ».

Pour Sahlins, ces variations de la réciprocité sont en rapport direct avec la distance sociale et de résidence. Termes de l'échange et rapports entre les parties constituent ainsi un système d'apparence structural. Sahlins, pour une bonne part, se borne à constater le phénomène, en [130] soulignant la dialectique qui opère entre les deux ordres de phénomènes : « Si les amis font les dons, les dons font les amis » ; le modèle qu'il présente s'appuie sur l'analyse d'un abondant matériel ethnographique et la corrélation proposée semble être vérifiée. La difficulté surgit lorsqu'il s'agit de passer au niveau explicatif. Sahlins suggère diverses explications plus ou moins satisfaisantes : la première, d'ordre psychologique, pose comme prémisse l'intensité des liens sociaux et affectifs entre proches parents ; elle risque de tourner à la pure et simple tautologie. La seconde explication se réfère à la structure de la culture et aux réponses adaptatives au milieu. Dans un texte plus récent, Sahlins (1972, p. 25) situe le problème au niveau des contraintes à la fois politiques et économiques propres au « mode de production domestique » ; il envisage la réciprocité comme un aspect des contradictions inhérentes à ce mode de production.

## Commerce et marché

[Retour à la table des matières](#)

Le fait que « marché » et « commerce » constituent des institutions distinctes tend progressivement à s'imposer en histoire et en anthropologie économique depuis les travaux de Karl Polanyi (1957). Celui-ci a critiqué la conception qui tend à considérer que « le commerce, la monnaie et le marché forment un tout indivisible », le marché étant le « centre de l'échange », le commerce « l'échange réel » et la monnaie le « moyen de pratiquer l'échange ». L'examen d'un certain nombre de données historiques et ethnologiques permet de

conclure à l'absence du marché comme institution dans de nombreuses sociétés <sup>97</sup>.

[131]

### *Le commerce et la traite*

Polanyi propose de définir le commerce comme « une méthode relativement pacifique d'acquérir les biens que l'on ne trouve pas sur place » (1975, p. 250). Sa « bidirectionnalité » lui confère un caractère « généralement pacifique et assez régulier », et le distingue d'autres moyens d'acquisition comme la razzia, la guerre, les expéditions de recherche de produits rares ou de matières premières.

Dans le cadre de cette définition « substantive », le commerce constitue, sous des formes diverses, un fait universel. Comme méthode d'acquisition pacifique, le commerce s'oppose de manière alternative à d'autres méthodes non pacifiques et à la production sur place, mais pour une finalité identique : l'acquisition de biens en vue de leur usage ou de leur consommation. C'est la recherche de valeurs d'usage qui modèle

---

<sup>97</sup> Polanyi en analyse des exemples dans l'Antiquité orientale mais aussi chez les Aztèques ou en Afrique noire au royaume du Dahomey. Dans ce dernier cas (POLANYI, 1966 et 1957, chap. 8-9), le commerce et le marché s'opposaient semble-t-il comme deux types d'institutions séparées. Le commerce de traite est organisé dans le port d'Ouidah de manière très autonome : les Européens sont regroupés dans quatre « forts » et échangent leurs marchandises avec les seuls fonctionnaires du souverain qui disposent d'un monopole. Les marchandises importées sont centralisées au palais du souverain qui les redistribue à l'occasion d'une grande cérémonie annuelle, les « coutumes ». Les échanges se font sous forme de troc avec des équivalences fixes : un esclave est l'équivalent d'un « assortiment » de biens divers. Cet assortiment est lui-même estimé au moyen d'une unité de compte, « l'once ». À Ouidah existe également un marché, Zobeme : c'est un marché alimentaire où l'on vend des vivres cuits et des boissons, quelques produits d'artisanat et quelques produits européens. Les transactions, à des prix fixés, s'effectuent obligatoirement en monnaie de cauris. Les Européens viennent s'approvisionner sur ce marché mais ne sont pas autorisés à y échanger leurs marchandises. Les marchandises européennes présentes sont issues du système redistributif royal. De tels marchés semblent avoir existé en grand nombre dans le Dahomey du XVIII<sup>e</sup> siècle.

les motivations et les rythmes du commerce « primitif » et non la recherche d'un profit qui se dégagerait de l'échange : les biens fournis en contrepartie ne sont dégagés, voire produits, que dans des quantités strictement déterminées par les besoins du groupe — besoins étant entendu au sens le plus large et le plus social du terme. Ce n'est pas l'apparition d'un « surplus » qui est déterminante dans le développement des échanges : à la limite, une situation de pénurie ou de famine peut constituer une incitation à développer les échanges de produits vivriers <sup>98</sup>.

En tant que moyen d'acquisition, le commerce peut jouer un rôle alternatif par rapport à la production, y compris dans des sociétés où dominant des formes de production domestique. Chez les Baruya (GODELIER, 1969b), l'échange de barres de sel, qui s'appuie sur la [132] plantation de vastes surfaces d'herbe à sel, constituait le moyen pour le groupe de se procurer instruments de production et armes, les capes d'écorce qui leur servent de vêtement et des biens de prestige (plumes). Pourtant, au sein de la société, les rapports conservent les caractères spécifiques à un mode de production domestique : l'attribution des terres à sel, la redistribution du produit à travers un système complexe de prestations font du sel un bien assimilable à un bien de subsistance au niveau de l'accès « égalitaire » que chacun y a ; au moins pour la détention de la quantité minimale de sel qui lui est nécessaire pour acquérir vêtements et outils. Même largement développé, l'échange immédiat des marchandises n'apparaît pas générateur d'un mode de production spécifique <sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Chez les Iraqw du nord de la Tanzanie, « la majeure partie du commerce [...] avait pour cause le manque de nourriture consécutif à une mauvaise récolte. Dans ce cas, les populations dont la récolte avait été mauvaise partaient à la rencontre de groupes plus favorisés dans le but d'échanges du bétail contre du grain [...]. Les transactions de ce genre avaient toujours lieu sur une base individuelle. Un Mbugwe ou un Iraqw à la recherche de grain dans le territoire d'un autre groupe cherchait quelqu'un avec lequel il avait eu antérieurement des contacts ou qui lui avait été recommandé par un parent, un voisin ou un ami » (WINTERS, *in* BOHANNAN et DALTON, 1962, p. 450).

<sup>99</sup> La situation des peuples marchands d'Afrique de l'Ouest, comme les Dioula, les Hausa, les Diakhanké, les Yarse ou les Kooroko (cf. MEILLASSOUX éd., 1971), s'intègre dans un contexte social plus complexe marqué par l'existence de rapports marchands et de sociétés de classes.

Le second aspect de la définition de Polanyi tend à restreindre la notion de commerce à celle d'un commerce « extérieur » ; cet extérieur est implicitement défini en termes écologiques, et il est de fait que le commerce apparaît fréquemment entre zones de production complémentaires ou en fonction de l'inexistence dans une zone de matières premières (en particulier le sel et les métaux) ou de produits rares et spécifiques — qu'ils soient utilisés comme biens productifs ou à des fins sociales ou de prestige. Mais cette absence de production locale peut également découler de l'inexistence des rapports de production adéquats, tant au niveau social qu'à celui du savoir-faire technique et/ou rituel. Le fait que les biens acquis ne soient pas produits localement entraîne une absence de concurrence entre eux et la production locale. Dans ces conditions, les taux auxquels s'échangent les biens ont un caractère « accidentel » : les échanges mettent en cause des formations économiques distinctes, il n'y a pas d'établissement d'une valeur d'échange réductible à l'ensemble des moyens de travail et de production mis en œuvre.

Mais, en définissant le commerce comme commerce « extérieur », Polanyi vise également à mettre l'accent sur la différence entre les échanges internes et externes : le type de coupure présent dans l'économie dahoméenne et qui oppose un système redistributif à l'intérieur et, à l'extérieur, un commerce administré mais dominé par les rapports marchands tend implicitement à être généralisé. Circulation interne à la société et commerce extérieur correspondraient à des formes [133] différentes de circulation : un domaine par exemple serait celui des prestations et des redistributions, l'autre celui du troc. La difficulté essentielle est alors de définir les unités qui constituent les domaines internes et externes : dans la pratique les choses sont loin d'être évidentes ; bien souvent, échanges internes et externes présentent des formes identiques — échange de dons, troc ou commerce marchand peuvent impliquer des partenaires plus ou moins éloignés, au moins à partir d'une distance sociale minimale. Ce qui n'est nullement contradictoire avec le fait, signalé plus haut, que la distance sociale plus ou moins grande influe sur la réciprocité *exigée* lors d'un échange de don ou d'un troc.

La définition substantive du commerce permet cependant de souligner la diversité des formes du commerce « selon la nature des biens transportés, la distance à parcourir, les obstacles à franchir, les

conditions politiques et écologiques dans lesquelles s'insérait l'entreprise [...] ; tout commerce est spécifique à l'origine [...] il ne peut y avoir de commerce "en général" » (POLANYI, 1975, p. 253).

En dépit de cette claire perception de la complexité des éléments qui entrent en jeu dans les différentes formes de commerce, Polanyi propose une typologie qu'il fonde sur un critère unique : « l'analyse raisonnée du mouvement bidirectionnel des biens ». Il les envisage sous la forme des trois modèles de la réciprocité, de la redistribution et de l'échange et il distingue ainsi le commerce de dons, le commerce de gestion, le commerce de marché. Le *commerce de dons* est défini par la relation de réciprocité entre partenaires. Citant l'exemple de la *kula* et le commerce entre empires, Polanyi insiste sur l'aspect cérémoniel et sur le caractère limité des échanges ainsi engagés. Le *commerce de gestion* « est pratiqué selon des méthodes administratives » qui s'exercent dans « la manière de traiter les affaires, les taux, le pesage, la qualité [...], l'emmagasiner, la sécurité, le contrôle du personnel commercial, la réglementation des paiements, les crédits » (p. 255). Le port de commerce constitue la principale institution de ce type de commerce. La troisième forme est le *commerce de marché* où « l'éventail des biens commercialisables — les marchandises — est pratiquement illimité et l'organisation [...] obéit au mécanisme offre-demande-prix ». Mais la tentative typologique tourne court : à l'exception du commerce administré, les formes de commerce non marchandes ne font l'objet d'aucune analyse spécifique.

C'est à propos du commerce précolonial en Afrique que se sont multipliées depuis quelques années les analyses des différentes formes [134] de commerce. J. Vansina (1962) a proposé de faire la distinction, en Afrique centrale, entre le commerce *local*, de village à village, qui porte sur des produits locaux, le commerce *régional* et le commerce de caravane à *longue distance*. Ces distinctions d'ordre spatial ou portant sur la nature des biens échangés n'apparaissent guère convaincantes. Elles ont été critiquées par R. Gray et D. Birmingham (1970, introduction) qui proposent d'analyser différentes phases de développement du commerce en Afrique centrale « en fonction des activités économiques ayant un rapport direct avec le commerce ». De ce point de vue, Gray et Birmingham distinguent deux phases principales. À l'un des pôles, « le commerce reste étroitement lié à la production agricole de subsistance et subordonné au système de parenté

local [...]. Dans cette phase l'échange des biens n'a virtuellement aucun impact sur l'économie de subsistance et n'engendre pas une gamme importante d'activités séparées de la production des besoins élémentaires de l'agriculture de subsistance ». Cette phase est également caractérisée par l'existence de sphères de biens, par l'absence d'une monnaie et par le fait que les transactions sont liées au statut des parties concernées. À ce commerce « orienté vers la subsistance » s'oppose le commerce « orienté vers le marché » qui engendre des formes nouvelles de richesse (« par exemple, l'ivoire, les esclaves, le bétail, la cire acquièrent une nouvelle valeur économique qu'ils n'avaient pas dans l'économie de subsistance »), l'acceptation de la monnaie et la production de biens à exporter par des mineurs, des chasseurs ou des artisans, sans que pour autant l'économie soit intégrée par le principe du marché. La plupart des sociétés de l'Afrique centrale seraient situées entre ces deux pôles, le long de deux versants : dans certains cas, les activités liées au commerce constituent « un complément aux besoins de la subsistance » dans d'autres elles s'orientent déjà vers le marché. Au premier type appartiennent les Tonga engagés dans des activités commerçantes avec une dizaine de peuples voisins et pour une trentaine de produits : ils exploitent des dépôts de sel. Mais pour eux ces profits de commerce ne constituent pas une nécessité, ils sont rapidement redistribués à travers le système de parenté. Le commerce reste saisonnier et n'implique pas de spécialités. En revanche, chez les Lozi le commerce, qui reposait sur les dons, les trocs et les prestations dans une économie marquée par une certaine division du travail, a cessé d'être lié à l'économie de subsistance : à partir du moment où les produits de la traite ont massivement pénétré le pays, la monnaie s'est développée, la spécialisation économique s'est accrue. L'échange a débordé [135] les canaux existant antérieurement et s'est mis à jouer un rôle moteur. Une telle présentation des différentes phases du développement du commerce présente évidemment un aspect apologétique : au dynamisme du marché, capable de susciter des activités nouvelles, s'oppose la stagnation des sociétés d'autosubsistance et des royaumes africains. Ces différentes phases sont définies en fonction du point d'aboutissement (hypothétique) de l'évolution, le commerce de marché : une telle méthode ne permet pas de dégager les formes institutionnelles spécifiques du commerce en Afrique.

Dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest, C. Meillassoux propose de limiter l'usage du terme commerce aux formes marchandes où « les échanges se font par le truchement d'une monnaie-moyen de paiement et où les bénéfices marchands sont susceptibles de se réaliser, grâce à elle, sous forme de capital marchand » (1971, p. 27). Il propose également de distinguer deux formes d'échanges extérieurs : les expéditions et le négoce. Les *expéditions* sont effectuées non par des spécialistes mais par les producteurs qui partent, chargés de produits de leur cru, acquérir les biens dont ils ont besoin. Cette forme de commerce est caractérisée par son caractère sporadique et sa subordination au calendrier agricole (en Afrique, c'est une activité de saison sèche). Pour ceux qui partent en expédition se posent d'importants problèmes de sécurité, c'est pourquoi les expéditions sont souvent collectives. Chez les Dida (TERRAY, *in* MEILLASSOUX, 1971, p. 147), qui descendaient vers la côte « en apportant des captifs, du caoutchouc et de l'ivoire et, en remontant vers l'intérieur, des marchandises, des pagens et des manilles », les expéditions exigeaient la collaboration de l'ensemble du lignage. C'est aussi pour des raisons de sécurité que se constituaient souvent des chaînes de partenaires ou de camarades d'échange appartenant à des ethnies ou à des clans différents pour assurer leur sécurité réciproque dans un milieu potentiellement hostile. Dans la région congolaise, ces chaînes d'échange jouaient un rôle particulièrement important dans l'organisation de la traite (REY, 1971, p. 219 et s.).

Alors que les biens échangés à l'occasion des expéditions peuvent être de tous ordres, de même que les formes d'échange (dons, troc, achat au moyen de monnaie), le *négoce* est caractérisé par « l'acquisition de biens non plus pour leur valeur d'usage mais pour leur valeur d'échange. Il donne lieu, à travers toute une série de conversions, à un bénéfice lorsque des marchandises acquises permettent de réacquérir d'autres marchandises en plus grande quantité que celles qui [136] avaient été nécessaires à l'acquisition des premières » (MEILLASSOUX, 1971, p. 27 et s.). Le négoce repose sur la recherche du profit à travers un cycle d'échanges et le transport des marchandises. En Afrique de l'Ouest, ce négoce est le fait de spécialistes, parfois membres des ethnies avec lesquelles ils commercent, le plus souvent « étrangers » ou du moins appartenant à des groupes marginalisés. Ils sont implantés le long des routes marchandes, groupés en petites communautés parmi lesquelles

l'islam joue souvent le rôle de ciment idéologique. Au niveau des structures spatiales, le négoce peut reposer sur une organisation en *relais* ou sur une organisation en *réseaux* (J.-L BOUTILLIER, 1968). Dans le commerce par relais, la marchandise atteint sa destination en passant entre les mains de plusieurs marchands (ou bien le même marchand atteint la sienne après avoir converti sa marchandise en cours de route). Mais dans une organisation en réseaux, le marchand contrôle sa marchandise d'un bout à l'autre de son trajet.

\*

Le commerce entre l'Europe et l'Afrique, la *traite*, a suscité des institutions spécifiques. La traite atlantique est née du contact avec les Européens à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa forme essentielle est jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la traite des esclaves (ou traite tout court), mais elle concerne également des produits exotiques tels que l'ivoire, la cire, la gomme, les bois, l'huile, l'or. La traite peut reposer sur l'échange direct de marchandises, le *troc*, ou sur les formes monétarisées d'échange.

H. Brunschwig propose de distinguer <sup>100</sup> :

— La *troque*, qui désigne une forme de commerce « caractérisée par son incertitude : ni les lieux, ni la nature et la qualité des produits recherchés, ni les monnaies de compte auxquelles on se référerait, ni même les intermédiaires avec lesquels on traiterait ne sont exactement connus » (p. 341). Elle peut prendre des formes différenciées : « troque muette » où les produits sont déposés sur le rivage et où les partenaires ne se rencontrent pas ; « troque sous voile » où les commerçants africains apportent à bord leurs produits ; « troque à terre » ou système du « trust » : la marchandise du navire est confiée à des courtiers indigènes.

La *traite*, qui se définit comme un commerce de grands produits [137] exotiques. « Praticqué par des firmes puissantes, organisées pour l'importation et l'exportation, disposant sur place de comptoirs [...], il se réfère aux cours mondiaux et s'inscrit dans des statistiques et des comptabilités tenues à jour. » (*Ibid.*) De cette définition, plusieurs

---

<sup>100</sup> « La Troque et la Traite », *Cahiers d'études africaines*, II, 7, 1962, pp. 339-346.

éléments peuvent être précisés : la place des firmes puissantes, bénéficiant souvent des monopoles de leur nation d'origine pour le commerce de certains produits ou dans certaines régions (comme l'*asiento* ou monopole de la traite des esclaves pour le compte de la couronne d'Espagne) ; l'organisation et la régularité de l'activité de traite reposant, sur un système de comptoirs ou de factoreries, avec un personnel à terre permanent, parfois même une protection militaire comme dans les *castle of trade* de la côte de Guinée au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au caractère institutionnel du côté européen de la traite correspond une organisation non moins réglée du côté des royaumes africains pour lesquels le commerce de traite avec les Européens est souvent affaire d'État. L'État agit soit en exerçant son contrôle sur la classe marchande, soit en fonctionnant les commerçants.

Mais, par rapport au continent africain, la plupart des auteurs soulignent les effets négatifs de la traite ; pour Claude Meillassoux, « la traite atlantique *est* déprédatrice. Elle porte sur des produits d'extraction, de chasse et de collecte. Mais elle porte surtout sur l'esclave qui n'y apparaît que comme marchandise et dont la production n'est qu'une soustraction à la production des communautés paysannes comme la cause de leur désagrégation. Elle ne dépend que des couches les plus violentes de la population, guerriers et bandits, et favorise leur domination politique. En retour elle fournit surtout des armes et de coûteux objets de prestige qui ne s'adressent qu'aux aristocraties militaires » (1971, p. 7).

La traite précoloniale subit une profonde modification au cours du XIX<sup>e</sup> siècle avec la suppression progressive de la traite des esclaves et son remplacement par la traite des produits (on dit parfois « traite licite »). La demande des matières premières progresse en Europe, et aux denrées précieuses de la traite traditionnelle se substituent les oléagineux (palme et arachide), les bois, les peaux, le riz ; en échange de ces matières premières, l'Afrique importe des produits tels que des étoffes, des métaux, de la quincaillerie, du sel, des cauris et non plus seulement des biens de prestige. La phase ultime de la traite est constituée par la *traite coloniale*, où le jeu des échanges de gré à gré est remplacé en fait par un système de prestations imposées [138] par la contrainte administrative. On *est* là en présence d'une économie de prédation qui se heurte rapidement à une limite : l'épuisement des ressources des populations. Par exemple, au Congo français, l'activité

des « compagnies concessionnaires », de triste mémoire pour la population locale, se solde par un fiasco sur le plan économique (COQUERY, 1968). Avec la colonisation, on entre en fait dans une phase nouvelle des rapports économiques entre Européens et Africains.

### *Marchés africains*

Le terme « marché » désigne en général deux type d'entités : un concept économique et une réalité empirique. Au sens économique, le marché désigne le lieu idéal de formation des prix, à travers un ensemble d'échanges formant système dans une zone géographique donnée. Dans la théorie économique classique, le mécanisme du marché est caractérisé par l'interaction de l'offre et de la demande solvables, qui déterminent les taux auxquels s'échangent les marchandises et, par retour, les décisions de production. Cet ensemble de phénomènes qui caractérise la distribution de l'économie de marché n'opère pas au sein des sociétés traditionnelles : 1) parce qu'il n'y a pas de marché des moyens de production (essentiellement la force de travail et la terre) ; 2) parce que la répartition de la majeure partie de la production s'opère soit directement au sein des unités de production, soit sous forme de prestations, soit sous forme d'échanges de dons différés ; 3) parce qu'il n'y a pas d'équivalent général là où il existe des sphères d'échange. Cela dit, des mécanismes économiques d'ajustement des taux d'échange entre marchandises mettant en jeu la rareté (l'offre et la demande) peuvent se présenter sporadiquement, aussi bien dans le cadre de marchés locaux que dans celui du commerce à longue distance. Comme réalité empirique, le marché désigne le lieu où s'effectuent un certain nombre de transactions, où ceux qui veulent céder, acquérir ou échanger des produits, sous forme de troc ou en utilisant de la monnaie, se regroupent.

Dans leur introduction à un important ouvrage collectif sur les marchés en Afrique (1962), Bohannan et Dalton reprennent cette distinction entre principe de marché et marché-lieu, mais proposent une typologie des sociétés qui tend dans le même temps à l'estomper. Ils proposent de distinguer : 1) Les sociétés où n'existent pas de marché-lieu et dans lesquelles le principe du marché, s'il apparaît, n'est que faiblement représenté ; 2) les sociétés à marché périphérique [139]

(*peripheral market*) : le marché-lieu comme institution *est* présent, mais le principe du marché ne détermine pas l'acquisition de la subsistance ou la distribution de la terre et de la force de travail ; 3) les sociétés dominées par le principe du marché. Pour Bohannan, la plupart des sociétés africaines de la période coloniale ont une économie à *marché périphérique*.

Rey et Dupré (1969) ont critiqué cette typologie d'une manière décisive, à travers la thèse implicite qui la sous-tend : le marché périphérique correspondrait à une forme de transition où s'expriment de manière embryonnaire le principe du marché et la loi de l'offre et de la demande ; cette loi ne fonctionnerait ici que de manière imparfaite et, à côté de la fonction proprement économique du marché subsisteraient d'autres fonctions, notamment politiques. Ce que soulignent Rey et Dupré, c'est que cette transition est purement *fictive* : ce n'est pas à partir de formes embryonnaires de l'offre et de la demande présentes sur le marché que se développe l'économie de marché, mais à travers l'intervention politique directe et la contrainte de la colonisation, en particulier l'obligation de payer l'impôt. La présence initiale du principe de l'offre et de la demande n'a, dans ce cas, rien à voir avec son développement ultérieur : « L'offre et la demande sont, comme le marché, périphériques au fonctionnement de la société. » L'ensemble de la problématique de Bohannan et Dalton est idéaliste : « L'offre et la demande ne sont pas présentes en tant que mécanismes mais en tant qu'essence. »

À condition de ne pas y voir une étape dans le développement hypothétique d'un « principe du marché », la notion de « marché périphérique » constitue une base intéressante pour la description des marchés en Afrique. Un marché périphérique est caractérisé par le fait que seule une partie restreinte de la production passe par le marché ; l'achat au marché ne constitue pas la source essentielle des subsistances. Le caractère marginal de l'institution est souligné par la faible densité du réseau de marchés. Là où il existe, le marché apparaît comme une institution multifonctionnelle où les fonctions sociales apparaissent aussi importantes que les fonctions économiques.

Claude Meillassoux propose de distinguer quatre fonctions économiques des marchés, à travers quatre types de transactions (1971, p. 42) :

- 1) le produit passe des mains du producteur à celles du commerçant et, se transformant en une marchandise, acquiert une valeur d'échange ;

[140]

- 2) les marchandises s'échangent entre marchands et conservent leur valeur d'échange ;
- 3) la marchandise passe du commerçant au consommateur entre les mains duquel elle prend sa valeur d'usage définitif ;
- 4) les produits s'échangent entre eux comme des biens d'usage, directement entre producteurs (échange immédiat).

À ces types de transaction correspond une typologie des marchés dans l'Ouest africain. Au type 1 correspondent des marchés périodiques régionaux orientés vers la collecte des produits ruraux, caractère essentiel souvent masqué par l'aspect marché de distribution (type 3), mais où la vente des marchandises est subordonnée à l'achat des produits qui servent de moyens de paiement de celles-ci. Au type 2 correspondent les bourgs, lieux de relais, de ruptures de charge, d'échanges ou d'écoulement en gros. À ces bourgs est souvent annexé un marché vivrier quotidien (type 3). Enfin les marchés de type 4, concentrations les plus voyantes, sont marqués par le microcommerce, d'importance souvent restreinte, mais où, parallèlement, s'opèrent des transactions des trois autres types <sup>101</sup>.

Sur certains marchés, les échanges peuvent prendre un caractère régulier entre des partenaires fixes. Le cas le mieux étudié est celui des marchés haïtiens <sup>102</sup> où une hiérarchie de grossistes, de détaillants, de producteurs est unie par la relation de « pratik » qui établit entre

---

<sup>101</sup> Les marchés régionaux ruraux (type 1) possèdent en général une périodicité fixe. Cette périodicité serait liée essentiellement à l'aire de collecte des produits du marché. Les marchés de distribution auraient en revanche tendance à se transformer en quotidiens puis en centres boutiquiers.

<sup>102</sup> Cf. S.W. MINTZ, « Pratik : Haitian Personal Economic Relationship », in GARFIELD éd., *Symposium : Paterns of Land Utilisation*, Seattle, 1951, p. 54-63 ; et C. S. BELSHAW, *Traditional Exchange and Modern Market*, Prentice-Hall, Englewood-Cliffs N. J., 1965.

vendeurs et clients une relation préférentielle, marquée par des obligations de crédit, de fourniture en cas de pénurie, *etc.*, analogue à certains égards à la relation de partenaires dans les échanges de dons.

À côté de leur importance économique, les marchés africains jouaient et jouent encore un rôle social important. Au niveau local, le marché est un lieu de rassemblement et de rencontre où s'échangent les informations et où se rencontrent les parents séparés par les règles de résidence. On peut venir au marché sans avoir rien à y acheter ou à y vendre. Pour préserver ce rôle social, il est nécessaire que le marché soit un lieu de paix, un endroit de neutralité [141] à la porte duquel s'arrêtent les querelles entre groupes. La neutralité du marché est assurée par divers moyens : des sanctions à caractère religieux ; une réglementation stricte — par exemple l'interdiction de porter des armes sur les marchés berbères (BENET, *in* POLANYI éd., 1957, chap. 10) — qui porte également sur les transactions (limitations du crédit, définition de quantités standards, voire des prix ou des taux d'échange) ; ces réglementations impliquent un contrôle par des autorités *ad hoc*, souvent un chef du marché qui règle les conflits mineurs et peut disposer de moyens de coercition. Dans sa description des marchés tiv, Bohannan (1968, pp. 188-193) met l'accent sur des fonctions sociales remplies par le marché au sein de cette société acéphale :

- le marché est un lieu de justice où les autorités viennent régler les différends entre groupes. Autrefois, ce pouvait être une « ambassade neutre » où des groupes en guerre pouvaient entrer en contact et négocier ;
- c'est un lieu d'information où les autorités religieuses et politiques peuvent faire des annonces à la population ;
- c'est là que des groupes de parents peuvent se rencontrer et régler certains arrangements matrimoniaux ;
- le marché est aussi un lieu de célébration et de fête. Lors des mariages ou à l'issue de travaux collectifs, des groupes de danseurs et de musiciens se rendent au marché pour célébrer l'événement ;
- avoir son marché renforce le prestige d'un lignage et de son chef.

## Taux d'échange, monnaies traditionnelles

[Retour à la table des matières](#)

On connaît l'analyse de Marx concernant la valeur d'échange des marchandises : une équivalence s'établit entre une quantité  $a$  d'une marchandise et une quantité  $b$  d'une autre marchandise parce que les deux termes ont en commun d'être des produits du travail et d'une même quantité de « temps de travail socialement nécessaire à leur production ». Bien qu'un certain nombre d'anthropologues aient tenté des analyses allant dans ce sens <sup>103</sup>, on peut estimer que la loi de [142] la valeur n'est pas pertinente pour expliquer rétablissement en sociétés précapitalistes des taux des échanges. En général, à l'intérieur d'une société, on ne peut pas dégager un taux normal d'échange entre deux biens. Des facteurs d'ordre éthique règlent la majeure partie des réciprocités, au sein des groupes domestiques et des communautés villageoises.

Si on quitte le domaine des échanges internes pour celui des échanges qui ont lieu à la périphérie, on est plus souvent en présence de taux à caractère plus défini. Le taux d'échange, pour autant, ne s'établit pas spontanément en fonction de la valeur des biens échangés. Comme le souligne Godelier (1973a, pp. 288-289), Marx lui-même avait indiqué un certain nombre de conditions restrictives à l'échange des biens à leur valeur respective : « Il est nécessaire 1) que l'échange [...] cesse d'être purement fortuit ou occasionnel [...], 2) que les marchandises soient produites de part et d'autre en quantités correspondant à peu près aux besoins réciproques [...], 3) qu'aucun monopole naturel ou artificiel ne rende possible à une des parties de vendre au-dessus [...] ou ne la force à vendre au-dessous de la valeur. » Or, en général, *aucune de ces conditions n'est remplie* et les taux s'établissent en partie de manière accidentelle <sup>104</sup> et en partie en

<sup>103</sup> En particulier Salisbury (1962). Cf. GODELIER, 1964.

<sup>104</sup> « Lorsque les Baruya contactèrent les Watchakés pour obtenir des haches d'acier, ils leur offrirent une barre de sel pour une hache et ce taux fut accepté jusqu'au jour où un Baruya, n'ayant pas pris conseil de ceux qui étaient venus avant lui, et terrifié par les Watchakés cannibales, jeta trois barres de sel sur le sol et s'enfuit avec la hache qu'on lui tendait. Il avait appliqué le taux que les Baruya pratiquent avec les Yoyué » (*ibid.*, p. 285).

fonction des besoins sociaux. Il est fréquent également que les taux pratiqués soient différents selon les partenaires. Mais, une fois établis, ils ont en général tendance à être stables (et peu sensibles aux variations de l'offre et de la demande).

Tout bien économique ou objet symbolique qui sert d'instrument de mesure des valeurs des marchandises et de moyen de leur circulation, d'étalon de valeur et de moyen d'échange (et, plus accessoirement, de moyen de paiement des services), présente un caractère de monnaie <sup>105</sup>. Dans les économies marchandes, la monnaie, sous une forme unique, tend à avoir une multiplicité de fonctions : elle sert de moyen d'échange et de circulation des biens, de moyen de paiement, d'étalon de valeur, elle constitue une forme de stockage des [143] richesses. Dans les sociétés non capitalistes, ces fonctions dans leur ensemble n'ont aucune raison particulière d'être associées. Parmi ces fonctions, c'est celle de *moyen d'échange* qui est généralement considérée comme décisive : c'est leur capacité à servir d'équivalent à un nombre important d'autres biens qui fait considérer certains biens ou objets symboliques comme des monnaies d'échange. Les monnaies « primitives » ne constituent pas, en général, un équivalent universel (la terre et le travail en particulier ne sont pas le plus souvent des biens échangeables), pas même un équivalent général : les échanges sont cloisonnés en différentes sphères plus ou moins étanches.

Selon les sociétés et les époques, des objets différents ont pu servir de monnaie d'échange. Certains n'avaient pas un usage exclusivement monétaire : ils pouvaient continuer à être utilisés pour leur valeur d'usage direct (comme biens de consommation ou de production, comme parure), ou socio-symbolique (biens utilisés pour des transactions liées au mariage, aux funérailles, à des rites divers). Parallèlement, ces biens pouvaient fonctionner comme des monnaies et être convertis en un certain nombre de produits. Cependant, leur usage non exclusivement monétaire les fait dénommer « objets à usage monétaire » ou « symboles monétaires » et, seulement pour certains d'entre eux, « monnaies primitives » ou « monnaies traditionnelles ». En admettant comme Sahlins qu'il faut considérer comme monnaie « les biens qui ont plus de valeur symbolique que de valeur d'usage et qui servent de moyen d'échange » (1972, p. 272), on peut également

---

<sup>105</sup> Une première version de cette partie sur la monnaie a été rédigée par A. Marie.

distinguer des formes intermédiaires que l'on peut qualifier de quasi-monnaie.

1. Les *objets à usage monétaire* possédant une valeur d'usage peuvent comprendre des biens de consommation, des matières premières ou des objets manufacturés : le sel, les métaux, la cola, les tissus de raphia ou de coton, les nattes, le bétail, les armes, les outils en constituent des exemples. Ces biens, qu'ils n'existent qu'en certains endroits ou qu'ils soient le produit d'une activité locale réputée, peuvent — outre leur usage direct — se voir reconnaître du fait de leur rareté ou du monopole de leur production une valeur d'échange ou de paiement et remplir la fonction d'une monnaie :

- échange contre d'autres biens (par exemple, barres de sel contre outils, capes d'écorce, plumes d'oiseaux et services de sorciers chez les Baruya de Nouvelle-Guinée ; cf. GODELIER, 1969b) ;
- paiement de prestations (dots, tributs, amendes) ;
- paiement de services (de travail, « rituels », etc.).

[144]

Ces objets sont des « valeurs économiques », des objets d'échange et de valeur reconnus par le milieu social, mais ce ne sont pas des « monnaies à temps plein » (DORSINFANG-SMETS, *in* POIRIER éd., 1970, p. 95), car ils ne jouent guère le rôle d'étalon de valeur ni d'« équivalent général ».

2. Les *quasi-monnaies* et les *symboles monétaires* sont souvent des objets manufacturés, mais sans réelle valeur d'usage. Par exemple, des objets de fer ou de cuivre imitant sous une forme miniaturisée ou inachevée des outils, des parures ou des armes (baguettes, plaquettes, houes, fers de hache, fers de lance, couteaux, manilles, bracelets, colliers, clochettes) auxquels leur taille, leur forme ou leur rigidité ôtent toute utilité. Là encore, on est en présence d'objets peu divisibles, donc peu maniables, mais on peut cependant estimer qu'entre ces quasi-

monnaies et les véritables monnaies traditionnelles la différence est de degré plus que de nature.

Les « *monnaies primitives* ». Il s'agit de biens dont la valeur présente un caractère conventionnel et qui n'ont en général pas d'utilité directe ou indirecte (sauf parfois leur utilisation dans la parure). Leur capacité à jouer le rôle de monnaie au sens plein se marque par leurs qualités à assurer les fonctions de la monnaie : divisibilité, durabilité et homogénéité.

En Afrique, les *cauris*, petits coquillages importées depuis le Moyen Age des îles Maldives, ont eu jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle une large utilisation (cf. JOHNSON, 1970) ; on trouve également d'autres formes de coquillages, des perles de verroterie ou, plus anciennement, chez les Sao du Tchad, des objets d'argile cuite dont la valeur variait selon la dimension et le nombre de leurs excroissances (ce dernier exemple serait unique en Afrique). Il est à remarquer que dans de nombreux cas ces monnaies sont d'origine étrangère et, au moins en ce qui concerne leur introduction, liées au commerce à longue distance.

Si la fonction principale et ultime de la monnaie est d'être un moyen d'échange, il n'est nullement certain qu'on trouve l'échange à l'origine des diverses formes de monnaie primitive — pas plus d'ailleurs que de la monnaie occidentale. La plupart des objets monétaires, des quasi-monnaies, ou même des monnaies de coquillage constituent des biens précieux, difficilement fractionnables, appartenant à la sphère des biens de prestige : si leur caractère d'équivalent est reconnu et peut donner lieu à des transactions occasionnelles, les formes essentielles de leur circulation sont liées à des paiements [145] à caractère social et il existe une forte tendance à thésauriser. Dans le cas où plusieurs biens jouent le rôle d'équivalent, la « loi de Gresham » a spontanément tendance à jouer : le meilleur équivalent est thésaurisé et a tendance à circuler le moins possible.

Le cas de la « monnaie » de raphia chez les Lele du Kasai — étudiés par Mary Douglas (1958) — est significatif : la « monnaie » de raphia est utilisée dans de nombreuses circonstances sociales (entrée dans les classes d'âge, compensation matrimoniale, participation aux cultes, amendes diverses, etc.) ; théoriquement la plupart des biens ont un équivalent en raphia, mais, s'il est possible d'acheter n'importe quel bien avec du raphia, il est à peu près impossible d'acheter des pagnes de

raphia avec d'autres biens : les pagnes de raphia jouent uniquement le rôle d'étalon de valeur. Selon Mary Douglas (*in* FIRTH éd., 1967), ce qu'on qualifie de monnaie joue en fait un rôle de « bon » (au sens de l'économie de guerre) ou de « permis » et représente une forme de créance dont la fonction est non de développer les échanges mais de contrôler l'accès à certains statuts. C'est ce qui expliquerait la perpétuation de certaines formes de monnaies primitives en dépit de la pression des colonisateurs : en dehors de leur rôle de monnaie, elles constituaient un bien matrimonial.

[146]

**L'anthropologie économique.**  
*Courants et problèmes.*

## Bibliographie récapitulative des travaux cités ou consultés

[Retour à la table des matières](#)

ALTHABE, Gérard, 1964 — « Transformations socio-économiques des Pygmées Baka de l'Est-Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, V, 20, p. 561-592.

\_\_\_\_\_, 1969 — *Oppression et Libération dans l'imaginaire : les communautés villageoises de la côte orientale malgache*, Maspero, Paris, 357 p.

ALTHUSSER, Louis, 1965 — *Pour Marx*, Maspero, Paris, 1965, 261 p.

ALTHUSSER, Louis, et BALIBAR, Étienne, 1971 — *Lire Le Capital*, Maspero, Paris, 226 p. (Petite Collection Maspero, 31).

AMIN, Samir, 1973. — *Le Développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Editions de Minuit, Paris, 367 p.

AMIN, Samir, et COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1968 — *Histoire économique du Congo 1880-1968*, Anthropos, Paris, 212 p.

AUGÉ, Marc, 1969 — « Statut, pouvoir et richesse : relations lignagères, relations de dépendance et rapports de production dans la société alladian », *Cahiers d'études africaines*, IX, 3, 35, p. 461-481.

BALANDIER, Georges, 1954 — *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Presses Universitaires de France, Paris, 3<sup>e</sup> éd. révisée, 1971.

\_\_\_\_\_, 1956 — *Le « Tiers Monde », sous-développement et développement*, Presses Universitaires de France, Paris, 393 p. (Travaux et Documents de l'I.N.E.D., 27).

BERTHOUD, Gérald, 1969-1970 — « La Validité des concepts de "multi-centricité" et de "sphères d'échange" en anthropologie économique : à propos de *Tiv Economy* des Bohannan », *Archives suisses d'anthropologie générale*, XXXIV, pp. 35-64.

\_\_\_\_\_, 1974 — « La Signification sociale des "biens de prestige" dans les fonctions lignagères africaines », *Revue canadienne des études africaines* VIII, 2, p. 307-324.

[147]

BLOCH, Maurice, éd., 1975 — *Marxist Analysis and Social Anthropology*, Malaby Press, Londres, XV-240 p. (ASA Studies, 2).

BOHANNAN, Paul, 1959 — « The Impact of Money on an African Subsistence Economy », *Journal of Economic History*, XIX, 4, 1959, pp. 491-503.

\_\_\_\_\_, 1968 — *Tiv Economy*, Longmans, Londres, 266 p.

BOHANNAN, Paul, et DALTON, George, eds., 1962 — *Markets in Africa*, Northwestern University Press, Evanston, Ill., XXVI-762 p. Édition réduite (8 études de cas) : New York, Anchor Books, 1965, XVI, 372 p.

BOUTILLIER, Jean-Louis, 1968 — « L'enquête d'ethnologie économique », in J. POIRIER, éd., *Ethnologie générale*, Gallimard, Paris, p. 214-256 (Encyclopédie de la Pléiade, 24).

CAPRON, Jean, 1973 — *Communautés villageoises bwa (Mali, Haute-Volta)*, Institut d'ethnologie, Paris, 371 p. (Mémoires de l'Institut d'ethnologie, 9).

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES MARXISTES, 1969 — *Sur le « mode de production asiatique »*, Éditions sociales, Paris, 347 p. ; 2<sup>e</sup> éd. augmentée, 1974, 400 p.

\_\_\_\_\_, *Sur les sociétés précapitalistes. Textes choisis de Marx, Engels, Lénine*. Préface de Maurice Godelier, Éditions sociales, Paris, 415 p.

\_\_\_\_\_, *Sur le féodalisme*, Éditions sociales, Paris, 272 p.

CHAYANOV, Aleksander Vasilevitch, 1966 — *On the Theory of Peasant Economy*, R. D. Irwin, Homewood, 317 p.

CODERE, Helen, 1950 — *Fighting with Property, a Study of Kwakiult Potlaching and Warfare 1792-1930*, J. J. Augustin, New York, VIII-136 p. (Monographs of the American Ethnological Society, 18.)

COMITÉ INFORMATION SAHEL, 1974 — *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, Maspero, Paris, 1974, 301 p. ; 2<sup>e</sup> éd., 1975 (Petite Collection Maspero, 153).

COPANS, Jean, 1973 — *Stratification sociale et Organisation du travail agricole dans les villages wolof mourides du Sénégal*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, 2 vol., 370 p., multigr.

\_\_\_\_\_, 1975 — *Sécheresses et Famines au Sahel*, Maspero, Paris, 2 vol., 150 et 142 p. (Dossiers africains).

COPANS, Jean, COUTY, Philippe, ROCH, Jean, et ROCHETEAU, Guy, 1972 — *Maintenance sociale et Changement économique au Sénégal. I. Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Paris, 274 p., ill. (Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M., 15).

COPANS Jean et SEDDON David, « Marxism and Anthropology : a Preliminary Survey », in D. SEDDON, éd., *Marxist Approaches to Economic Anthropology*, Frank Cass, Londres (sous presse).

[148]

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1969 — « Recherches sur un mode de production africain », *La Pensée*, 144, pp. 61-78 ; Repris in C.E.R.M., *Sur le « mode de production asiatique »*, 2<sup>e</sup> éd., 1974, pp. 345-367.

\_\_\_\_\_, 1968 — Voir AMIN.

DALTON, George, éd., 1967 — *Tribal and Peasant Economies : Readings in Economic Anthropology*, Natural History Press, New York, XV- 584 p. (American Museum Sourcebooks in Anthropology.)

\_\_\_\_\_, éd., 1971a — *Economie Anthropology and Development. Essays on Tribal and Peasant Economies*, Basic Books New York - Londres, 386 p.

\_\_\_\_\_, 1971b — *Studies in Economic Anthropology*, American Anthropological Association, Washington, 242 p. (Anthropological Studies, 7.)

DOUGLAS, Mary, 1958 — « Raffia-Cloth Distribution in the Lele Economy », *Africa*, XXVIII, 2, pp. 109-122.

DOUGLAS, Mary, et FORDE, Daryll, 1956 — « Primitive Economies », in SHAPIRO éd., *Man, Culture and Society*, Oxford, 1956, pp. 330-344 ; repris in DALTON éd., 1967, pp. 13-28.

DUPRÉ, Georges, 1969 — *Anthropologie des Nzabi*, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Brazzaville, multigr.

\_\_\_\_\_, 1972 — « Le Commerce entre sociétés lignagères : les Nzabi dans la traite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Gabon-Congo) », *Cahiers d'études africaines*, XII, 48, 1972, p. 616-658.

DUPRÉ, Georges, et REY, Pierre-Philippe, 1969 — « Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges », *Cahiers internationaux de sociologie*, XLVI, 1969, p. 133-162.

\_\_\_\_\_, « Ethnologie et Marxisme », 1973 — numéro spécial de *La Pensée*, 171, oct, 140 p.

\_\_\_\_\_, « Études sur les sociétés de pasteurs nomades », 1973 — numéros spéciaux des *Cahiers du C.E.R.M.*, 109, 1973, 69 p. ; 110, 1974, 95 p.

FIRTH, Raymond [1929] — *Economics of the New-Zealand Maori*, 2<sup>e</sup> éd., R. E. Owen, Government Printer. Wellington, Nouvelle Zélande, 1959

\_\_\_\_\_, 1939 — *Primitive Polyesian Economy*, Routledge and Sons, Londres, 387 p.

\_\_\_\_\_, éd., 1963 — *Man and Culture : an Evaluation of the Work of Bronislaw Malinowski*, Routledge and Kegan Paul, Londres, VIII, 292 p.

FIRTH, Raymond, et YAMEY, B. S., eds., 1964 — *Capital, Saving and Credit in Peasant Societies : Studies from Asia, Oceania, the Caribbean and Middle America*, Allen and Unwin, Londres, 399 p.

FIRTH, Raymond, éd., 1967 — *Themes in Economic Anthropology*, Tavistock Publications, Londres, X-292 p. (A.S.A. Monographs, 6.)

\_\_\_\_\_, 1972 — « Methodological Issues in Economic Anthropology (review article) », *Man*, VII, 3, p. 467-475.

[149]

GODELIER, Maurice, 1964 — « Economie politique et anthropologie économique. À propos des Siane de Nouvelle Guinée », *L'Homme*, IV, 3, pp. 118-132. [Compte rendu de R. F. Salisbury, *From Stone to Steel : Economic Consequences of a Technological Change in New Guinea*, Melbourne, 1962.]

\_\_\_\_\_, 1965a — « La Notion de "mode de production asiatique" et les Schémas marxistes d'évolution des sociétés », *Les Temps modernes*, 228, pp. 2002-2027. Repris in C.E.R.M., 1974, pp. 47-100.

\_\_\_\_\_, 1965b — « Objets et Méthodes de l'anthropologie économique », *L'Homme*, V, 2, pp. 32-91. Repris in M. GODELIER, *Rationalité et Irrationalité en économie*, Maspero, Paris, 1971, t. 2, p. 131-209.

GODELIER, Maurice, et DELUZ, Ariane, 1967 — « À propos de deux textes d'anthropologie économique », *L'Homme*, VII, 3, pp. 78-91 (suivi d'une « mise au point » de Claude Meillassoux, pp. 91-97).

GODELIER, Maurice, 1969a — art. « Economique (anthropologie) », in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 5, Paris pp. 935-938.

\_\_\_\_\_, 1969b — « La Monnaie de sel des Baruya de Nouvelle Guinée », *L'Homme*, IX, 2, p. 5-37. Voir également in POIRIER, éd., 1970, 121-147 ; reproduit in GODELIER, 1973a, pp. 259-293.

\_\_\_\_\_, 1970 — « Préface », in C.E.R.M., 1970, pp. 13-142.

\_\_\_\_\_, 1971a — « L'Anthropologie économique », in *L'Anthropologie, Science des sociétés primitives ?*, Denoël, Paris, pp. 175-243.

\_\_\_\_\_, 1971b — « Qu'est-ce que définir une "formation économique et sociale" ? L'exemple des Incas », *La Pensée*, 159, pp. 99-106. Repris in GODELIER, 1973a, pp. 83-92.

\_\_\_\_\_, 1973a — *Horizon, Trajets marxistes en anthropologie*, Maspero, Paris, XV-395 p. (Bibliothèque d'anthropologie.)

\_\_\_\_\_, 1973b — (en coll., avec José Garanger), « Outils de pierre, Outils d'acier chez les Baruya de Nouvelle-Guinée », *L'Homme*, XIII, 3, pp. 128-129. 1973c — « Modes de production, Rapports de parenté et Structures démographiques », *La Pensée*, 172, pp. 7-31.

\_\_\_\_\_, 1974 — *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*, recueil de textes, Mouton, Paris-La Haye, XV-374 p. (Textes de sciences sociales).

GOOD, Charles M., 1973 — « Markets in Africa : a Review of Research Themes and the Question of Market Origins », *Cahiers d'études africaines*, XIII, 52, pp. 769-780.

GOODY, Jack, voir TERRAY, 1973.

GOSSELIN, Gabriel, 1963 — « Pour une anthropologie du travail rural en Afrique noire », *Cahiers d'études africaines*, IV, 12, pp. 511-550.

\_\_\_\_\_, 1966 — « Contribution à une anthropologie du travail », *Cahiers internationaux de sociologie*, XVI, pp. 133-150.

\_\_\_\_\_, 1972 — *Travail et Changement social en pays gbaya (R.C.A.)*, Klincksieck, Paris, 359 p.

[150]

GRAY, Richard, et BIRMINGHAM, David, 1970 — *Pre-Colonial African Trade Essays on Trade in Central and Eastern Africa before 1900*, Oxford University Press, Londres, X-308 p.

HERSKOVITS, Melville J., 1940 — *The Economic Life of Primitive People*, New York ; éd. révisée : *Economie Anthropology. A Study in Comparative Economics*, New York, 1952, XIV-552-XXIV p.

HILL, Polly, 1963 — *The Migrant Cocoa-Farmer of Southern Ghana. A Study in Rural Capitalism*, Cambridge University Press, Cambridge, XV-265 p.

\_\_\_\_\_, 1970 — *Studies in Rural Capitalism in West Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, XXIII-172 p.

JOHNSON, Marion, 1970 — « The Cowry Currencies of West Africa », *Journal of African History*, XI, 1, pp. 17-49 ; XI, 3, pp. 331-353.

LACOSTE, Yves, 1966 — *Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire, passé du tiers monde*, Maspero, Paris, 275 p.

LECLAIR, Edward E., et SCHNEIDER, Harold K., eds., 1968 — *Economic Anthropology, Readings in Theory and Analysis*, Holt, Rinehart and Winston, New York, XVI-523 p.

LEE, Richard B., et DEVORE, Irvén, eds., 1968 — *Man, the Hunter. The First Intensive Survey of a Single Crucial Stage of Human Development — Man's once Universal Hunting Way of Life*, Aldine, Chicago, XVI-415 p.

LEIRIS, Michel, 1952 — « L'Expression de l'idée de travail dans une langue d'initiés soudanais », *Présence africaine*, 13, pp. 69-83.

MALINOWSKI, Bronislaw, 1922 — *Argonauts of the Western Pacific*, Routledge and Kegan Paul, Londres ; trad. franc. [Les Argonautes du Pacifique occidental](#), Gallimard, Paris, 1963, 608 p. (L'espèce humaine, 21.)

\_\_\_\_\_, « Du Mariage en Afrique occidentale », 1971 — numéro spécial des *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Sciences humaines, VIII, 2, pp. 131-231. [Avant-propos de P. Etienne.]

MARX, Karl [1857-1858] — *Fondements de la critique de l'économie politique*, Anthropos, Paris, 1969, 2 vol. [trad. franc. des *Grundrisse*] Voir également C.E.R.M., 1970, pp. 180-226 [chapitre des *Forment*.

\_\_\_\_\_, [1858-1859] — [Contribution à la critique de l'économie politique](#). Éditions sociales, Paris, 1957, 309 p.

\_\_\_\_\_, [1867] — [Le Capital](#), Éditions sociales, Paris, 1950, 8 vol.

\_\_\_\_\_, 1972 — *The Ethnological Notebooks of Karl Marx* (studies of Morgan Phear, Maine, Lubbock), transcribed and edited with an introduction by Lawrence KRADER, Van Gorkum, Assen (Pays-Bas), 464 p.

MAUSS, Marcel, [1924] — « [Essai sur le don](#) », in [Sociologie et Anthropologie](#), Presses universitaires de France, Paris, 1968 (4<sup>e</sup> éd.).

[151]

MEILLASSOUX, Claude, 1960 — « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles

d'autosubsistance », *Cahiers d'études africaines*, I, 4, pp. 38-67 (in MEILLASSOUX, 1976).

\_\_\_\_\_, 1962 — « Social and Economic Factors Affecting Market in Guro Land », in P. BOHANNAN and G. DALTON eds., 1962, pp. 279-298 ; trad. franc, in MEILLASSOUX, 1976.

\_\_\_\_\_, 1954a — *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Mouton, Paris-La Haye, 382 p.

\_\_\_\_\_, 1964b — « Projet de recherche sur les systèmes économiques africains », *Journal de la Société des africanistes*, XXXIV, 2, pp. 292-298.

\_\_\_\_\_, 1964-1968 — « Elaboration d'un modèle socio-économique en ethnologie », *Epistémologie sociologique*, 1-5, pp. 283-290 ; discussion : p. 291-307.

\_\_\_\_\_, « Recherche d'un niveau de détermination dans la société cynégétique », *L'Homme et la Société*, 6, pp. 95-107 (in MEILLASSOUX, 1976).

\_\_\_\_\_, « Ostentation, Destruction, Reproduction », *Economies et sociétés*, II, 4, 1968, pp. 759-772 (in MEILLASSOUX, 1976).

\_\_\_\_\_, 1969 — art. « Echange (économie) », in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 5, Paris, pp. 897-899.

\_\_\_\_\_, éd., 1971 — *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa/L'évolution du commerce africain depuis le XIX<sup>e</sup> siècle en Afrique de l'Ouest*, Oxford University Press, pour l'Institut africain international, Londres, X-444 p.

\_\_\_\_\_, 1972a — « From Reproduction to Production : a Marxist Approach to Economic Anthropology », *Economy and Society*, I, 1, pp. 93-105 ; trad. franc, in MEILLASSOUX, 1976.

\_\_\_\_\_, 1972b — art. « Potlatch », in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 13, Paris, pp. 423-424.

\_\_\_\_\_, 1973 — « The Social Organisation of Peasantry : the Economic Basis of Kinship », *Journal of Peasant Studies*, I, 1, p. 81-90.

\_\_\_\_\_, éd., 1975a — *L'Esclavage en Afrique précoloniale : dix-sept études*, Maspero, Paris, 582 p. (Bibliothèque d'anthropologie).

\_\_\_\_\_, 1975b — *Femmes, Greniers et Capitaux*, Maspero, Paris, 254 p.

\_\_\_\_\_, 1976 — *Le Grain et la Sueur*. A paraître [recueil d'articles théoriques publiés entre 1960 et 1975].

O'LAUGHLIN, Bridget, 1975 — « Marxist Approaches in Anthropology », *Annual Review of Anthropology*, 4, pp. 341-370.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1969 — *Systèmes de relations économiques et sociales chez les Wogo (Niger)*, Institut d'ethnologie, Paris, 234 p.

POIRIER J., éd., 1968a — « L'Économie d'oblation », numéro spécial de la revue *Economies et sociétés*, II, 4, pp. 725-898.

\_\_\_\_\_, 1968b — « L'Économie ostentatoire. Etudes sur l'économie du prestige et du don », numéro spécial de la revue *Tiers Monde*, IX, 33, pp. 3-160.

[152]

\_\_\_\_\_, éd., 1970 — « Monnaies et Para-monnaies dans les sociétés non industrielles », numéro spécial des *Cahiers Vilfredo Pareto* (Genève), 21, pp. 5-245.

POLANYI, Karl, 1966 — *Dahomey and the Slave Trade. An Analyses of an Archaic Economy*, University of Washington Press, Seattle-Londres, 204 p., bibl. (American Ethnological Society monographs, 42).

\_\_\_\_\_, 1968 — *Primitive, Archaic and Modern Economies*, essays of K. Polanyi, éd. by George DALTON, Anchor Books, New York, LIV-346 p.

POLANYI, Karl, ARENSBERG, C. W., et PEARSON, H. W., eds., 1957 — *Trade and Markets in the Early Empires. Economies in History and Theory*, The Free Press, New York, Collire-Macmillan, Londres, XVIII- 382 p. ; trad. franc. : *Les Systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, préface de M. Godelier, Larousse, Paris, 1975, 348 p.

POLLET, Eric, et WINTER, Grace, 1968 — « L'Organisation sociale du travail agricole chez les Soninke (Dyahuru, Mali) », *Cahiers d'études africaines*, VIII, 32, p. 509-534.

\_\_\_\_\_, 1971 — *La Société soninké (Dyahuru, Mali)*, Editions de l'Université libre, Bruxelles, 566 p. (études ethnologiques).

\_\_\_\_\_, « Premières sociétés de classes et Mode de production asiatique », 1967 — numéro spécial des *Recherches internationales à la lumière du marxisme*, Editions de la Nouvelle Critique, Paris, X, 57-58, 344 p.

RAULIN, Henri, 1967 — *La Dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord*, Centre national de la recherche scientifique, Paris, 202 p.

REY, Pierre-Philippe, 1969 — « Articulation des modes de dépendance et des modes de production dans deux sociétés lignagères (Punu et Kunyi du Congo-Brazzaville) », *Cahiers d'études africaines*, IX, 35, pp. 415-440.

\_\_\_\_\_, 1969b — voir DUPRÉ, 1969.

\_\_\_\_\_, 1971 — *Colonialisme, Néo-Colonialisme et Transition au capitalisme. Exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Maspero, Paris, 526 p. (Economie et socialisme, 15).

\_\_\_\_\_, 1973 — *Les Alliances de classes*, Maspero, Paris, 221 p.

RODINSON, Maxime, 1966 — *Islam et Capitalisme*, Seuil, Paris, 304 p.

\_\_\_\_\_, 1973 — « Contribution à l'étude de l'histoire du marché », préface à P. CHALMETA GENDRON, *El « Señor del zoeo » en Espana*, Madrid, p. XV-LXIX.

SAHLINS, Marshall D., 1965 — « On the Sociology of Primitive Exchange », in Banton éd., *The Relevance of Models for Social Anthropology*, Tevisstock Publications, Londres, pp. 139-236 (A.S.A. Monographs, 1) ; repris in SAHLINS, 1972, pp. 185-275.

\_\_\_\_\_, 1968a — *Tribesmen*, Prentice Hall, Englewood Cliffs (N. J.) ; trad. franc, d'un chapitre sous le titre « L'Economie tribale », in GODELIER éd., 1974, pp. 236-264,

\_\_\_\_\_, 1968b — « La Première Société d'abondance », *Les Temps modernes*, XXIV, 268, pp. 641-680 ; version angl. in SAHLINS, 1972, p. 1-39.

\_\_\_\_\_, 1972 — *Stone Age Economics*, Aldine-Atherton, Chicago-New York, XIV-348 p.

SALISBURY, R. F., 1962 — voir GODELIER, 1964.

SCHNEIDER, Harold K., 1975 — « Economie Development and Anthropology », *Annual Review of Anthropology*, 4, pp. 271-292.

TERRAY, Emmanuel, 1969 — *Le Marxisme devant les sociétés « primitives »*. Deux études, Maspero, Paris, 177 p. (Théorie).

\_\_\_\_\_, « Technologie, État et Tradition en Afrique », *Annales (économies, sociétés, civilisations)*, XXVIII, 5, pp. 1331-1338. [A propos de l'ouvrage de Jack GOODY, *Technology, Tradition and the State in Africa*, Londres, 1971.]

\_\_\_\_\_, « Long Distance Exchange and the Formation of the State : the Case of Abron Kingdom of Gyaman », *Economy and Society*, III, 3, p. 315-345.

\_\_\_\_\_, *Le Travail en Afrique noire*, 1952 — Seuil, Paris, 429 p. (Présence africaine, 13.)

TURNBULL, Colin M., 1965 — *Wayward Servants. The Two Worlds of African Pygmies*, Eyre and Snotiswoode, Londres, XIV-390p.

VALENSI, Lucette, *et al*, 1974 — « Pour une histoire anthropologique : la notion de réciprocité », *Annales (économies, sociétés, civilisations)*, XXIX, 6, pp. 1309-1380.

VAN DER PAS, H. T., 1973 — *Economie Anthropology, 1940-1972, An Annotated Bibliography*, Orsterhout Anthropological Publications (Pays-Bas), 221 p.

VANSINA, Jan, 1962 — « Long-Distance Trade Routes in Central Africa », *Journal of African History*, III, 3, pp. 375-390.

VAYDA, Andrews P., et MAC CAY, Bonne J., 1975 — « New Directions in Ecology and Ecological Anthropology », *Annual Review of Anthropology*, 4, pp. 293-306.

WILLAME, Jean-Claude, 1971 — « Recherches sur les modes de production cynégétique et lignager », *L'Homme et la société*, 19, p. 101-119.

WITTFOGEL, Karl, 1964 — *Le Despotisme oriental. Etude comparative du pouvoir total*, trad. de l'anglais, avant-propos de Pierre Vidal-Naquet, Éditions de Minuit, Paris, 672 p., bibl. (*Oriental Despotism, a Comparative Study of Total Power*, New Haven-Londres, 1957, XX-556 p.

WOLF, Eric R., 1966 — *Peasants*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, XII-116 p.

[154]

PUBLICATIONS  
DU CENTRE D'ÉTUDES  
AFRICAINES-CARDAN \*

*1. Dossiers africains*

Chaque volume de cette collection vise à faire le point de façon succincte et précise sur un domaine, un thème ou un problème concernant le continent africain. Il s'agit de mettre sous une forme accessible (aussi bien par la taille que par le contenu) une information, une réflexion et une documentation qui restent trop souvent d'accès difficile pour le profane et qui sont pourtant nécessaires à la compréhension de la société africaine contemporaine. Entre la thèse et l'article de journalisme, entre la bibliographie spécialisée et la vulgarisation touristique il y a place pour une documentation active qui puisse aider ou guider le chercheur, l'enseignant, l'étudiant, le cadre ou le militant politique.

Ces dossiers se veulent des outils de travail, et leur présentation générale articule une synthèse originale, une bibliographie sélectionnée et commentée, des explications de textes, ainsi que des articles inédits ou difficilement accessibles. Ces dossiers se veulent directement complémentaires, ce qui fait que certains thèmes ou analyses renverront d'un dossier à l'autre. Cette série de synthèse documentaire sera complétée par des recueils d'articles ou des textes originaux qui permettront aux tendances nouvelles de la recherche en sciences sociales de s'exprimer. C'est pourquoi cette collection essaiera de signaler à l'attention de ceux qui travaillent sur l'Afrique et en Afrique les idées ou les méthodes parfois élaborées à partir d'autres terrains ou préoccupations. Cette intention est d'ailleurs un souci permanent de *cette* collection dans la mesure [155] où, centrée sur l'Afrique et consacrée à l'Afrique, elle démontrera néanmoins l'impossibilité d'une

---

\* Centre d'analyse et de recherche documentaires pour l'Afrique noire.

réflexion uniquement africaniste. Elle proposera des directions d'analyse sur les problèmes encore mal perçus ou reconnus, qu'ils soient imposés par l'actualité sociale ou les problématiques scientifiques. Elle suggérera une reconsidération des domaines traditionnels de l'africanisme et des théories qui lui sont liées.

## ***2. Cahiers d'études africaines***

Cette revue paraît trimestriellement depuis 1960. Un éventail de chercheurs de toutes nationalités, appartenant à toutes les disciplines des sciences humaines, présentent, en français ou en anglais, des études scientifiques inédites sur les sociétés, les économies, les cultures et les civilisations du continent africain. Elle comprend en outre une chronique bibliographique assurée par le Centre.

Les *Cahiers d'études africaines* sont publiés avec le concours du CNRS.

### **Numéros spéciaux :**

- N° 30 : « Littérature orale et folklore africains » (édité par Denise Paulme).
- N° 35 : « Les relations de dépendance personnelle en Afrique noire » (édité par Georges Balandier).
- N° 45 : « Recherches en littérature orale africaine » (édité par Denise Paulme).
- N° 47 : « Systèmes agraires africains » (édité par Gilles Sautter).
- N° 51 : « Villes africaines » (édité par Paul Mercier et Gilles Sautter).
- N° 53 : « Problèmes de la domination étatique au Rwanda : histoire et économie » (édité par Claudine Vidal).
- N° 60 : « Thématique et symbolique des contes africains » (édité par Denise Paulme).

N° 61-62 : « Histoire africaine : constatations, contestations » (édité par Henri Brunschwig, Catherine Coquery-Vidrovitch, Henri Moniot).

[156]

### ***3. Bulletin d'information et de liaison***

La collection, créée en 1969, comprend plusieurs séries, à parution annuelle (ou occasionnelle).

*Inventaire de thèses et mémoires africanistes de langue française soutenus* : 6 fascicules parus, signalant 4 019 titres.

*Inventaire de thèses africanistes de langue française en cours* : 6 fascicules parus, signalant 4 495 titres ; *cette* série devra être absorbée par la série suivante, dont thématiquement elle fait partie.

*Registre de recherches africanistes en cours* : 4 fascicules parus, décrivant 1 730 thèmes de recherche dans leur cadre institutionnel ; les notices analytiques indiquent un certain nombre de paramètres propres à chaque recherche — auteurs, dates, financement, enquêtes et missions, méthodes, finalité de la recherche, matériaux bruts récoltés et lieux de dépôts, données bibliographiques.

*Etudes africaines : inventaire des enseignements dispensés dans les pays francophones* : un numéro spécial portant sur l'année 1971-1972. Organismes d'enseignement, programmes et enseignants, présentés dans 440 notices descriptives.

*Inventaire des ressources documentaires africaines* : deux numéros réalisés, portant respectivement sur les bibliothèques et centres de documentation africanistes à Paris (129 notices) et les bibliothèques de l'Afrique centrale (272 notices).

*Bibliographie française sur l'Afrique au sud du Sahara* : 1 fascicules parus, totalisant 6 953 références. Cette bibliographie est une réalisation conjointe des membres du Comité interbibliothèques pour la documentation africaine (Bibliothèque nationale, Fondation nationale des sciences politiques, Cardan).

Toutes ces séries, la bibliographie mise à part, traitent du *continent africain* (Afrique du Nord et Madagascar compris). Les informations recueillies proviennent principalement de la France, puis de tous les autres pays partiellement de langue française dans le monde. Elles sont réunies par voie d'*enquêtes*.

Les données sont présentées sur fiches ; leurs découpage et classement suivant les rubriques géographiques et/ou matières proposées permettent la constitution de *fichiers* adaptés aux besoins des uns et des autres.

#### ***4. Fiches d'ouvrages***

Cette bibliographie, signalétique et annuelle, présentée sous forme de fiches, constitue essentiellement un complément à la série bibliographique analytique, publiée par le Cardan sous le titre « Fiches analytiques » [157] jusqu'en 1969 et, à partir de 1970, dans la « Bibliographie ethnographique de l'Afrique sud-saharienne » (voir plus bas).

Les huit volumes parus de 1965 à 1975 contiennent 12 840 références. À partir du volume VIII, cette bibliographie est publiée en trois fascicules, non brochés. Les notices sont classées suivant les grandes zones géographiques, subdivisées par pays. Chaque fascicule est complété par trois index : noms d'auteurs, ethnique et linguistique, systématique. L'index géographique cumulatif paraît à la fin du 3<sup>e</sup> fascicule.

#### ***5. Collaborations extérieures et autres publications***

*Bibliographie ethnographique de l'Afrique sud-saharienne* : bibliographie analytique publiée annuellement par le Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren, Belgique), avec le concours du Cardan.

*Nomenclature des populations, langues et dialectes d'Afrique noire* : essai d'un inventaire descriptif, par pays, où l'on s'efforce de rassembler et éventuellement de comparer des informations relatives aux populations et aux langues (noms et synonymes, classifications et

apparentements). Déjà publié : « Essais de nomenclature des populations, langues et dialectes de Côte-d'Ivoire » (1975, 2 vol. : 2 300 fiches environ). À paraître : « Essai de nomenclature des populations, langues et dialectes du Dahomey ».

Pour tous renseignements concernant ces publications, on peut s'adresser au Centre d'études africaines, 54, bd Raspail, 75006 Paris.

[158]

## TABLE

Note liminaire [5]

1. Lucien Demonio, "LA PROBLÉMATIQUE ANGLO-SAXONNE : ÉCONOMIE POLITIQUE ET ANTHROPOLOGIE," [10]

Lectures des *Argonautes* de B. Malinowski : le roman des origines [10]

Échange *kula* et système économique [17]

D'une fiction à l'autre : *homo œconomicus* et homme primitif [20]

Les formalistes : économie politique ou behaviorisme ? [25]

L'analyse substantiviste [29]

2. Henri Moniot, "EN FRANCE : UNE ANTHROPOLOGIE D'INSPIRATION MARXISTE." [33]

Conditions et contexte de développement [34]

Quelques auteurs (G Meillassoux, M. Godelier, E. Terray, P.-P. Rey) [38]

Thèmes, orientations, portée [48]

3. François Portillon, "LA DÉTERMINATION D'UN MODE DE PRODUCTION : LES FORCES PRODUCTIVES ET LEUR APPROPRIATION." [57]

La thèse du primat des forces productives [57]

*Haches de pierre et haches d'acier* [60]

*Société de chasse-cueillette/société agricole* [65]

Travail, division du travail, coopération [72]

L'appropriation des moyens de production [80]

4. Alain Marie, "RAPPORTS DE PARENTÉ ET RAPPORTS DE PRODUCTION DANS LES SOCIÉTÉS LIGNAGÈRES." [86]

Parenté dominante, parenté déterminante ? [86]

La détermination par l'économique [91]

*Le modèle gouro : famille et lignage* [92]

*Le statut théorique de la parenté : production et reproduction* [96]

La nature des rapports de production en société lignagère : le problème de l'exploitation [101]

Conclusion [114]

5. Roger Meunier, "FORMES DE LA CIRCULATION." [117]

Les contours empiriques des faits de circulation [118]

L'ampleur des faits de circulation [121]

Biens échangés et sphères d'échange [123]

Mauss et l'échange de dons [126]

Commerce et marché [130]

*Le commerce et la traite* [131]

*Marchés africains* [138]

Taux d'échange ; monnaies traditionnelles [141]

BIBLIOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE DES TRAVAUX CITÉS  
OU CONSULTÉS [146]

[160]

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN SEPTEMBRE 1976  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE AUBIN

86 - LIGUGÉ / VIENNE

DÉPÔT LÉGAL : 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1976

1<sup>er</sup> TIRAGE : 3 300 EXEMPLAIRES

ISBN 2-7071-0860-X

N<sup>o</sup> D'IMPRIMEUR : 9267



**Fin du texte**